



# Plan directeur des parcs

Version finale



## ÉQUIPE DE TRAVAIL

---

### VILLE DE SHERBROOKE

#### Chargé de projet

Martial Larose, Chef, Division des parcs et des espaces verts

#### Comité de suivi

Martial Larose, Chef, Division des parcs et des espaces verts  
Lise Dubord, Urbaniste, Service de la planification et du développement urbain  
Pierre Auger, Directeur, Arrondissement de Brompton  
Pierre Bélanger, Conseiller spécial, SSCVC

### CONSULTANTS

#### Piuze et associés, consultant inc.

Marcel Piuze, Chargé de projet  
Emmanuelle Tittley, Architecte paysagiste

#### Fauteux et associés, architectes paysagistes

Guy Tremblay, Architecte paysagiste

TABLE DES MATIÈRES

---

LISTE DES TABLEAUX .....	VI
LISTE DES PLANCHES .....	VIII
1. INTRODUCTION .....	1
1.1 L'OBJECTIF DU MANDAT .....	1
1.2 L'ÉTENDUE DU MANDAT .....	1
1.3 LA DÉMARCHE .....	1
1.4 LE CONTENU DU RAPPORT .....	2
2. LA CONNAISSANCE DU MILIEU .....	3
2.1 LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE .....	3
2.2 LE PROFIL DE LA POPULATION .....	3
2.2.1 La méthodologie .....	3
2.2.2 L'aspect démographique : faits saillants concernant la ville de Sherbrooke .....	5
2.2.3. L'analyse sociodémographique par arrondissement .....	11
2.2.3.1 L'arrondissement de BROMPTON .....	11
2.2.3.2 L'arrondissement de FLEURIMONT .....	12
2.2.3.3 L'arrondissement de LENNOXVILLE .....	13
2.2.3.4 L'arrondissement du MONT-BELLEVUE .....	14
2.2.3.5 L'arrondissement de ROCK FOREST – SAINT-ÉLIE – DEAUVILLE .....	15
2.2.3.6 L'arrondissement de JACQUES-CARTIER .....	17
2.3 L'INVENTAIRE DES PARCS .....	18
3. L'ANALYSE DE L'OFFRE EN PARCS ET EN ÉQUIPEMENTS .....	19
3.1 LA DENSITÉ DE L'HABITAT ET LES SUPERFICIES DE PARCS .....	19
3.2 LES PARCS MUNICIPAUX .....	21
3.3 L'ANALYSE DE LA DESSERTE EN PARCS LOCAUX .....	23
3.3.1 La méthodologie .....	23
3.3.2 Les déficiences en parcs locaux .....	24
3.4 L'ANALYSE DE L'OFFRE PAR FAMILLE D'ÉQUIPEMENTS .....	26
3.4.1 Les aires libres .....	26
3.4.2 Les équipements pour les enfants .....	26
3.4.2.1 Les modules et les appareils traditionnels .....	26

3.4.2.2 Les pataugeoires et les jeux d'eau .....	28
3.4.3 Les équipements pour les jeunes .....	28
3.4.4 Les aires de jeu pour les adultes.....	29
3.4.5 Les plateaux sportifs .....	30
3.4.5.1 Le soccer .....	31
3.4.5.2 Les terrains de balle.....	35
3.4.5.3 Les tennis .....	37
3.4.5.4 Les patinoires .....	39
3.5 L'AMÉNAGEMENT DES PARCS.....	40
3.5.1 Les points forts.....	40
3.5.2 Les éléments à améliorer .....	40
4. LE BILAN PAR ARRONDISSEMENT .....	41
4.1 L'ARRONDISSEMENT DE BROMPTON .....	41
4.2 L'ARRONDISSEMENT DE FLEURIMONT .....	43
4.3 L'ARRONDISSEMENT DE LENNOXVILLE .....	46
4.4 L'ARRONDISSEMENT DU MONT-BELLEVUE.....	47
4.5 L'ARRONDISSEMENT DE ROCK FOREST – SAINT-ÉLIE - DEAUVILLE .....	50
4.6 L'ARRONDISSEMENT DE JACQUES-CARTIER .....	53
5. DES CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉVOLUTION DES BESOINS.....	55
5.1 LA DYNAMIQUE SOCIODÉMOGRAPHIQUE .....	55
5.2 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION .....	55
5.3 LES CHANGEMENTS DE VALEURS QUI INFLUENCENT LES PRATIQUES DE LOISIR.....	56
5.4 LE TAUX D'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LA POPULATION .....	56
5.5 LA PARTICIPATION SPORTIVE .....	57
5.6 UNE PRÉFÉRENCE POUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES INDIVIDUELLES .....	58
5.7 LES TENDANCES PAR GROUPE D'UTILISATEURS.....	59
5.8 LA FRÉQUENTATION DES PARCS LOCAUX.....	60
6. LES GRANDES ORIENTATIONS.....	61
6.1 UN RÉSEAU DE PARCS À COMPLÉTER .....	61
6.1.1 Les déficits de desserte.....	61
6.1.1.1 Les mesures d'atténuation .....	61
6.1.1.2 Les mesures correctrices.....	62
6.1.1.3 La desserte des zones rurales .....	62
6.1.2 Les parcs dans les nouveaux développements.....	63
6.1.2.1 Les critères quantitatifs de planification .....	63
6.1.2.2 Les critères qualitatifs de planification .....	64
6.1.2.3 Un aperçu des besoins futurs en parcs .....	64
6.1.2.4 L'identification de nouvelles sources de financement.....	64
6.1.2.5 L'aménagement temporaire des espaces cédés pour fins de parc .....	65
6.2 LES AIRES LIBRES .....	66
6.3 LES ÉQUIPEMENTS POUR LES ENFANTS.....	66

6.4 LES ÉQUIPEMENTS POUR LES JEUNES .....	67
6.5 LES AIRES DE JEU POUR LES ADULTES.....	67
6.6 LES PLATEAUX SPORTIFS .....	68
6.6.1 Le soccer.....	68
6.6.2 La balle.....	68
6.6.3 Le tennis.....	69
6.6.4 Le patinage.....	69
6.6.5 Autres activités.....	70
6.7 L'AMÉNAGEMENT DES PARCS.....	71
6.7.1 Les espaces verts municipaux.....	71
6.7.2 L'aménagement des parcs locaux.....	71
6.7.3 La problématique sécuritaire.....	72
6.7.3.1 L'aménagement sécuritaire des parcs.....	73
6.7.3.2 L'éclairage des parcs.....	74
6.7.3.3 Les voies d'accès aux parcs locaux pour les piétons et les cyclistes.....	75
6.7.4 L'histoire et la culture.....	75
6.7.5 Les bâtiments.....	75
6.8 LA GESTION DES PARCS.....	76
6.8.1 Un patrimoine inestimable.....	76
6.8.2 L'entretien récurrent.....	77
6.8.3 L'allocation des ressources.....	78
6.8.4 L'expertise et la coordination des projets.....	78
7. LE PLAN D'ACTION.....	79
7.1 LES INTERVENTIONS PROPOSÉES.....	79
7.2 LES INTERVENTIONS EN FONCTION DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS .....	82
7.3 LES COÛTS PAR FAMILLES D'ÉQUIPEMENTS .....	85
7.3.1 Les équipements récréatifs.....	85
7.3.2 Les plateaux sportifs.....	86
7.3.3 Les aires libres.....	87
7.3.4 L'aménagement.....	87
7.4 LA PRIORISATION DES INTERVENTIONS.....	87
7.4.1 La méthodologie.....	90
7.4.2 La pondération et l'indice de priorité des projets.....	90
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	93

ANNEXE A  
 GRILLE SYNTHÈSE DE LA VOCATION ET DES CARACTÉRISTIQUES DES PARCS LOCAUX ET DES  
 ESPACES VERTS MUNICIPAUX  
 NOUVELLE TYPOLOGIE ET TYPOLOGIE INITIALE DES PARCS



ANNEXE B  
GRILLE D'ÉVALUATION DES DÉFICIENCES DE DESSERTE EN PARC DE PROXIMITÉ

ANNEXE C  
FICHE D'INVENTAIRE QUALITATIF

## LISTE DES TABLEAUX

---

TABLEAU 1 – La population et son évolution .....	5
TABLEAU 2 – La population et son évolution 2006-2011 .....	6
TABLEAU 3 – Les ménages .....	7
TABLEAU 4 – Les familles .....	7
TABLEAU 5 – Les logements .....	8
TABLEAU 6 – Mise en chantier de nouveaux logements 2007-2010 .....	9
TABLEAU 7 – Les revenus .....	10
TABLEAU 8 – La densité d'occupation du sol et les superficies de parc.....	19
TABLEAU 9 – Les parcs urbains .....	20
TABLEAU 10 – La desserte en parcs locaux.....	23
TABLEAU 11 – Les aires libres .....	25
TABLEAU 12 – Les équipements pour les enfants.....	26
TABLEAU 13 – Les équipements pour les jeunes.....	28
TABLEAU 14 – Les aires de jeu pour les adultes.....	29
TABLEAU 15 – Les plateaux sportifs .....	30
TABLEAU 16 – Les terrains de soccer en 2010.....	32
TABLEAU 17 – Les inscriptions au soccer structuré - 2005 à 2010 .....	33
TABLEAU 18 – Le soccer - Modèle opératoire (inscriptions et terrains 2010) .....	33
TABLEAU 19 – La balle - Organisation et participation .....	34
TABLEAU 20 – Les terrains de balle –État et utilisation 2010 .....	35
TABLEAU 21 – Les tennis .....	37
TABLEAU 22 – Les activités physiques les plus répandues au Québec (2001) .....	57
TABLEAU 23 – Estimation des besoins en parcs locaux dans les zones de développement .....	63
TABLEAU 24 – Estimation de la valeur du réseau des parcs et cycle de renouvellement .....	75
TABLEAU 25 – Les investissements prévus dans le réseau des parcs en 2012 .....	76

---

<i>TABLEAU 26 – Le plan d’action .....</i>	<i>79</i>
<i>TABLEAU 27 – Les projets et les familles d’équipements .....</i>	<i>82</i>
<i>TABLEAU 28 – La répartition des investissements par famille d’équipements .....</i>	<i>85</i>
<i>TABLEAU 29 – La répartition des projets et des investissements par indice de priorité.....</i>	<i>87</i>



LISTE DES PLANCHES

---

*PLANCHE 1 – Plan de situation : Parcs locaux et espaces verts municipaux ..... 90*

*PLANCHE 2 – Analyse de la desserte en parcs de proximité : Desserte actuelle et projetée ..... 91*

## 1. INTRODUCTION

---

### 1.1 L'OBJECTIF DU MANDAT

Le Plan directeur des parcs doit permettre d'apprécier l'état des parcs et de leurs équipements récréatifs et sportifs, de cerner les besoins des différentes clientèles, puis d'identifier les interventions à réaliser.

Il est un outil de planification stratégique au service des gestionnaires et des élus leur permettant de planifier le maintien, la consolidation et l'amélioration du réseau des parcs et de ses équipements récréatifs et sportifs, en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Le Plan directeur des parcs devra permettre de documenter et d'éclairer la tâche de l'Administration dans l'élaboration de son programme d'immobilisation.

### 1.2 L'ÉTENDUE DU MANDAT

Le Plan directeur des parcs concerne au premier chef la planification et l'aménagement des parcs locaux et de leurs équipements sportifs et récréatifs, tout en ayant soin d'assurer la complémentarité et les interrelations nécessaires et souhaitables avec le réseau des parcs municipaux.

Les plateaux sportifs et les équipements récréatifs ont fait l'objet d'un inventaire et d'une analyse dans le cadre du Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs (PDÉSR). Les conclusions de cette analyse ont été approuvées par le Conseil de ville. Notre mandat, à cet égard, consiste à assurer l'intégration des recommandations ayant une incidence sur la planification et l'aménagement des parcs locaux.

### 1.3 LA DÉMARCHE

La réalisation du Plan directeur des parcs se déroule en cinq grandes étapes :

1. Dresser un bilan quantitatif et qualitatif du réseau de parcs et des équipements récréatifs et sportifs de l'arrondissement ;
2. Analyser les variables relatives à l'évolution prévisible de la demande et proposer des orientations quant au développement du réseau des parcs et des équipements récréatifs et sportifs ;
3. Identifier les problématiques et les enjeux ;
4. Proposer les grandes orientations ;
5. Identifier les interventions nécessaires au maintien de l'état du réseau de parcs qui répondent le mieux possible aux besoins de la population.

## 1.4 LE CONTENU DU RAPPORT

Le Plan directeur des parcs rend compte des résultats de l'ensemble du mandat, soit la connaissance du milieu, le bilan et les problématiques, les tendances en loisirs, les grandes orientations et le plan d'action.

1. Une première partie présente la connaissance du milieu, soit une description du territoire, des caractéristiques sociodémographiques pertinentes à la présente démarche et la méthodologie qui a servi à l'inventaire quantitatif et qualitatif des parcs de l'arrondissement. Cette première partie comporte:

- L'analyse des données sociodémographiques pour la ville et pour chacun des arrondissements ;
- L'intégration des inventaires, des analyses et des constats réalisés dans le cadre du Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs (PDÉSR) ;
- La méthodologie et l'identification des sources touchant l'inventaire qualitatif et quantitatif des parcs et des équipements.

2. La deuxième section du Plan directeur des parcs présente l'état du réseau des parcs et de ses équipements à l'échelle de la ville de Sherbrooke et de chacun des arrondissements, dont:

- L'identification des composantes du réseau des parcs et des espaces verts ;
- L'analyse de la desserte en parcs locaux et l'identification des mesures correctrices ;
- L'appréciation des problématiques et de l'offre en fonction des clientèles desservies par famille d'équipements :
  - les aires libres ;
  - les équipements pour les enfants ;
  - les équipements pour les jeunes ;
  - les aires de jeu pour les adultes ;
  - les plateaux sportifs ;
- L'appréciation des problématiques sectorielles telles que la morphologie et l'aménagement des parcs et leur accessibilité ;
- Un bilan de l'offre et des problématiques par arrondissement.

3. Une troisième section du document traite des considérations relatives à l'évolution des pratiques de loisirs.

4. La dernière partie du document propose les grandes orientations, identifie les interventions retenues, les hiérarchise et en estime les coûts de réalisation. Le document conclut avec la présentation du plan d'action.

## 2. LA CONNAISSANCE DU MILIEU

---

### 2.1 LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE

La ville de Sherbrooke occupe une région vallonnée, faisant partie de la chaîne des Appalaches. Ce territoire accidenté est découpé par quatre rivières, la rivière Saint-François, la rivière Magog, la rivière Massawippi et la rivière aux Saumons, ainsi que par le lac Magog. Les rivières Saint-François et Magog sont au cœur de deux vallées qui se joignent au centre-ville, à 141 mètres d'altitude, épice centre du développement de la ville. Cette particularité du paysage marque l'organisation spatiale du territoire, les premières installations et les grands axes de circulation longeant les vallées.

Le territoire est bordé au sud par les collines Haskell dont le mont John-S.-Bourque dans le parc du Mont-Bellevue domine le paysage sherbrookoïse du haut de ses 381 mètres d'altitude. Au nord de la ville se trouvent les premiers contreforts des collines de Stoke. À l'ouest, à l'extérieur des limites municipales, on aperçoit le massif du mont Orford, lequel culmine à 851 mètres d'altitude.

Sherbrooke, cœur économique de l'Estrie, est un pôle culturel, économique et institutionnel important à l'échelle du Québec. La ville, qui constitue un important nœud routier et ferroviaire, est également desservie par un aéroport régional.

### L'URBANISATION DU TERRITOIRE

Depuis le regroupement de 2002, la superficie totale de la ville est de 366,4 km<sup>2</sup>. Le périmètre urbain, d'une superficie de 100 km<sup>2</sup>, s'articule autour du centre-ville. La zone rurale et la zone agricole permanente ceinturent le territoire urbain où l'on discerne toujours les foyers de développement correspondant aux différentes municipalités aujourd'hui rassemblées.

Le Règlement de contrôle intérimaire numéro 193 délimite le périmètre urbain, les zones prioritaires de développement et les zones de réserve. Ce mécanisme, visant à circonscrire l'étalement urbain, a estimé puis localisé la superficie nécessaire pour le développement urbain pour la période 2007 à 2016.

La ville est constituée en 6 juridictions locales soit les arrondissements de Brompton, de Fleurimont, de Lennoxville, du Mont-Bellevue, de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville et de Jacques-Cartier.

### 2.2 LE PROFIL DE LA POPULATION

#### 2.2.1 La méthodologie

Les données des recensements ainsi que les perspectives démographiques 2006 - 2031 de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour la MRC de Sherbrooke ont servi de référence à l'étude du contexte sociodémographique. Dans le but d'apprécier l'évolution des tendances en termes de croissance démographique par arrondissement, les données relatives au nombre de permis émis pour de

nouveaux logements ont été utilisées. Les informations statistiques utilisées lors de cette analyse sociodémographique de la population de la ville de Sherbrooke proviennent de deux sources principales :

- les données des recensements 1996, 2001 et 2006 réalisés par Statistique Canada<sup>1</sup> ;
- l'évaluation de la population de la ville de Sherbrooke et de ses arrondissements faite par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- les projections démographiques 2006-2016 de la population de la ville de Sherbrooke réalisées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ;
- le nombre de nouveaux logements par arrondissement, compilé par le Service de la planification et du développement urbain pour la période 2007-2010.

Les variables suivantes, les plus pertinentes à la démarche de planification du réseau des parcs, ont été prises en compte :

- La variable *densité* met en relation le cadre bâti avec l'occupation du territoire à l'étude. Une densité plus élevée se traduit généralement par une prédominance de bâtiments à logements multiples et des espaces privés moins importants que dans les secteurs à densité plus faible. Dans ces derniers, les besoins en espaces verts, et particulièrement en espaces de détente, sont considérés comme étant moins importants en termes de superficie.
- La variable *population* apprécie l'importance relative de chacune des cohortes et l'évolution possible de la démographie dans les années à venir. Elle fournit également des données quant au volume d'utilisateurs potentiels pour certaines installations.
- La variable *évolution de la population* permet d'appréhender les tendances en vue d'un exercice de planification des équipements récréatifs et sportifs. La pertinence du développement des équipements destinés à des groupes de population ciblés, tels que les aires de jeu d'enfants, les jeux d'eau et certains plateaux sportifs, repose en grande partie sur l'évolution démographique de la population et sur les tendances observées quant à l'évolution de la demande en loisirs.
- Les variables touchant la composition des *ménages* et des *familles* constituent des données intéressantes sur les conditions de vie de la population. Ainsi, les personnes vivant seules disposent généralement d'un budget consacré aux loisirs inférieur à celui des personnes partageant les frais liés au logement. Une offre adéquate en espaces verts et en équipements de loisirs a donc une incidence particulière sur la santé et la qualité de vie de ces personnes.
- Le *revenu moyen* a une incidence sur les besoins de la population en termes d'espaces et d'équipements de loisirs.

---

<sup>1</sup> Les données du recensement de 1996 disponibles en fonction du découpage des anciennes municipalités ont été rassemblées en fonction des arrondissements actuels. Seules quelques unités de recensement, concernant de petits volumes de population chevauchent les arrondissements actuels. Ces populations ont été réparties au mieux de notre connaissance en fonction des nouvelles limites administratives. L'interprétation de ces données tient compte d'une possible marge d'erreur.

## 2.2.2 L'aspect démographique : faits saillants concernant la ville de Sherbrooke

Les principaux constats sociodémographiques pertinents sont les suivants :

- En 2006, la population de la ville de Sherbrooke s'établit à 144 595 personnes, soit 12 115 personnes de plus qu'en 1996. Après une légère diminution (-0,9 %) de sa population entre 1996 et 2001, la croissance démographique s'accélère à compter de 2001 de telle sorte que ville enregistre une croissance de 7,7 % sur l'ensemble de la décennie. Les arrondissements de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville et de Jacques-Cartier comptent pour plus de 75 % de cette croissance démographique.
- Le groupe des 19 ans et moins affiche une décroissance (-3 %) au cours de la période étudiée. La décroissance s'avère particulièrement notable chez les 0-4 ans (-11 %) ;
- La population de la ville est vieillissante. Les cohortes des 50-65 ans et des 65 ans et plus connaissent des croissances respectives de 48 et 24 % au cours de la période et comptent pour le tiers de la population en 2006. Ce phénomène est important dans l'arrondissement de Jacques-Cartier où les 50 ans et plus représentent 40 % de la population en 2006. L'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville demeure le plus jeune alors que les 50 ans et plus comptent pour 26 % de la population.

Tableau 1 : La population et son évolution

Arrondissement	Brompton			Fleurimont			Lennoxville			Mont-Bellevue			Rock Forest – Saint-Élie – Deauville			Jacques-Cartier			Ville de SHERBROOKE		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
POPULATION TOTALE	5590	5625	6030	39370	38775	39275	4035	4905	5400	31610	30935	32200	25350	27450	30525	28315	27835	31125	134270	135525	144555
% p/r à la ville	4%	4%	4%	29%	29%	27%	3%	4%	4%	24%	23%	22%	19%	20%	21%	21%	21%	22%	19%	20%	22%
Variations 96-01/01-06/96-06	0.6%	7.2%	7.9%	-1.5%	1.3%	-0.2%	21.6%	10.1%	33.8%	-2.1%	4.1%	1.9%	8.3%	11.2%	20.4%	-1.7%	11.8%	9.9%	0.9%	6.7%	7.7%
0-4 ans	420	350	390	2315	1890	1845	175	245	250	1860	1740	1690	2035	2005	2060	1515	1210	1200	8320	7440	7435
% de la population	8%	6%	6%	6%	5%	5%	4%	5%	5%	6%	6%	5%	8%	7%	7%	5%	4%	4%	6%	5%	5%
Variations 96-01/01-06/96-06	-16.7%	11.4%	-7.1%	-18.4%	-2.4%	-20.3%	40.0%	2.0%	42.9%	-6.5%	-2.9%	-9.1%	-1.5%	2.7%	1.2%	-20.1%	-0.8%	-20.8%	-10.6%	-0.1%	-10.6%
5-9 ans	445	420	405	2465	2245	1945	175	240	300	1705	1680	1720	2050	2310	2250	1410	1415	1340	8250	8310	7960
% de la population	8%	7%	7%	6%	6%	5%	4%	5%	6%	5%	5%	5%	8%	8%	7%	5%	5%	4%	6%	6%	6%
Variations 96-01/01-06/96-06	-5.6%	-3.6%	-9.0%	-8.9%	-13.4%	-21.1%	37.1%	25.0%	71.4%	-1.5%	2.4%	0.9%	12.7%	-2.6%	9.8%	0.4%	-5.3%	-5.0%	0.7%	-4.2%	-3.5%
10-19 ans	885	835	910	6075	5500	5130	525	615	785	3780	3790	3875	4020	3935	4505	3515	3140	3700	18800	17815	18905
% de la population	16%	15%	15%	15%	14%	13%	13%	13%	15%	12%	12%	12%	16%	14%	15%	12%	11%	12%	14%	13%	13%
Variations 96-01/01-06/96-06	-5.6%	9.0%	2.8%	-9.5%	-6.7%	-15.6%	17.1%	27.6%	49.5%	0.3%	2.2%	2.5%	-2.1%	14.5%	12.1%	-10.7%	17.8%	5.3%	-5.2%	6.1%	0.6%
20-29 ans	645	620	630	5535	5710	6215	550	675	820	6440	6090	6965	3065	3185	3575	4340	4290	4825	20575	20570	23030
% de la population	12%	11%	10%	14%	15%	16%	14%	14%	15%	20%	20%	22%	12%	12%	12%	15%	15%	16%	15%	15%	16%
Variations 96-01/01-06/96-06	-3.9%	1.6%	-2.3%	3.2%	8.8%	12.3%	22.7%	21.5%	49.1%	-5.4%	14.4%	8.2%	3.9%	12.2%	16.6%	-1.2%	12.5%	11.2%	0.0%	12.0%	11.9%
30-39 ans	1025	860	825	6290	4945	4320	450	620	560	5125	4485	3985	5105	5005	4775	4445	3365	3090	22440	19280	17555
% de la population	18%	15%	14%	16%	13%	11%	11%	13%	10%	16%	14%	12%	20%	18%	16%	16%	12%	10%	17%	14%	12%
Variations 96-01/01-06/96-06	-16.1%	-4.1%	-19.5%	-21.4%	-12.6%	-31.3%	37.8%	-9.7%	24.4%	-12.5%	-11.1%	-22.2%	-2.0%	-4.6%	-6.5%	-24.3%	-8.2%	-30.5%	-14.1%	-8.9%	-21.8%
40-49 ans	915	1060	1065	6340	6535	6055	615	685	720	4395	4680	4615	4425	4825	5360	4745	4620	4580	21435	22405	22395
% de la population	16%	19%	18%	16%	17%	15%	15%	14%	13%	14%	15%	14%	17%	18%	18%	17%	17%	15%	16%	17%	15%
Variations 96-01/01-06/96-06	15.8%	0.5%	16.4%	3.1%	-7.3%	-4.5%	11.4%	5.1%	17.1%	6.5%	-1.4%	5.0%	9.0%	11.1%	21.1%	-2.6%	-0.9%	-3.5%	4.5%	0.0%	4.5%
50-64 ans	710	925	1190	5445	6675	8140	610	880	985	4505	4990	5575	3320	4555	5900	4605	5385	6550	19195	23410	28340
% de la population	13%	16%	20%	14%	17%	21%	15%	18%	18%	14%	16%	17%	13%	17%	19%	16%	19%	21%	14%	17%	20%
Variations 96-01/01-06/96-06	30.3%	28.6%	67.6%	22.6%	21.9%	49.5%	44.3%	11.9%	61.5%	10.8%	11.7%	23.8%	37.2%	29.5%	77.7%	16.9%	21.6%	42.2%	22.0%	21.1%	47.6%
65 ans et +	545	545	620	4905	5275	5595	935	945	965	3800	3480	3775	1330	1630	2100	3740	4410	5840	15255	16285	18895
% de la population	10%	10%	10%	12%	14%	14%	23%	19%	18%	12%	11%	12%	5%	6%	7%	13%	16%	19%	11%	12%	13%
Variations 96-01/01-06/96-06	0.0%	13.8%	13.8%	7.5%	6.1%	14.1%	1.1%	2.1%	3.2%	-8.4%	8.5%	-0.7%	22.6%	28.8%	57.9%	17.9%	32.4%	56.1%	6.8%	16.0%	23.9%
Hommes	2840	2865	3060	18450	18300	18630	1815	2240	2555	15320	15185	15845	12810	13820	15330	13365	12985	14420	64600	65395	69840
% de la population	51%	51%	51%	47%	47%	47%	45%	46%	47%	48%	49%	49%	51%	50%	50%	47%	47%	46%	48%	48%	48%
Variations 96-01/01-06/96-06	0.9%	6.8%	7.7%	-0.8%	1.8%	1.0%	23.4%	14.1%	40.8%	-0.9%	4.3%	3.4%	7.9%	10.9%	19.7%	-2.8%	11.1%	7.9%	1.2%	6.8%	8.1%
Femmes	2750	2760	2975	20920	20475	20615	2220	2665	2830	16290	15750	16355	12540	13630	15195	14950	14850	16705	69670	70130	74675
% de la population	49%	49%	49%	53%	53%	52%	55%	54%	52%	52%	51%	51%	49%	50%	50%	53%	53%	54%	52%	52%	52%
Variations 96-01/01-06/96-06	0.4%	7.8%	8.2%	-2.1%	0.7%	-1.5%	20.0%	6.2%	27.5%	-3.3%	3.8%	0.4%	8.7%	11.5%	21.2%	-0.7%	12.5%	11.7%	0.7%	6.5%	7.2%

## PERSPECTIVES DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE 2006 – 2021

L'horizon de planification du Plan directeur étant de 10 ans, nous avons considéré les perspectives de croissance démographique de la MRC de Sherbrooke telle qu'estimée par l'ISQ pour la période 2006 à 2021 :

- la population de la ville de Sherbrooke devrait atteindre 154 793 habitants en 2011 et 159 362 âmes en 2021, soit une croissance de 3 % (+5 837 hab.) pour la décennie 2011-2021, un rythme moins soutenu que la croissance anticipée de 7 % pour la période 2006-2011 ;
- au cours de la prochaine décennie (2011 – 2021), la cohorte des 0–19 ans devrait poursuivre sa décroissance tout comme le groupe des 20-65 ans ;
- toujours selon le scénario A de l'ISQ, seule la cohorte des 65 ans et plus connaîtra une croissance tant en nombre qu'en pourcentage. En effet, les 65 ans et plus qui comptaient pour 14 % de la population de Sherbrooke en 2006 devraient représenter plus du quart (27,3 %) de la population en 2031. Durant la même période, l'âge médian<sup>2</sup> passera de 38,7 ans à 45,3 ans.

Tableau 2 : La population et son évolution 2006 - 2011

Arrondissement	Brompton			Fleurimont			Lennoxville			Mont-Bellevue			Rock Forest – Saint-Élie – Deauville			Jacques-Cartier			Ville de SHERBROOKE		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	2001	2006	2111	2001	2006	2111	2001	2006	2111	2001	2006	2111	2001	2006	2111
POPULATION TOTALE	5625	6030	6537	38775	39275	41611	4905	5400	5818	30935	32200	31123	27450	30525	36670	27835	31125	33034	135525	144555	154793
% p/r à la ville	4%	4%	4%	29%	27%	27%	4%	4%	4%	23%	22%	20%	20%	21%	24%	21%	22%	21%			
Variations 01-06/06-11/01-11	7.2%	8.4%	16.2%	1.3%	5.9%	7.3%	10.1%	7.7%	18.6%	4.1%	-3.3%	0.6%	11.2%	20.1%	33.6%	11.8%	6.1%	18.7%	6.7%	7.1%	14.2%

## LES MÉNAGES

- Au cours de la période 1996 – 2006, la croissance du nombre de ménages (+15.7 %) est nettement plus marquée que celle de la population (+7,7 %). En effet, la ville compte 8970 ménages de plus en 2006, soit à peu de chose près le nombre de logements construits durant cette période sur le territoire de l'actuelle ville de Sherbrooke. Les ménages d'une personne (+29,3 %) et de deux personnes (+23,6 %) connaissent de fortes croissances alors que les ménages de plus de 2 personnes connaissent une décroissance (-3.2 %). Les arrondissements de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville (+ 2 835) et de Jacques-Cartier (+2 335) connaissent les croissances les plus importantes de ménages et regroupent 58 % des nouveaux ménages.
- Le nombre moyen de personnes par ménage s'établit à 2,18 en 2006 comparativement à 2,34 en 1996. Ce phénomène est observable dans tous les arrondissements quoique plus marqué dans les arrondissements de Brompton, de Fleurimont et de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville.
- En 2006, les personnes vivant seules représentent 16 % de l'ensemble de la population de Sherbrooke et forment 35 % des ménages. Cette proportion est plus importante dans les arrondissements de Fleurimont (38 %), de Lennoxville (38 %), du Mont-Bellevue (41 %) et de Jacques-Cartier (40 %) et plus faible dans les arrondissements de Brompton (21 %) et de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville (22 %). Près de 85 % des personnes vivant seules habitent les arrondissements de l'ancienne ville de Sherbrooke alors que 30 % des personnes

<sup>2</sup> L'âge médian est l'âge qui partage l'ensemble d'une population en deux groupes égaux en nombre, c'est-à-dire que la moitié de la population est plus jeune que l'âge médian, et l'autre moitié, plus âgée.





- Les familles avec enfant(s) connaissent une décroissance en nombre absolu mais comptent toujours pour 57 % des familles en 2006. Le nombre de familles sans enfant croît de 19 %. Ces dernières représentent 43 % des familles au terme de la décennie. La variation du nombre de familles se fait à l'avantage des familles sans enfant dans tous les arrondissements à l'exception de l'arrondissement de Lennoxville.
- Le nombre de couples avec enfant(s) est en décroissance dans l'ensemble de la ville à l'exception des arrondissements de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville et de Lennoxville.
- Le nombre de familles monoparentales est en croissance dans l'ensemble de la ville (+9 %) et dans tous les arrondissements à l'exception de l'arrondissement de Fleurimont. En 2006, à l'échelle de la ville, 30,5 % des familles avec enfant(s) sont monoparentales.

## LES LOGEMENTS

- En 2006, l'arrondissement de Fleurimont compte le plus grand nombre de logements (18 385), suivi des arrondissements du Mont-Bellevue (15 790) et de Jacques-Cartier (15 385).
- Au cours de décennie 1996-2006, la croissance du nombre de logements, tous types confondus, est de 15,7 % pour l'ensemble de la ville. En effet, près de 9 000 logements se sont ajoutés au parc immobilier. Cette croissance suit celle des ménages et reflète le nombre de permis émis.

Tableau 5 : Les logements

Arrondissement	Brompton			Fleurimont			Lennoxville			Mont-Bellevue			Rock Forest – Saint-Élie – Deauville			Jacques-Cartier			Ville de SHERBROOKE		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
N <sup>o</sup> de logements	1965	2095	2320	16700	17525	18385	1705	2125	2335	14665	15060	15790	8930	10295	11770	13060	13445	15385	57025	60545	65985
% p/r à la ville	3%	3%	4%	29%	29%	28%	3%	4%	4%	26%	25%	24%	16%	17%	18%	23%	22%	23%			
Variations 96-01/01-06/96-06	7%	11%	18%	5%	5%	10%	25%	10%	37%	3%	5%	8%	15%	14%	32%	3%	14%	18%	6.2%	9.0%	15.7%
Maison individuelle	1375	1535	1725	7200	7580	7515	870	1150	1175	3685	4280	3975	7125	8070	8950	4825	5060	5350	25080	27675	28690
% des logements	70%	73%	74%	43%	43%	41%	51%	54%	50%	25%	28%	25%	80%	78%	76%	37%	38%	35%	44%	46%	43%
Variations 96-01/01-06/96-06	12%	12%	25%	5%	-1%	4%	32%	2%	35%	16%	-7%	8%	13%	11%	26%	5%	6%	11%	10%	4%	14%
Appartement, duplex non attenant	225	135	195	1490	1375	1405	130	110	120	1430	1210	1370	370	305	385	605	670	610	4250	3805	4085
% des logements	11%	6%	8%	9%	8%	8%	8%	5%	5%	10%	8%	9%	4%	3%	3%	5%	5%	4%	7%	6%	6%
Variations 96-01/01-06/96-06	-40%	44%	-13%	-8%	2%	-6%	-15%	9%	-8%	10%	13%	-4%	-18%	26%	4%	11%	-9%	1%	-10%	7%	-4%
Immeuble de moins de cinq étages	290	390	340	7585	8130	8995	705	815	1030	8955	8750	9895	1350	1640	2120	6325	6575	7965	25210	26300	30345
% des logements	15%	19%	15%	45%	46%	49%	41%	38%	44%	61%	58%	63%	15%	16%	18%	48%	49%	52%	44%	43%	46%
Variations 96-01/01-06/96-06	34%	-13%	17%	7%	11%	19%	16%	26%	46%	-2%	13%	10%	21%	29%	57%	4%	21%	26%	4%	15%	20%
Immeuble de cinq étages ou plus	0	0	0	310	260	320	0	0	0	475	665	525	0	0	0	1150	1010	1380	1935	1935	2225
% des logements	0%	0%	0%	2%	2%	2%	0%	0%	0%	3%	4%	3%	0%	0%	0%	9%	8%	9%	3%	3%	3%
Variations 96-01/01-06/96-06				-16%	23%	3%				40%	-21%	11%				-12%	37%	20%	0%	15%	15%
Autres	80	30	60	105	160	145	10	25	15	110	165	20	80	275	305	120	115	80	505	770	625
% des logements	4%	1%	3%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	1%	3%	3%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Variations 96-01/01-06/96-06	-63%	100%	-25%	52%	-9%	38%	150%	-40%	50%	50%	-88%	-82%	244%	11%	281%	-4%	-30%	-33%	52%	-19%	24%
Logements possédés	1485	1575	1760	7760	8185	8745	795	1105	1190	4725	4900	5140	6965	8080	9245	5720	5835	6535	27450	29680	32615
% des logements	76%	75%	76%	46%	47%	48%	47%	52%	51%	32%	33%	33%	78%	78%	79%	44%	43%	42%	48%	49%	49%
Variations 96-01/01-06/96-06	6%	12%	19%	5%	7%	13%	39%	8%	50%	4%	5%	9%	16%	14%	33%	2%	12%	14%	8%	10%	19%
Logements loués	475	520	560	8925	9360	9640	915	1035	1150	9930	10180	10650	1960	2210	2525	7315	7605	8850	29520	30910	33375
% des logements	24%	25%	24%	53%	53%	52%	54%	49%	49%	68%	68%	67%	22%	21%	21%	56%	57%	58%	52%	51%	51%
Variations 96-01/01-06/96-06	9%	8%	18%	5%	3%	8%	13%	11%	26%	3%	5%	7%	13%	14%	29%	4%	16%	21%	5%	8%	13%

- Les maisons individuelles isolées ou jumelées comptent pour 43 % des logements en 2006, une légère baisse au cours de la décennie. Dans les arrondissements de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville, de Brompton et de Lennoxville les maisons individuelles constituent la majorité des logements et des nouveaux logements.
- Les appartements, duplex et autres immeubles à logements multiples ont connu une croissance de 17 % au cours de la décennie et composent la majorité (55 %) du parc immobilier de la ville de Sherbrooke en 2006. Ces logements dominent dans les arrondissements de l'ancienne ville de Sherbrooke.

- La ville de Sherbrooke compte 49 % (+1 %) de logements occupés par leur propriétaire alors que 51 % (-1 %) sont en location. Les arrondissements du Mont-Bellevue (67 %), de Jacques-Cartier (58 %) et Fleurimont (52 %) comptent davantage de locataires alors que les logements occupés par leur propriétaire constituent une forte majorité dans les arrondissements de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville (79 %) et de Brompton (76 %).
- Pour la période 2001 – 2006, le taux de croissance du nombre total de logements à Sherbrooke se situe à 9 %, un taux plus élevé que celui de la population ce qui reflète la réduction du nombre de personnes par ménage. Au cours de cette même période on observe les croissances les plus soutenues du nombre de logements dans les arrondissements de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville (+14 %) et de Jacques-Cartier (+14 %), de quelque 10 % dans les arrondissements de Brompton et de Lennoxville et de 5 % dans ceux de Fleurimont et du Mont-Bellevue.
- La compilation du nombre de nouveaux logements par arrondissement pour la période 2007 – 2010 suggère une modification de leur distribution. En effet, si la croissance du nombre de logements se compare au quinquennat précédent pour l'ensemble de la ville, la variation par arrondissement est significative. Elle s'accélère dans les arrondissements de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville et de Fleurimont, elle est relativement stable dans les arrondissements du Mont-Bellevue et de Brompton et ralentit dans les arrondissements de Jacques-Cartier et de Lennoxville.

Tableau 6 : Mise en chantier de nouveaux logements 2007 - 1010

Année / arrondissement	2007	2008	2009	2010	Total
Brompton	38	63	50	38	189
<i>proportion</i>	4%	5%	3%	3%	4%
Fleurimont	220	403	450	453	1526
<i>proportion</i>	21%	33%	31%	33%	30%
Lennoxville	15	12	13	3	43
<i>proportion</i>	1%	1%	1%	0%	1%
Mont-Bellevue	155	134	210	257	756
<i>proportion</i>	15%	11%	14%	19%	15%
RF-SE-D	436	398	439	392	1665
<i>proportion</i>	41%	33%	30%	28%	33%
Jacques-Cartier	198	203	301	236	938
<i>proportion</i>	19%	17%	21%	17%	18%
Sherbrooke	1062	1213	1463	1379	5117

## LES REVENUS

- En 2006, le revenu moyen de l'ensemble des ménages de la ville de Sherbrooke est de 52 137\$, en hausse de 20 % par rapport à 2001. Les ménages des arrondissements de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville (66 081\$) et de Brompton (64 085\$) ont les revenus les plus élevés alors que les ménages des arrondissements de Fleurimont (47 188\$) et du Mont-Bellevue (39 058\$) ont des revenus sous la moyenne municipale.
- À l'échelle de la ville, 22 % de l'ensemble des ménages et 48 % des ménages formés d'une seule personne ont un revenu moyen inférieur à 20 000\$. Les ménages à faible revenu se retrouvent en plus forte proportion dans les arrondissements du Mont-Bellevue, de Fleurimont et de Lennoxville.

Tableau 7 : Les revenus

Arrondissement	Brompton		Fleurimont		Lennoxville		Mont-Bellevue		Rock Forest – Saint-Élie – Deauville		Jacques-Cartier		Ville de SHERBROOKE	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Total des ménages	2100	2320	17515	18385	2130	2335	15065	15790	10295	11770	13445	15390	60550	65990
Revenu moyen	54 085 \$	64 223 \$	40 554 \$	47 188 \$	49 554 \$	54 501 \$	29 711 \$	39 058 \$	55 218 \$	66 081 \$	50 959 \$	58 625 \$	43 458 \$	52 137 \$
Variations 2001-2006		18.7%		16.4%		10.0%		31.5%		19.7%		15.0%		20.0%
Ménages d'une seule personne	490	6900		6900		880		6520		2370		6230		23390
Revenu moyen		30 741 \$		24 353 \$		27 359 \$		22 205 \$		36 820 \$		31 312 \$		27 119 \$
Revenu de moins de 20 000\$														
Total des ménages		255		4555		550		5210		950		2960		14480
% des ménages		11%		25%		24%		33%		8%		19%		22%
Ménages d'une personne		190		3630		440		3865		640		2555		11320
% des ménages		8%		20%		19%		24%		5%		17%		17%
% des ménages d'une personne		39%		53%		50%		59%		27%		41%		48%

### 2.2.3. L'analyse sociodémographique par arrondissement

#### 2.2.3.1 L'arrondissement de BROMPTON

##### La population

- En 2006, l'arrondissement de Brompton compte 6 030 personnes, soit un peu plus de 4 % de la population de la ville, une proportion stable au cours de la décennie.
- La population de l'arrondissement vieillit mais à un rythme moins rapide que dans l'ensemble de la ville de Sherbrooke.
- Bien que décroissant au même rythme que dans l'ensemble de la ville (-3 %), le groupe des 0 – 19 ans compte toujours pour 28 % de l'ensemble de la population.
- Le groupe des 20 – 64 ans, particulièrement la cohorte des 50 - 65 ans (+68 %), croît plus rapidement que dans l'ensemble de la ville.
- La cohorte des 65 ans et plus croît à un rythme nettement moins rapide que dans l'ensemble de la ville de Sherbrooke et compte en 2006 pour 10 % de la population de l'arrondissement. La proportion de personnes de 65 ans et plus vivant seule est l'une des plus faibles de la ville.

##### Les ménages et les familles

- Au cours de la décennie 1996-2006, la croissance du nombre de ménages et de familles est légèrement plus forte que pour l'ensemble de la ville. Les ménages de 1, 2 et 3 personnes sont en croissance alors que les ménages plus nombreux sont en décroissance. Quoique en décroissance au cours de la décennie, le nombre moyen de personnes par ménage (2,6) demeure l'un des plus élevés de la ville.
- Le nombre de familles avec enfants étant stable au cours de la période, la forte croissance du nombre de familles résulte essentiellement de la croissance du nombre de familles sans enfant. En dépit d'une forte croissance de la proportion de familles monoparentales au cours de la décennie, elles représentent 21 % des familles avec enfants en 2006, la proportion la plus faible de la ville.
- En forte décroissance (-16 %) au cours de la décennie, le nombre moyen d'enfants par famille est de 1.10 en 2006.

##### Les logements et les revenus

- En 2006, les maisons unifamiliales comptent pour 74 % des logements reflétant le caractère banlieusard et rural de l'arrondissement. Les logements sont occupés par leur propriétaire dans une proportion de 76 %.
- En 2006, le revenu moyen de l'ensemble des ménages (64 223\$) est nettement supérieur à la moyenne municipale. La proportion des ménages ayant un revenu inférieur à 20 000\$ est moindre que celle de la moyenne de la municipalité.

### 2.2.3.2 L'arrondissement de FLEURIMONT

#### La population

- En 2006, avec ses 39 275 habitants l'arrondissement de Fleurimont est le plus peuplé de la ville. En légère décroissance (-0,2 %) au cours de la période 1996-2006, sa population compte pour 27 % de la population de la ville. Au cours des dernières années, l'arrondissement a toutefois, connu une forte croissance du nombre de nouveaux logements, ce qui laisse présager une croissance de sa population pour la période 2006 – 2011.
- La cohorte des 0 – 19 ans subit une décroissance de 18 %, plus marquée que dans l'ensemble de la ville.
- Le groupe des 20 – 64 ans connaît une croissance de 5 % en dépit d'une forte (-31 %) décroissance de la cohorte des 30 – 39 ans.
- Les personnes de 65 ans et plus comptent pour 14 % de la population, une proportion à peine plus élevée que la ville.

#### Les ménages et les familles

- Au cours de la décennie de référence, en dépit de la stabilité du nombre de personnes, les variations du nombre de ménages (+10 %) et de familles (+1.5 %) suivent la même tendance que l'ensemble de la municipalité.
- Les ménages de 3 personnes et plus sont en net recul au cours de la décennie.
- En dépit d'une réduction significative, aussi bien en nombre qu'en proportion par rapport à l'ensemble des familles avec enfant(s), la proportion de familles monoparentales demeure légèrement supérieure à celle de la ville.

#### Les logements et les revenus

- En 2006, l'arrondissement de Fleurimont compte 18 385 logements, 1 685 de plus qu'en 1996, une croissance de 10 %. Cette évolution reflète l'importante réduction du nombre de personnes par ménage et particulièrement l'augmentation du nombre de ménages d'une seule personne.
- L'arrondissement de Fleurimont se densifie. En effet, le ratio de maisons individuelles est à la baisse (41 %) par rapport aux immeubles comptant plus d'un logement (58 %). Quant à la propriété, le nombre de propriétaires croît plus rapidement que celui des locataires.
- En 2006, le revenu moyen de l'ensemble des ménages et celui des ménages d'une seule personne sont respectivement de 47 188\$ et 24 353\$ soit quelque 10 % sous la moyenne municipale.
- La proportion de l'ensemble des ménages et celle des ménages d'une personne ayant un revenu inférieur à 20 000\$ sont respectivement de 25 % et de 53 %, des proportions plus élevées que celle de l'ensemble de la municipalité.

### 2.2.3.3 L'arrondissement de LENNOXVILLE

#### La population

- Au cours de la décennie 1996-2006, l'arrondissement de Lennoxville a connu la croissance la plus dynamique de la ville (+39 %). En 2006, ses 5 400 habitants représentent 3.7 % de la population de Sherbrooke. Toutefois, au cours des dernières années, la croissance du nombre de nouveaux logements a été très modeste, ce qui laisse présager une faible croissance de la population pour la période 2006-2011.
- La population de l'arrondissement demeure la plus âgée de la ville en 2006 en dépit d'un rajeunissement notable au cours de la décennie de référence. En effet, la cohorte des 0 – 19 ans a connu une croissance de 53 % de telle sorte que les moins de 20 ans comptent maintenant pour plus de 25 % de la population. Le groupe des 20 - 64 ans a également connu une forte croissance (+39 %) et compte pour 57 % de la population. En revanche la cohorte des 65 ans et plus compte pour 18 % de la population de l'arrondissement en 2006 contre 25 % en 1996.

#### Les ménages et les familles

- Au cours de la décennie de référence, la croissance du nombre de ménages (+37 %) et de familles (+36 %) est cohérente avec la croissance de la population. En nombre comme en pourcentage, ce sont les ménages d'une personne qui connaissent la plus forte croissance (+50 %).
- La croissance des ménages de 3 personnes (+37 %) et de 4 et 5 personnes (+26 %) est notable puisque ces deux catégories sont en décroissance dans l'ensemble de la ville et dans la plupart des arrondissements.
- L'arrondissement de Lennoxville se démarque par une forte croissance (+51%) du nombre de familles avec enfants alors que celles-ci sont en décroissance (-2 %) à l'échelle de la ville.

#### Les logements et les revenus

En 2006, les maisons à logements multiples comptent pour 50 % de l'ensemble des logements de l'arrondissement, une très légère progression par rapport à 1996. La proportion des logements occupés par leur propriétaire connaît une bonne croissance et compte pour 51 % des logements en 2006.

En dépit d'une croissance de 10 % entre 2001 et 2006 (la plus faible des arrondissements), les revenus moyens de l'ensemble des ménages (54 501\$) et des ménages d'une personne (27 119\$) sont légèrement supérieurs à ceux de la ville. Toutefois, la proportion des ménages ayant un revenu faible (moins de 20 000\$) est légèrement supérieure à l'ensemble de la municipalité.

#### 2.2.3.4 L'arrondissement du MONT-BELLEVUE

##### La population

- À la suite d'une croissance de 1,9 % au cours de la période, l'arrondissement du Mont-Bellevue compte 32 200 habitants et 22 % de la population de la ville, une baisse de 2 % par rapport à 1996. Pour la période 2006–2011, la progression du nombre de logements laisse présager une croissance de la population du même ordre que pour la période précédente.
- La population de l'arrondissement du Mont-Bellevue se distingue de l'ensemble de la ville par une plus forte représentation de la cohorte des 20-29 ans (22 % / 16 %). La population étudiante pourrait expliquer cet écart correspondant à 2 000 jeunes adultes.

##### Les ménages et les familles

- Au cours de la décennie de référence, la croissance plus faible que dans l'ensemble de la ville du nombre de ménages (+ 7,7 %) et de familles (+1 %) est cohérente avec la faible croissance de la population de l'arrondissement.
- En dépit d'une croissance nettement moins marquée du nombre de ménages d'une seule personne (+15 %), la quote-part de ces ménages (41 %) par rapport à l'ensemble des ménages est la plus élevée des arrondissements. Le nombre moyen de personnes par ménage est l'un des plus faibles de la ville.
- L'arrondissement du Mont-Bellevue compte une plus forte proportion de familles monoparentales, lesquelles représentent près de 40 % des familles avec enfants.

##### Les logements et les revenus

- Les immeubles à logements multiples composent près de 75 % du parc de logements de l'arrondissement, la plus forte proportion de la ville, tout comme la part de 67 % des logements en location.
- En 2006, les revenus moyens de l'ensemble des ménages et des ménages d'une seule personne, respectivement 39 058\$ et 22 205\$, sont les moins élevés de la ville en dépit d'une progression (31,5 %) nettement plus vigoureuse que dans l'ensemble de la ville (+20 %).
- La proportion de tous les ménages ayant un revenu moyen annuel inférieur à 20 000\$ est significativement supérieure à la moyenne municipale.

### 2.2.3.5 L'arrondissement de ROCK FOREST – SAINT-ÉLIE – DEAUVILLE

#### La population

- Au terme de la décennie 1996-2006, la population du territoire de l'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville atteint 30 525 habitants, une progression de 20,4 %, la deuxième en nombre. Au cours des dernières années, l'arrondissement a connu une augmentation significative du nombre de nouveaux logements par rapport à la période 2001-2006 ce qui laisse présumer une croissance soutenue de sa population, probablement la plus forte de la ville, tant en pourcentage qu'en nombre absolu.
- Le groupe de 0-19 ans a connu une bonne croissance (+9 %) comparativement à l'ensemble de la ville (-3 %) alors que la cohorte des 50-64 ans connaît une forte croissance (77 %).
- En dépit d'une forte croissance de la cohorte des 65 ans et plus, celle-ci ne représente que 7 % de la population en 2006 et la population de l'arrondissement demeure, au terme de la décennie de référence, plus jeune que celle de Sherbrooke.

#### Les ménages et les familles

- Comme dans l'ensemble de la ville, la croissance du nombre de ménages (+32 %) et de familles (+26 %) est plus marquée que celle de la population (+20 %).
- L'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville est le seul avec celui de Lennoxville qui voit croître (+14 %) le nombre de ménages de 3 personnes et plus. En dépit d'une forte croissance des ménages d'une seule personne (+ 65 %) au cours de la décennie, ils sont proportionnellement nettement moins nombreux que dans l'ensemble de la ville. Quant au nombre moyen de 2,59 personnes par ménage, il est le plus élevé de tous les arrondissements.
- L'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville est l'un des rares qui connaissent une croissance du nombre de familles avec enfants (+12 %), lesquelles comptent en 2006 pour 62 % des familles, la proportion la plus élevée de la ville. En dépit d'une forte croissance des familles sans enfant (+ 57 %), celles-ci sont, en proportion, nettement moins nombreuses.
- En 2006, le nombre moyen d'enfants à la maison est de 1,10, le taux le plus élevé de la ville quoique en décroissance (-11 %) au cours de la décennie.
- La proportion des personnes de 65 ans et plus vivant seules (24 %) est la plus faible de la ville.

#### Les logements et les revenus

- En 2006, les maisons unifamiliales comptent pour 76 % des logements, le pourcentage le plus élevé de la ville, conformément au caractère banlieusard de l'arrondissement. La proportion des logements occupés par leur propriétaire est de 79 %.
- En 2006, les revenus annuels moyens de l'ensemble des ménages (66 081\$) et des ménages d'une seule personne (36 820\$) sont les plus élevés de la ville. La proportion des ménages ayant des revenus inférieurs à 20 000\$ est la plus faible.



### 2.2.3.6 L'arrondissement de JACQUES-CARTIER

#### La population

- En 2006, l'arrondissement de Jacques-Cartier compte 31 125 personnes, soit un peu plus de 22 % de la population municipale. Au cours la période 2001–2006, sa population a connu la croissance la plus soutenue de la ville, tant en nombre absolu qu'en pourcentage. En effet, ce nombre surpasse légèrement celui de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville. Toutefois, au cours des dernières années, le nombre total de nouveaux logements dans l'arrondissement de Jacques-Cartier a connu une baisse significative par rapport à la période 2001–2006. Ce fait laisse présager une croissance nettement moins soutenue de sa population. Compte tenu de la faible disponibilité de terrains à développer, la croissance de la population sera limitée au cours de la prochaine décennie.
- La population de l'arrondissement vieillit plus rapidement que celle de l'ensemble de Sherbrooke.
- Parmi les jeunes de moins de 19 ans moins nombreux au terme de la décennie, le groupe des 0–4 ans est le plus touché (- 21 %). La cohorte des 30–39 ans est aussi fortement en décroissance (- 30 %) alors que les 65 ans et plus (+56 %) compte pour quelque 19 % de la population de l'arrondissement en 2006.

#### Les ménages et les familles

- Au cours de la période de référence, comme dans l'ensemble de la ville, la croissance des ménages (+17.9 %) est plus marquée que celle de la population (+9.9 %). En effet, les ménages d'une et de deux personnes ont crû respectivement de 35 % et 19 % alors que les ménages de 3 personnes et plus sont moins nombreuses (-4 %).
- L'arrondissement de Jacques-Cartier connaît de 1996 à 2006 une faible croissance du nombre total de familles (+8,1 %), une décroissance des familles avec enfant(s) et une augmentation des familles sans enfant, lesquelles représentent, en 2006, quelque 48 % de l'ensemble des familles, le ratio le plus élevé de tous les arrondissements.
- En 2006, 32,9 % des familles avec enfants sont monoparentales, une proportion légèrement plus élevée que l'ensemble de la ville (30,5 %).

#### Les logements et les revenus

- En 2006, le parc de logements de l'arrondissement est constitué de 35 % de maisons unifamiliales et de 65 % d'immeubles à logements multiples, une augmentation par rapport à 1996. L'arrondissement compte le plus grand nombre de logements situés dans des immeubles de 5 étages et 58 % des logements sont en location.
- Les revenus moyens annuels de l'ensemble des ménages et des ménages d'une personne sont respectivement de 58 625\$ et 31 312\$. La proportion de l'ensemble des ménages et des ménages d'une personne ayant des revenus de moins de 20 000\$ est inférieure à la moyenne de la ville.

## 2.3 L'INVENTAIRE DES PARCS

Les inventaires quantitatifs et qualitatifs des parcs ont permis de colliger toutes les informations utiles à l'appréciation de l'offre existante.

### 2.3.1 L'inventaire quantitatif

Les informations quantitatives concernant les parcs et les équipements récréatifs et sportifs proviennent principalement des inventaires réalisés dans le cadre du Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs (PDÉSR). Des visites sur le terrain et la banque de données géomatiques de la Ville ont permis de compléter la cueillette des informations pertinentes.

La Division des sports et les arrondissements ont fourni les informations complémentaires concernant les plateaux sportifs utilisés en 2010 ainsi que les inscriptions aux activités sportives et récréatives pour 2008, 2009 et 2010.

### 2.3.2 L'inventaire qualitatif

Notre équipe a visité tous les parcs pour réaliser une appréciation qualitative de leur organisation spatiale, de leur aménagement et des problématiques spécifiques telles que l'accessibilité et la sécurité. On retrouve un exemplaire de la fiche d'évaluation en annexe.

Les informations concernant l'état des équipements sportifs et récréatifs, incluant la conformité aux normes de sécurité des équipements de jeu pour les enfants, émanent de deux sources : d'une part les fiches d'inventaire du PDÉSR et d'autre part, l'inspection réalisée à l'été 2009 par la Division des parcs et des espaces verts (DPEV).

### 3. L'ANALYSE DE L'OFFRE EN PARCS ET EN ÉQUIPEMENTS

---

L'offre en parcs et en équipements récréatifs et sportifs est appréciée en termes quantitatifs et qualitatifs. Dans un premier temps, l'analyse de l'offre apprécie la distribution spatiale des parcs locaux. En deuxième lieu, nous avons analysé chacune des familles d'équipements en fonction du nombre d'équipements par rapport aux cohortes desservies et de l'état de ces équipements.

Les juridictions de référence utilisées à titre comparatif pour l'appréciation quantitative de l'offre sont les arrondissements Mercier – Hochelaga–Maisonneuve et Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles de la ville de Montréal où une même approche méthodologique a guidé l'élaboration de leur plan directeur des parcs aux cours des dernières années. Avec des populations de même ordre de grandeur que la ville de Sherbrooke, l'arrondissement de RDP-PAT présente plusieurs similitudes en termes de densité et de fragmentation de son territoire alors que l'arrondissement de MHM présente diverses similitudes avec certains quartiers centraux de Sherbrooke au plan de l'habitat et des caractéristiques sociodémographiques.

#### 3.1 LA DENSITÉ DE L'HABITAT ET LES SUPERFICIES DE PARCS

Les parcs de Sherbrooke sont diversifiés et constituent un patrimoine de grande valeur. Ils diffèrent les uns des autres par leur style architectural, leur encadrement, leurs équipements et leur superficie. On peut estimer, exclusion faite de leur valeur foncière, à plus de 250 M \$ (tableau 24) en dollars d'aujourd'hui les investissements consentis pour bâtir ce réseau. Leurs valeurs récréative, environnementale, historique et symbolique sont inestimables.

Le tableau 8 présente les densités d'occupation du sol et les superficies de parcs par arrondissement et pour l'ensemble de Sherbrooke. Les densités d'occupation ont été appréciées par rapport aux aires résidentielles en excluant les grandes aires industrielles et institutionnelles.

Les quartiers centraux présentent les plus fortes densités de population avec quelque 3 000 h / km<sup>2</sup> alors qu'une densité moyenne de 2 000 h / km<sup>2</sup> caractérise les arrondissements périphériques tels que ceux de Lennoxville et de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville.

L'analyse du réseau des parcs est faite en fonction de la typologie établie à l'occasion du regroupement de 2002, laquelle est jointe à l'annexe A. Selon cette grille, les 176 parcs de la ville de Sherbrooke couvrant plus de 818 ha se classent en deux grandes catégories en fonction, principalement, de leur mode de gestion, de leur vocation :

- Les parcs locaux : Ces parcs ont une vocation récréative de proximité à l'échelle des quartiers et des arrondissements. Relevant de la juridiction des arrondissements et d'une superficie totale de 260 ha, les parcs locaux regroupent 23 parcs de quartier, 51 parcs de voisinage et 40 îlots de verdure auxquels s'ajoutent 26 nouveaux parcs cédés à la Ville au cours des dernières années mais non aménagés à ce jour.

- Les parcs municipaux : L'ensemble de la population de la ville de Sherbrooke constitue le bassin de population visé par les parcs municipaux. Ces parcs rassemblent 11 parcs urbains et 25 parcs riverains couvrant 558 hectares.

TABLEAU 8 : La densité d'occupation du sol et les superficies de parc

Arrondissement / Objet	Brompton	Fleurimont	Lennoxville	Mont- Bellevue	Rock Forest Saint-Élie Deauville	Jacques- Cartier	Ville de Sherbrooke
<b>POPULATION ET DENSITÉ</b>							
Population totale (2006)	6035	39245	5385	32200	30525	31125	144515
Pourcentage de la ville	4%	27%	4%	22%	21%	22%	
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	79.30	42.39	28.79	28.40	155.81	30.45	365.13
Périmètre d'urbanisation (km <sup>2</sup> )	4.36	23.22	6.34	19.02	25.21	22.17	100.33
Zone résidentielle (km <sup>2</sup> )	1.94	13.37	2.45	9.01	14.69	10.50	51.95
Densité (h/km <sup>2</sup> )	3109	2936	2198	3573	2078	2966	2782
<b>LES PARCS LOCAUX</b>							
Îlot de verdure (n <sup>bre</sup> )	1	5	4	15	5	10	40
Superficie (ha)	0.6	2.6	2.8	3.7	1.6	8.8	20.1
Parc de voisinage (n <sup>bre</sup> )	7	15	3	11	6	9	51
Superficie (ha)	12.8	25.0	3.6	9.5	8.7	16.3	75.9
Superficie moyenne (ha)	1.8	1.7	1.2	0.9	1.4	1.8	1.5
Parc de quartier (n <sup>bre</sup> )	1	7	2	4	6	3	23
Superficie (ha)	3.8	25.5	12.1	17.1	47.6	18.4	124.4
Superficie moyenne (ha)	3.8	3.6	6.1	4.3	7.9	6.1	5.4
Parc nouveau (n <sup>bre</sup> )	0	6	4	5	5	5	25
Superficie (ha)	0.0	15.8	2.5	11.8	5.9	2.5	38.5
PARCS LOCAUX (n <sup>bre</sup> )	9	33	13	35	22	27	139
Superficie (ha)	17.2	68.9	21.1	42.0	63.7	46.0	258.9
Ratio (ha/1000 h)	2.85	1.76	3.91	1.30	2.09	1.48	1.79
<b>LES PARCS MUNICIPAUX</b>							
Parc urbain (n <sup>bre</sup> )	0	3	0	3	2	3	11
Superficie (ha)	0.0	68.4	0.0	216.0	57.5	157.5	499.4
Ratio (ha/1000 h)	0.00	1.74	0.00	6.71	1.88	5.06	3.46
Parc riverain (n <sup>bre</sup> )	2	5	0	8	6	4	25
Superficie (ha)	1.4	27.7	0.0	15.8	2.9	11.4	59.2
Ratio (ha/1000 h)	0.23	0.71	0.00	0.49	0.10	0.37	0.41
PARCS MUNICIPAUX (n <sup>bre</sup> )	2	8	0	11	8	7	36
Superficie (ha)	1.4	96.1	0.0	231.8	60.4	168.9	558.7
Ratio (ha/1000 h)	0.23	2.45	0.00	7.20	1.98	5.43	3.87
TOUS LES PARCS (Nb)	11	41	13	46	30	34	175
Superficie (ha)	18.6	165.0	21.1	273.9	124.2	214.9	817.6
Ratio (ha/1000 h)	3.08	4.20	3.91	8.50	4.07	6.90	5.66

Incluant les nouveaux parcs à aménager, le ratio moyen de 1,80 ha / 1000 h pour les parcs locaux est très convenable compte tenu de la densité d'occupation du territoire. Toutefois, ce ratio varie de façon significative entre les arrondissements centraux et périphériques où les ratios de parcs locaux sont plus élevés. Inversement les ratios pour les parcs municipaux sont plus élevés dans les quartiers centraux. Considérant l'ensemble des parcs locaux et municipaux, le ratio moyen de 5,66 ha / 1000 h d'espaces verts se compare avantageusement aux juridictions comparables.

### 3.2 LES PARCS MUNICIPAUX

Les parcs municipaux regroupent les parcs urbains, les parcs riverains, les parcs nature ainsi que le réseau cyclable récréatif. Les parcs municipaux relèvent de l'Administration centrale de la Ville de Sherbrooke dont un bon nombre seront gérés par une société paramunicipale.

#### LES PARCS URBAINS

Les onze parcs urbains couvrent quelque 500 ha. Du plus petit au plus grand, du plus urbain au plus naturel, chacun se distingue par ses caractéristiques biophysiques, sa vocation ou son histoire. Leur dénominateur commun est leur unicité et le fait qu'ils s'adressent à l'ensemble des citoyens de Sherbrooke. Certains parcs urbains seront gérés directement par l'Administration centrale de la Ville ou un arrondissement mais la majorité d'entre eux sera désormais sous la responsabilité de Destination Sherbrooke. Cette corporation paramunicipale a pour mission de «faire rayonner Sherbrooke par la mise en valeur et le développement durable d'attraits récréotouristiques». Cette société est née de la fusion de Cité des rivières, de CHARMES, de Tourisme Sherbrooke et du Centre de foires.

Tableau 9 : Les parcs urbains

Parcs	Arr.	Superficie (ha)	Destination Sherbrooke
Base de Plein-Air André-Nadeau	RFSED	53.5	X
Parc du Bois-Beckett	JC	139.2	X
Cité, Place de la	MB	0.2	X
Parc du Domaine-Howard	JC	5.8	X
Parc Jacques-Cartier	JC	12.5	X
Parc Lucien-Blanchard	MB	16.4	X
Parc du Mont-Bellevue	MB	199.4	X
Plage municipale de Deauville	RFSED	4.0	X
Parc Quintal	FL	16.3	
Parc Sylvie-Daigle	FL	20.1	
Parc Victoria	FL	32.0	
Total	10	499.4	

#### LES PARCS RIVERAINS

Les rivières Saint-François, Magog et Massawipi parcourent respectivement le territoire de Sherbrooke sur 28,9, 17,4 et 8,75 km. En incluant le lac Magog, la ville de Sherbrooke compte un périmètre riverain de plus de 110 km. Les parcs riverains occupent 13 km de rives soit 12 % des rives de ces cours d'eau. Totalisant une superficie de 60 hectares, les 27 parcs riverains, incluant certaines îles, offrent non seulement un énorme potentiel récréatif et de multiples panoramas sur les cours d'eau, mais constituent un réseau de grand intérêt sur le plan de la biodiversité. Généralement accessibles

par le réseau récréatif, la plupart des parcs riverains sont à l'état naturel et comptent quelques aménagements de type extensif pour l'accueil des visiteurs.

Jusqu'à récemment, la corporation de gestion CHARMES assumait la responsabilité du développement, de la planification et de l'aménagement des parcs riverains. Ils relèvent désormais de Destination Sherbrooke.

#### LES SENTIERS POLYVALENTS

Le réseau cyclable des Grandes-Fourches, lequel relève de Destination Sherbrooke, s'étend sur 130 km dont 76 pour la Route verte. Il parcourt une trentaine de parcs riverains, urbains et locaux répartis dans tous les arrondissements et longe notamment les berges de la rivière Magog et ses nombreux parcs riverains. Au nord-ouest le réseau récréatif s'étend de Rock Forest à Brompton en passant par Saint-Élie. Une boucle rejoint le ruisseau Dorman puis les parcs Quintal, Couturier et Debonair.

La Route verte parcourt la rive est de la rivière Saint-François de Brompton à Lennoxville, remonte la rivière Massawipi vers l'ouest jusqu'au lac du même nom, puis bifurque vers le nord jusqu'à la rivière Magog qu'elle longe vers l'est en direction de Magog.

#### LES AIRES NATURELLES ET LES ESPACES DE CONSERVATION

À la suite des recommandations du comité Dialogue-Citoyens sur les aires écologiques, la Ville de Sherbrooke a adopté un plan d'action visant la préservation et la mise en valeur des milieux naturels de grande valeur écologique.

Ce plan a comme objectif de protéger 12 % du territoire municipal dans le but d'assurer la pérennité des milieux naturels d'intérêt et de préserver la biodiversité. Le plan favorise aussi une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans l'ensemble des activités urbaines et des milieux de vie.

Plusieurs territoires d'intérêt écologique ont été récemment ou seront cédés ou acquis par la Ville dans le cadre de cette politique. Ces territoires à vocation écologique ne font pas partie du réseau des parcs proprement dit et seront gérés par Destination Sherbrooke. Ils ne sont pas considérés dans la présente démarche, axée prioritairement sur les parcs à vocation récréative.

### 3.3 L'ANALYSE DE LA DESSERTE EN PARCS LOCAUX

L'analyse de la desserte a pour objectif de mettre en relation l'offre en parcs locaux avec leur distribution spatiale afin d'apprécier l'accessibilité des parcs de quartier et de voisinage. Normalement, les usagers s'y rendent à pied et la distance à parcourir, variable selon la nature de l'équipement, est un facteur déterminant dans l'appréciation de leur accessibilité et du service offert. L'analyse de la desserte en parcs locaux s'applique exclusivement aux aires résidentielles existantes situées dans les limites du périmètre urbain, excluant les principales zones institutionnelles, commerciales et industrielles.

#### 3.3.1 La méthodologie

La méthodologie comprend les étapes suivantes :

##### 1. La classification des parcs locaux

La grille de typologie en vigueur (annexe A) pour les parcs locaux sert de base à l'analyse de la desserte :

- les parcs de quartier ont une superficie de 2,5 à 20 hectares et se distinguent par leur vocation principalement sportive et récréative ;
- les parcs de voisinage d'une superficie de 1 à 2,5 hectares sont typiquement consacrés à la détente et aux activités récréatives de proximité ;
- les îlots de verdure, le plus souvent d'une superficie de moins de 1 hectare, ont principalement une vocation de détente ou d'embellissement.

##### 2. La cartographie des rayons de desserte et des zones de déficiences de desserte

Les rayons de desserte utilisés correspondent aux résultats de différentes enquêtes de fréquentation. Celles-ci indiquent que les trois quarts de la population sont disposés à parcourir une distance de quelque 400 mètres, soit 5 minutes de marche, pour se rendre à un parc de voisinage, et quelque 800 mètres, ou 10 minutes de marche, pour se rendre à un parc de quartier. Aucun rayon de desserte n'est attribué aux îlots de verdure. La cartographie des rayons de desserte des parcs locaux permet d'identifier les zones non desservies par ces parcs. Ces zones sont de trois types : celles non desservies à la fois en parc de voisinage et de quartier, celles non desservies en parc de voisinage et enfin les zones situées à l'extérieur des rayons de desserte des parcs de quartier. Seules les zones de déficience d'une superficie de plus de 10 hectares ont été considérées.

##### 3. L'évaluation de l'importance des zones de déficience de desserte

L'importance de chacune des zones présentant une déficience en parcs locaux est évaluée en fonction de 5 classes de priorité selon une échelle décroissante de A à E. Le tableau de l'annexe B précise la méthodologie de classification en fonction des facteurs d'atténuation suivants :

- la présence d'îlots de verdure ;
- la présence de parcs de voisinage ;

- la présence de parcs municipaux et d'espaces institutionnels accessibles ;
- l'importance des espaces libres privés en fonction de la densité d'occupation du sol et du type de bâtiments.

#### 4. L'identification des mesures correctrices

Les mesures applicables visant à atténuer ou corriger les déficits de desserte de plus forte importance sont définies dans les orientations puis intégrées au plan d'action.

#### 3.3.2 Les déficiences en parcs locaux

La planche 01 illustre les parcs locaux, leur rayon de desserte, les zones de déficience, la nature de cette déficience ainsi que le niveau de priorité attribué à chacune de ces zones de déficience en desserte locale. Le tableau suivant synthétise les déficiences de desserte en parcs locaux, dont le nombre et l'étendue résultent pour une large part de la faible densité d'occupation du territoire.

Tableau 10 : La desserte en parcs locaux

Arrondissement / Objet	Brompton	Fleurimont	Lennoxville	Mont- Bellevue	Rock Forest Saint-Élie Deauville	Jacques- Cartier	Ville de Sherbrooke
<b>DÉFICIENCE DE DESSERTE EN PARCS LOCAUX</b>							
Quartier et Voisinage (nb)	2	5	2	6	9	5	29
superficie (km <sup>2</sup> )	0.1	2.8	0.7	2.6	7.5	3.4	17.2
% de l'aire résidentielle	7%	21%	28%	29%	51%	32%	33%
Parc de voisinage (nb)	3	5	2	3	5	3	21
superficie (km <sup>2</sup> )	0.5	2.6	0.7	1.2	2.5	1.6	9.0
% de l'aire résidentielle	25%	20%	29%	13%	17%	15%	17%
Parc de quartier (nb)	0	4	0	4	1	6	15
superficie (km <sup>2</sup> )	0.0	2.1	0.0	1.6	0.3	2.3	6.3
% de l'aire résidentielle	0%	16%	0%	18%	2%	22%	12%
Total (nb)	5	14	4	13	15	14	65
superficie (km <sup>2</sup> )	0.6	7.5	1.4	5.4	10.3	7.2	32.5
% de l'aire résidentielle	32%	56%	57%	60%	70%	69%	62%
<b>IMPORTANTÉ DES DÉFICIENCES</b>							
A (nb)	0	0	0	0	0	0	0
% de l'aire résidentielle	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
B (nb)	0	2	0	2	1	1	6
% de l'aire résidentielle	0%	13%	0%	4%	6%	8%	7%
C (nb)	5	3	2	4	8	4	26
% de l'aire résidentielle	32%	13%	28%	25%	45%	15%	26%
D (nb)	0	5	2	4	6	4	21
% de l'aire résidentielle	0%	15%	29%	15%	19%	31%	19%
E (nb)	0	4	0	3	0	5	12
% de l'aire résidentielle	0%	16%	0%	16%	0%	15%	10%



Quelque 65 zones de déficiences en parcs locaux ont été identifiées et évaluées dans les limites du périmètre urbain :

- 21 zones déficientes en parc de voisinage seulement, soit 17 % du territoire ;
- 15 zones déficientes en parc de quartier seulement, soit 12 % du territoire ;
- 29 zones déficientes à la fois en parcs de voisinage et de quartier, soit 33 % du territoire.

Du point de vue qualitatif, l'évaluation de l'importance des déficiences révèle qu'aucune n'est du niveau de priorité A. Les 6 déficiences de niveau B touchent des secteurs résidentiels de forte densité à l'extérieur des rayons de desserte optimaux des parcs de quartiers et de voisinage sans atténuation résultant de la présence d'un îlot de verdure ou d'un parc urbain ou riverain. Ces déficiences seront particulièrement ciblées par les mesures correctrices du plan d'action.

Les déficiences de classe C, D et E sont atténuées par la présence d'un ou de plusieurs des facteurs de compensation mentionnés précédemment.

### 3.4 L'ANALYSE DE L'OFFRE PAR FAMILLE D'ÉQUIPEMENTS

#### 3.4.1 Les aires libres

Cet équipement comprend les aires libres pour le jeu, le repos et la socialisation, de même que les sentiers de promenade. Pour estimer les superficies d'aires libres, on a soustrait de la superficie totale d'un parc les équipements sportifs et récréatifs ainsi que les aires naturelles non aménagées. Les aires libres constituent un équipement de base des parcs et devraient occuper de 25 à 50 % de la superficie d'un parc selon qu'il s'agit d'un parc de quartier ou de voisinage. En moyenne, à Sherbrooke, les aires libres occupent quelque 30 % de la superficie des parcs locaux. Le ratio moyen d'aires libres pour l'ensemble des parcs est inférieur aux références et serait optimalement de 1 ha / 1000 h.

Le constat le plus significatif touchant cette famille d'équipements est à l'effet qu'une proportion importante des superficies répertoriées dans les parcs locaux regroupe des espaces résiduels peu ou pas aménagés. Dans la majorité des parcs locaux, les espaces libres sont négligés par rapport aux autres familles d'équipements alors que les enquêtes conduites dans la ville de Montréal comme à l'échelle du Québec démontrent que les activités qui y sont reliées comptent parmi les activités physiques les plus populaires dans tous les groupes d'âge et le premier facteur de fréquentation des parcs locaux.

TABLEAU 11 : Les aires libres

Arrondissement / Objet	Brompton	Fleurimont	Lennoxville	Mont- Bellevue	Rock Forest Saint-Élie Deauville	Jacques- Cartier	Ville de Sherbrooke
<b>LES AIRES LIBRES</b>							
Parcs locaux (ha)	3.7	10.5	3.3	6.8	5.6	12.5	42.49
Ratio (ha/1000 h)	0.62	0.27	0.61	0.21	0.18	0.40	0.29
Parcs municipaux (ha)	0.9	9.5	0.0	4.4	4.3	6.7	25.86
Ratio (ha/1000 h)	0.15	0.24	0.00	0.14	0.14	0.22	0.18
Total (ha)	4.65	20.01	3.28	11.23	9.92	19.27	68.35
Ratio (ha/1000 h)	0.77	0.51	0.61	0.35	0.33	0.62	0.47

#### 3.4.2 Les équipements pour les enfants

##### 3.4.2.1 Les modules et les appareils traditionnels

Les aires de jeu d'enfants sont distribuées dans 65 parcs de la ville, très majoritairement dans les parcs locaux. On y dénombre :

- 31 modules de jeu pour les 2-5 ans ;
- 47 modules de jeu pour les 6-12 ans ;
- 66 aires de jeu libre lesquelles regroupent les appareils traditionnels tels que les balançoires (adultes et bébé), les glissoires, les grimpeurs, les échelles horizontales, les planches à bascule, les jeux à ressort, les trampolines, les barreaux et trapèzes, les cages à singe, etc.

À l'échelle de la ville, le ratio de modules 6-12 ans par rapport à la population des enfants de 5-14 ans est comparable aux références. En revanche, l'offre pour les modules 2-5 ans est inférieure aux références. Considérant l'ensemble des parcs où l'on retrouve au moins un équipement de jeu pour enfants, incluant les modules et les appareils traditionnels, le ratio est comparable ou légèrement inférieur aux références pour la cohorte des 0-4 ans. Il s'avère légèrement supérieur pour la cohorte des 5-14 ans et celle de leurs parents (25-34 ans).

La distribution spatiale des aires de jeu pour les enfants, un équipement de proximité, est déficiente dans certains quartiers. Cette situation est plus marquée pour les modules 2-5 ans, moins nombreux que les modules pour les 5-12 ans.

Tableau 12 : Les équipements pour les enfants

Arrondissement / Objet	Brompton	Fleurimont	Lennoxville	Mont- Bellevue	Rock Forest Saint-Élie Deauville	Jacques- Cartier	Ville de Sherbrooke
<b>Module de jeu 2-5 ans (n<sup>bre</sup>)</b>	2	8	2	5	8	6	31
0-4 ans (équip/1000 h)	5.1	4.3	8.0	3.0	3.9	5.0	4.2
25-34 ans (équip/1000 h)	2.8	1.6	3.5	1.0	1.8	1.5	1.6
<b>Module de jeu 6-12 ans (n<sup>bre</sup>)</b>	3	10	1	9	13	11	47
5-14 ans (équip/1000 h)	3.4	2.4	1.6	2.6	2.8	3.5	2.8
25-34 ans (équip/1000 h)	4.3	2.1	1.7	1.8	3.0	2.8	2.4
<b>Aire de jeu libre (n<sup>bre</sup>)</b>	6	19	3	13	12	13	66
0-4 ans (équip/1000 h)	15.4	10.3	12.0	7.7	5.8	10.8	8.9
5-14 ans (équip/1000 h)	6.9	4.5	4.7	3.7	2.5	4.2	3.9
25-34 ans (équip/1000 h)	8.5	3.9	5.2	2.6	2.8	3.3	3.4
<b>Jeu d'eau et pataugeoire (n<sup>bre</sup>)</b>	0	1	1	2	0	1	5
0-4 ans (équip/1000 h)	0.0	0.5	4.0	1.2	0.0	0.8	0.7
5-9 ans (équip/1000 h)	0.0	0.5	3.3	1.2	0.0	0.7	0.6
25-34 ans (équip/1000 h)	0.0	0.2	1.7	0.4	0.0	0.3	0.3

Les modules de jeu pour enfants, tant pour les petits que les plus grands, sont, pour la plupart, récents en bon état et conformes aux normes de sécurité en vigueur. Une quinzaine (15/76) de modules présentent au moins une déficience relevant de la sécurité (6 modules 2-5 ans et 9 modules 6-12 ans).

Selon l'inspection réalisée à l'été 2009 par la DPEV (Division des parcs et des espaces verts), les équipements traditionnels présentent de nombreuses déficiences. En effet, on a relevé des déficiences dans 54 des 65 aires de jeu libre où quelque 142 appareils présentent au moins une non-conformité. La majorité de ces non-conformités concernent les balançoires (surfaces absorbantes, dégagement et nombre de sièges par portique). Pour les autres équipements, les non-conformités les plus fréquentes touchent les surfaces absorbantes, les bordures et les zones de dégagement.

Les balançoires, toujours populaires auprès des parents et des enfants, constituent l'appareil traditionnel le plus fréquent dans les aires de jeu libre. Toutefois, plusieurs des autres équipements sont considérés comme vétustes par rapport aux tendances actuelles.

La majorité (47/65) des aires de jeu libre côtoie des modules de jeu. Toutefois, dans certains secteurs, la moitié des parcs avec des équipements pour enfants ne comptent que des équipements traditionnels parfois vétustes.

Il y aurait lieu de porter davantage d'attention à l'aménagement et à l'intégration des aires de jeu d'enfants notamment l'intégration d'aires attenantes pour les parents, la présence de végétation et d'ombrage et la qualité de l'ambiance.

#### 3.4.2.2 Les pataugeoires et les jeux d'eau

On dénombre quatre jeux d'eau et une pataugeoire dans les parcs de la ville de Sherbrooke et l'offre est nettement inférieure aux références, où ces équipements sont concentrés dans des quartiers denses et souvent défavorisés. En effet, les jeux d'eau, maintenant largement préférés aux pataugeoires, demeurent des équipements lourds et coûteux à aménager dans des quartiers où la densité de l'habitat et les caractéristiques socio-économiques de la clientèle le justifient.

Le PDÉSR<sup>3</sup> traite de cet équipement dans le chapitre sur les plans d'eau. Aucune inspection de conformité aux normes en vigueur n'est mentionnée. L'un des jeux d'eau existant au parc Andrew-Sangster annexé à la piscine est désuet tout au moins du point de vue de son intérêt.

#### 3.4.3 Les équipements pour les jeunes

Cette famille d'équipements regroupe les terrains de volley-ball et de basket-ball et les parcs de planche à roulettes pour les jeunes de 10 à 19 ans.

##### Le volley-ball

Il y a 24 terrains de ballon volant répartis dans 14 parcs et au moins un terrain dans chacun des arrondissements. Fort de ses 9 terrains de volley-ball au parc Otto-Beaver, l'arrondissement de Lennoxville abrite le pôle municipal pour cette discipline.

##### Le basket-ball

Sur l'ensemble du territoire de Sherbrooke, on dénombre :

- 13 terrains de ballon panier éclairés ;
- 7 terrains sans éclairage ;
- 10 terrains de pratique.

Les 30 plateaux sont répartis dans 17 parcs et 2 cours d'école. Les terrains installés dans les écoles ont été entièrement ou partiellement financés par les arrondissements et font l'objet d'une entente avec l'autorité scolaire. Avec respectivement 630 jeunes de 10-19 ans et 1353 adultes de 20-39 ans par équipement, l'offre à l'échelle de la ville se compare avantageusement aux références.

À la lumière des tendances en matière de pratique d'activité physique de loisirs, le basket-ball s'adresse prioritairement aux adolescents. Il se pratique aussi bien seul qu'en groupe, répond au

---

<sup>3</sup> Teknica HBA inc. *Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke, Volume 2 – Plan directeur par équipement sportif*, Décembre 2008

besoin de socialisation des adolescents et s'intègre naturellement à la culture hip-hop et urbaine répandue dans ce groupe d'âge. Dans une moindre mesure, cette activité est également pratiquée par les jeunes adultes.

On retrouve les terrains et les paniers de basket-ball dans tous les arrondissements quoique certains quartiers soient moins bien desservis. Compte tenu de la mobilité des adolescents, l'équipement devrait être disponible dans un rayon d'un kilomètre, ce qui correspond plus ou moins à la desserte des parcs de quartier.

TABLEAU 13 : Les équipements pour les jeunes

Arrondissement / Objet	Brompton	Fleurimont	Lennoxville	Mont- Bellevue	Rock Forest Saint-Élie Deauville	Jacques- Cartier	Ville de Sherbrooke
Volley-ball (n <sup>brs</sup> )	4	3	9	3	4	1	24
pop. 10-19 ans / équip.	228	1710	87	1292	1126	3700	788
pop. 20-39 ans / équip.	364	3512	153	3650	2088	7915	1691
Basket-ball (n <sup>brs</sup> )	3	7	1	7	3	9	30
pop. 10-19 ans / équip.	303	733	785	554	1502	411	630
pop. 20-39 ans / équip.	485	1505	1380	1564	2783	879	1353
population totale / équip.	2012	5606	5385	4600	10175	3458	4817
Planche à roulettes (n <sup>brs</sup> )	1	2	1	2	2	1	9
pop. 10-19 ans / équip.	910	2565	785	1938	2253	3700	2101

#### La planche à roulettes

On retrouve neuf (9) parcs de planches à roulettes répartis dans 6 parcs et 3 cours d'école. Lorsqu'on se réfère au ratio, l'offre est quantitativement supérieure aux références. Toutefois, la répartition spatiale de cet équipement destiné aux adolescents pourrait être améliorée. Plusieurs équipements présentent des déficits d'entretien.

#### 3.4.4 Les aires de jeu pour les adultes

La cinquantaine de plateaux pour les adultes sont répartis dans 25 parcs et regroupent :

- 7 planchers de danse ;
- 20 aires de pétanque ;
- 18 jeux de palets ;
- 3 jeux de fers ;
- 1 aire d'exercice pour personnes âgées.

L'offre pour les adultes est comparable aux références pour les personnes de 65 ans et plus et légèrement inférieure pour la cohorte des 35-64 ans. Les équipements sont le plus souvent localisés dans les parcs de quartier et relativement bien distribués sur l'ensemble du territoire.

Douze terrains présentent un déficit d'entretien, sont abandonnés ou peuvent être considérés désuets et inutilisables. En effet, la moitié des jeux de palets présentent des déficiences (surface détériorée,

absence de lignage) qui les rendent inutilisables alors que plusieurs aires de pétanque sont envahies par la végétation et semblent peu utilisées. En revanche, les planchers de danse sont généralement en bon état et semblent bien fréquentés. Le niveau de l'offre est variable selon les arrondissements tant au plan quantitatif que qualitatif.

Tableau 14 : Les aires de jeu pour les adultes

Arrondissement / Objet	Brompton	Fleurimont	Lennoxville	Mont- Bellevue	Rock Forest Saint-Élie Deauville	Jacques- Cartier	Ville de Sherbrooke
Aire de jeu pour les adultes (n <sup>bre</sup> )	6	11	1	8	11	12	49
Aire d'exercice	0	1	0	0	0	0	1
Jeu de palets	3	4	0	2	3	6	18
Pétanque	1	4	0	4	6	5	20
Jeu de fer	2	0	0	1	0	0	3
Plancher de danse	0	2	1	1	2	1	7
pop. totale (équip / 1 000 h)	1.0	0.3	0.2	0.2	0.4	0.4	0.3
35-64 ans (équip / 1 000 h)	2.2	4.1	0.4	3.0	4.1	4.4	3.0
65 ans + (équip / 1 000 h)	9.7	2.0	1.0	2.1	5.2	2.1	2.6

Parmi les familles d'équipements que l'on retrouve dans les parcs, les aires de jeu pour les adultes sont les plus difficiles à évaluer et à planifier. Il n'y pas de normes généralement reconnues et acceptées quant aux nombres d'équipements pour une population donnée et peu de données sont recueillies par les municipalités concernant leur fréquentation, particulièrement pour les usages spontanés. Leur utilisation semble fortement tributaire de la présence d'associations ou de regroupements d'utilisateurs et de la disponibilité d'installations intérieures publiques, communautaires ou privées.

Depuis quelques années, plusieurs municipalités expérimentent avec succès une nouvelle génération d'appareils de conditionnement physique destinés aux adultes. Il y a maintenant une tendance à les installer à proximité des aires de jeu pour les enfants, ce qui permet aux parents de s'entraîner tout en assurant la surveillance des enfants.

### 3.4.5 Les plateaux sportifs

Cette famille d'équipements regroupe les plateaux pour le soccer, les terrains de balle, les tennis et les patinoires. Ces équipements ont fait l'objet d'une étude détaillée en 2008, dans le cadre du Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs (PDÉSR), lequel a proposé les grandes orientations pour les divers plateaux sportifs. Le Plan directeur des parcs a permis de mettre à jour et de compléter, lorsque nécessaire, les constats du PDÉSR. L'objectif spécifique du Plan directeur des parcs est de concrétiser les orientations du PDÉSR en intégrant dans les parcs et dans son plan d'action, les interventions qui assureront la mise en œuvre de ses orientations.

Le tableau suivant résume l'inventaire des divers plateaux sportifs. Les ratios y sont établis en population par équipement, par souci d'uniformité avec le format du PDÉSR. Les sections suivantes

rappellent, s'il y a lieu, les constats du PDÉSR et présentent les analyses complémentaires et la problématique spécifique à chacun de ces équipements.

Tableau 15 : Les plateaux sportifs

Arrondissement / Objet	Brompton	Fleurimont	Lennoxville	Mont- Bellevue	Rock Forest Saint-Élie Deauville	Jacques- Cartier	Ville de Sherbrooke
<b>LE SOCCER (n<sup>brs</sup>)</b>	5	29	10	16	32	18	110
Soccer à 11 (n <sup>brs</sup> )	1	11	6	7	5	3	33
pop. 15-40 ans / équip.	1895	1215	305	1866	2079	3278	1527
Soccer à 9 (n <sup>brs</sup> )	1	0	1	0	0	0	2
pop. 10-14 ans / équip.	470		335				4553
Soccer à 7 (n <sup>brs</sup> )	3	13	3	3	12	11	45
pop. 5-14 ans / équip.	292	326	212	1162	393	284	379
Soccer à 5 (n <sup>brs</sup> )	0	5	0	6	15	4	30
pop. 5-9 ans / équip.		389		287	150	335	265
<b>LA BALLE (n<sup>brs</sup>)</b>	2	11	1	5	6	2	27
pop. 10-19 ans / équip.	455	466	785	775	751	1850	700
pop. 20-34 ans / équip.	505	760	1070	1786	986	3165	1171
pop. 35-64 ans / équip.	1350	245	2700	540	450	1350	600
population totale / équip.	3018	3568	5385	6440	5088	15563	5352
Nb. Heures (2010) / terrain	56	128	245	162	174	128	144
<b>LE TENNIS (n<sup>brs</sup>)</b>	3	18	2	16	13	19	71
Nb. de site	1	8	1	6	6	4	26
pop. 10-19 ans / équip.	303	285	393	242	347	195	266
pop. 20-34 ans / équip.	337	465	535	558	455	333	445
pop. 35-64 ans / équip.	900	150	1350	169	208	142	228
population totale / équip.	2012	2180	2693	2013	2348	1638	2035
<b>LES GLACES (n<sup>brs</sup>)</b>	6	11	1	17	13	13	61
Patinoire sportive (n <sup>brs</sup> )	3	8	1	9	7	5	33
pop. 5-9 ans / équip.	135	243	300	191	321	268	241
pop. 10-19 ans / équip.	303	641	785	431	644	740	573
pop. 20-39 ans / équip.	485	1317	1380	1217	1193	1583	1230
population totale / équip.	2012	4906	5385	3578	4361	6225	4379
Anneau de glace (n <sup>brs</sup> )	1	0	0	0	0	2	3
population totale / équip.	6035					15563	48172
Surface glacée (n <sup>brs</sup> )	2	3	0	8	6	6	25
population totale / équip.	3018	13082		4025	5088	5188	5781

### 3.4.5.1 Le soccer

Les constats et les orientations du PDÉSR pour le soccer sont les suivants :

*«Le calcul de l'utilisation réelle des plateaux est au cœur de la problématique pour l'ensemble des organismes sportifs sur le territoire de la ville de Sherbrooke. Dans le contexte où l'offre de terrains semble adéquate, mais serrée surtout en ce qui concerne les terrains de soccer à 11 et le fait que certains terrains ne devraient peut-être pas être recensés puisque leurs surfaces de jeu ne sont pas suffisamment adéquates et qu'ils servent aussi à d'autres activités sportives et communautaires, il serait pertinent d'envisager de développer la notion de terrains dédiés à certaine pratique sportive ou encore de développer le concept de terrains d'honneur.»*

*Bien que le nombre de terrains de soccer sur le territoire de la ville de Sherbrooke soit suffisamment adéquat, en tenant compte des nouveaux projets de terrains de soccer synthétiques, ces terrains sont inégalement répartis sur le territoire et dans certains cas, ils ne sont pas en nombre suffisant. On peut ainsi imaginer plusieurs scénarios d'intervention, en tenant compte des particularités de chaque arrondissement, pour améliorer la qualité de certaines surfaces naturelles existantes.»*

En résumé, le PDÉSR recommande les pistes d'intervention suivantes :

1. *En relation avec la demande, rehausser la qualité et l'aménagement de certains terrains [...] dans le cadre d'une stratégie globale d'amélioration des terrains de soccer de surfaces naturelles existants ;*
2. *Déterminer et dédier la vocation de certains terrains naturels de soccer de manière à mieux conserver leurs qualités ;*
3. *Étudier la possibilité de mettre en place la notion de terrain d'honneur dédié presque exclusivement aux matchs d'importance ou à certaines disciplines sportives de manière à permettre un meilleur contrôle de leur utilisation et de les maintenir dans un état optimal ;*
4. *Réviser et mettre en place un programme plus rigoureux d'entretien et de rénovation des surfaces naturelles existantes ;*
5. *Optimiser le programme de gestion de l'ensemble des terrains de soccer de manière à permettre une utilisation maximale de l'offre actuelle.*

#### Mise à jour du PDÉSR

- Depuis son adoption par la Ville, diverses recommandations du PDÉSR ont été concrétisées telles que la construction de trois terrains synthétiques ;
- Certains plateaux de soccer de mauvaise qualité ne sont plus utilisés et pourront être réaffectés à de nouveaux usages ;
- Le Plan directeur du parc Jacques-Cartier, approuvé par le Conseil, propose la relocalisation de ses six terrains de soccer.

Le tableau 16 présente l'inventaire des terrains de soccer lors de la saison 2010. On y dénombre 69 plateaux dont 54 dans les parcs et 15 localisés sur des terrains scolaires, gérés conjointement avec ces institutions. L'inventaire compte trois (3) plateaux synthétiques et 16 plateaux éclairés. En plus, le terrain de balle du parc Sangster est utilisé pour du soccer à 5. On utilise ces plateaux de la façon suivante:

- 1 plateau réservé au soccer non structuré ;
- 33 terrains de soccer à 11 joueurs dont 21 dédiés et 12 partagés avec le soccer à 7 ;
- 2 terrains de soccer à 9 joueurs dédiés ;
- 45 terrains à 7 joueurs dont 20 dédiés et 25 partagés ;
- 30 terrains à 5 joueurs dont 24 dédiés et 6 partagés avec la balle ;
- divers plateaux sont partagés avec le football et le «Ultimate frisbee».



Tableau 16 : Les terrains de soccer en 2010

Équipement / parcs	Plateaux	Éclairage	Soccer libre	11		9		7		5		Total soccer structuré
				Dédié	Partagé	Dédié	Partagé	Dédié	Partagé	Dédié	Partagé	
<b>Brompton</b>												
Ernest-Bergeron	2					1		1				2
Nault	1	1			1				2			3
<b>Fleurimont</b>												
Bureau	1	1		1								1
Couturier	1				1				2			3
Debonair	5	1			1				2	4		7
Jardins-Fleuris, des	1							1				1
Jean-Claude Quirion	1				1				2			3
Marie-Reine-du-Monde, de	2							1		1		2
Optimistes, des	1							1				1
Quintal	3	2		1	2				4			7
Sylvie-Daible	2	1		2								2
Victoria	1			1								1
École LeBer	1			1								1
<b>Lennoxville</b>												
Atto-Beaver	3				1	1		1	2			5
Bishop's College School	2			2								2
Université Bishop	3	3		3								3
<b>Mont-Bellevue</b>												
Andrew-Sangster											6	6
Arsène-Goyette	1		1									0
Belvédère, du	1	1		1								1
Marie-Médiatrice, de	1							1				1
Paul-Marin	1	1		1								1
École du Phare	1			1								1
École Le Triolet	2			2				2				4
Université de Sherbrooke	2	2		2								2
<b>Rock Forest – Saint-Élie – Deauville</b>												
André Nadeau, Base de Plein-Air (6xS5)	6									6		6
Butte aux Bouleaux, de la	1				1				2			3
Central	5	2			3			2	7			12
Cimetière, du	1							1				1
Villageois, du	1	1		1						9		10
<b>Jacques-Cartier</b>												
André-Viger	2							2				2
Jacques-Cartier	6							2		4		6
Olivier-Chauveau	1							1				1
Saint-Alphonse-de-Liguori	3				1			2	2			5
Saint-Boniface, de	2							2				2
Saint-Charles-Garnier	1			1								1
Séminaire Salésien	1			1								1
<b>Ville de SHERBROOKE</b>	<b>69</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	<b>110</b>

Le tableau 17 présente les données relatives aux inscriptions et au taux de pratique du soccer structuré pour les saisons 2005 à 2010. Mises en relation avec l'évolution de la cohorte des 5-19 ans, ces données illustrent une tendance à la baisse des inscriptions au soccer structuré (-17 %) depuis 2007. Cette diminution varie selon les catégories et semble un peu plus marquée chez les plus jeunes. Cette réduction du nombre des inscriptions est plus soutenue que l'évolution démographique estimée de la cohorte des 5 -19 ans ce qui suggère une réduction du taux de pratique du soccer dans cette cohorte.

Tableau 17 : Les inscriptions au soccer structuré – 2005 à 2010

Année	5-19 ans	Inscription	Taux de pratique
2005	26722	5521	21%
2006	26865	5719	21%
2007	26768	5861	22%
2008	26672	5412	20%
2009	26576	5169	19%
2010	26480	4847	18%

Le modèle opératoire proposé par J-B. Vin<sup>4</sup>, mis à jour en fonction des inscriptions et des terrains disponibles en 2010, suggère qu'il est possible de satisfaire aux heures optimales de pratique tout en dédiant l'ensemble des terrains de façon à optimiser leur usage comme le recommande le PDÉSR.

Tableau 18 : Le soccer - Modèle opératoire (inscriptions et terrains 2010)

Modèle opératoire Inscriptions et terrains 2010	Soccer 11						Soccer 9	Soccer 7				Soccer 5	Total		
	Loisirs	Dévelop.	A	AA	AAA	s-total	Initiation	Initiation	Dévelop.	A	s-total	Initiation	Totaux		
<b>Caractéristiques</b>	105 X 68						70 X 45	68 X 33				30 X 25			
Dimensions	105 X 68						70 X 45	68 X 33				30 X 25			
Age	12 - 35	12 - 35	12 - 16	12 +	14 +	12 - 35	11	7 - 8	9 - 10	9 - 10	7 - 10	4 - 6			
Nb joueurs / équipe	18	16	16	16	16	18.5	13.7	10	13	13	12.3	10.9			
Hres minimale / sem	0.75	1.5	2.25	2.25	4	1.53	1.5	1	1.5	1.5	1.31	1.5			
Hres optimale / sem	2	3	4	4	6.5	3.05	1.5	2	3	3	2.61	3			
Semaines / an	23	23	23	23	25	23	23	17	17	17	17	17			
<b>Inscriptions 2010</b>															
Nb de joueurs							2631	123					920	1173	4847
Nb d'équipes							142	9					75	108	334
Hres minimales totales / sem	37.5	114	67.5	36	12	217	35	38	61.5	28.5	98	173	523		
Hres optimales totales / sem	100	228	120	64	19.5	433	70	76	123	57	196	345	1044		
Hres minimales totales / an	863	2622	1553	828	300	5002	317	646	1046	485	1665	2933	6774		
Hres optimales totales / an	2300	5244	2760	1472	487.5	9951	631	1292	2091	969	3331	5865	13548		
<b>Terrains requis (n<sup>br</sup>)</b>															
Hres minimales / an							14	1					7	12	33
Hres optimales /an							29	2					13	23	67
<b>Terrains existants 2010 (n<sup>br</sup>)</b>															
terrains dédiés							21	2					20	24	67
terrains partagés							12	0					25	6	43

1. taux d'utilisation maximal de 15hres / sem

<sup>4</sup> Jean-Bernard Vin. *Évaluation de l'utilisation des terrains de soccer à Sherbrooke. Situation actuelle et future*, Février 2009.

### 3.4.5.2 Les terrains de balle

Le PDÉSR constate que les activités de sports de balle sont en décroissance, que l'offre de terrains est supérieure à la demande et qu'une rationalisation du nombre de terrains serait souhaitable. Il précise que bien que leur nombre soit plus élevé que la demande à l'échelle de la ville, les terrains de balle sont inégalement répartis sur le territoire de la ville et que cette rationalisation doit être appliquée en conservant les surfaces les plus appropriées en termes de qualité et de desserte, tout en respectant les besoins des divers arrondissements.

Le tableau suivant illustre l'évolution des inscriptions au baseball mineur depuis 2007, les inscriptions à la balle récréative par arrondissement pour la saison 2010 ainsi que les heures d'utilisation ou de réservation selon le cas. La mise à jour des inscriptions au baseball depuis 2007 révèle une croissance modérée des inscriptions. Pour la saison 2010, l'ensemble des activités de balle incluant le baseball et la balle récréative relevant des arrondissements totalisent quelque 2 200 heures d'usage des divers terrains.

Tableau 19 : La balle - Organisation et participation

Organisation / participation	Équipe (n <sup>bre</sup> )	Joueur (n <sup>bre</sup> )	Hres / année
<b>BASEBALL SHERBROOKE</b>			
(PDÉSR) 2007	26	318	528
2008	32	335	
2009	29	320	
2010	32	340	650
<b>BALLE MOLLE (2010)</b>			
Brompton	10	122	142
Fleurimont	12	144	735
Lennoxville	7	78	98
Mont-Bellevue	32	144	497
Rock Forest – Saint-Élie – Deauville	23	264	715
Jacques-Cartier			
Ville de Sherbooke	84	752	2187

Le tableau 20 présente l'inventaire, les caractéristiques et la fréquentation de chacun des 27 terrains de balle au cours de la saison 2010. Selon l'inventaire réalisé dans le cadre du PDÉSR, 18 sont éclairés et 7 terrains présentent des déficiences (sable envahi par les mauvaises herbes, nivellement déficient, accumulation d'eau, équipement vieillissant).

Pour l'ensemble de la ville, les ratios quantitatifs sont plus élevés que les références dans une proportion de 30 à 40 %, lesquels confirment les constats du PDÉSR. Celui-ci évalue qu'un terrain de balle est généralement disponible 22,5 heures en semaine et un maximum de 14 heures par jour les samedis et dimanches, soit une capacité théorique de quelque 600 heures par saison. Dans la réalité, compte tenu que certains terrains ne sont pas éclairés ou mal éclairés, que certaines plages horaires sont privilégiées et qu'il est nécessaire d'assurer une répartition spatiale adéquate, on observe que les terrains les plus utilisés en 2010 ont une utilisation variant entre 200 et 300 heures. Sur cette base, de 15 à 20 terrains seraient nécessaires pour répondre adéquatement aux activités du baseball mineur, de la balle récréative pour les adultes et des divers événements recensés au cours de la saison 2010.

Tableau 20 : Les terrains de balle : État et utilisation 2010

ARRONDISSEMENT - PARC / ÉQUIPEMENT	Dimensions (G-C-D)	État du terrain (PDESR 2008)	Baseball - événement (n <sup>brs</sup> )		Utilisation 2010 (hre)	Existant (n <sup>brs</sup> )
			Balle récréative (hre)			
<b>Brompton</b>						
Gagnon	78-81-79	Vieilli	0	35	35	1
Kruger	78-82-78	Plat, en bon état	0	77	77	1
Total				112	112	2
Population totale / équipement						3018
Heures / terrain (n <sup>brs</sup> )						66
<b>Fleurimont</b>						
Adrien-Cambron	68-71-75	Bon état	27	3	80	1
Bureau	91-107-91	Bon état	50	138	260	1
Couturier	76-84-69	Bon état, clôturé	27	30	86	1
Debonair	66-83-75	Bon état	18	6	51	1
Desranleau	96-99-98	1 Bon / 2 pour jeunes	18	319	364	2
Édouard-Boudreau	50-62-49	Bon état	25	3.5	66	1
Maillé	82-83-80	Moyen, sable envahi	39		98	1
Quintal	68-76-76					
Victoria (Stade Amédée-Roy)	103-110-97	Moyen, drainage	6	236	251	2
Total		Bon état	59		147.5	1
Population totale / équipement			269	735	1402	11
Heures / terrain (n <sup>brs</sup> )						3568
						92
<b>Lennoxville</b>						
D'Arcy-Bennett	61-61-61	Bon état	0	98	98	1
Total				98	98	1
Population totale / équip.						5385
Heures / terrain (n <sup>brs</sup> )						98
<b>Mont-Bellevue</b>						
Alfred-Élie-Dufresne	72-76-72	Bon	0	294	294	1
Andrew-Sangster	92-108-93	Bon état	9	2	25	1
Belvédère, du	74-84-74	Bon état	71	23	201	1
Galt	61-61-61	Moyen, sable, nivellement	46	0	115	1
Paul-Marin	86-106-90	Bon état, clôturé	0	178	178	1
Total			126	497	812	5
Population totale / équipement						6440
Heures / terrain (n <sup>brs</sup> )						126
<b>Rock Forest - Saint-Élie - Deauville</b>						
Beaulieu	81-101-64	Mauvais état	0	360	360	1
Central	91-110-90	Bon état	41		103	1
Jules-Richard	73-81-73	Moyen, mal nivelé	19	68	115	1
Ma-Villa, de	69-86-82	Bon état	11	234	262	1
Mi-Vallon	58-72-58	Moyen, sable	59		73	1
Villageois, du	86-93-86	Bon état	43	54	131.5	1
Total			173	716	1043	6
Population totale / équipement						5088
Heures / terrain (n <sup>brs</sup> )						131
<b>Jacques-Cartier</b>						
Champs-de-Mars, du	54-61-51	Bon état, initiation	102	0	204	2
Total			102	0	204	2
Population totale / équipement						15563
Heures / terrain (n <sup>brs</sup> )						102
<b>Ville de SHERBROOKE</b>						
Total			670	2158	3671	27
Population totale / équip.						5352
Heures / terrain (n <sup>brs</sup> )						106

### 3.4.5.3 Les tennis

Le tableau 21 synthétise l'inventaire des 71 terrains de tennis répartis dans 26 parcs et un terrain scolaire où l'on dénombre 5 terrains de format réduit (4 minis et un intermédiaire) pour les jeunes. La distribution par rapport au type de surface est la suivante :

- 42 terrains en terre battue ou en poussière de roche
- 3 terrains en gazon synthétique, des surfaces exigeantes en termes d'entretien
- 4 terrains en asphalte
- 2 terrains en asphalte et acrylique
- 20 terrains recouverts de diverses surfaces synthétiques.

Les courts sont adéquatement répartis dans tous les arrondissements. De plus, du point de vue quantitatif, le nombre de tennis en fonction de la population est nettement plus élevé que les références, comme le soulignait le PDÉSR. En outre, un nouveau centre spécialisé pour le tennis comptant 8 courts s'ajoutera dans le cadre des Jeux du Canada. Enfin, on dénombre une dizaine de courts supplémentaires sur les terrains des institutions scolaires, un centre dédié au tennis intérieur dans l'ouest de la ville et des tennis intérieurs au Cégep et à l'Université de Sherbrooke.

Le PDÉSR estime que «*les installations sont dans l'ensemble très vieilles et ne sont plus conformes à une pratique récréative agréable et sécuritaire*». Selon l'inventaire réalisé par Tennestrie en 2008 et dont les faits saillants sont rapportés au tableau suivant, on observe, en effet, qu'une forte proportion des courts présente des déficiences quant à l'état des surfaces, l'éclairage ou les dégagements requis. Le PDÉSR rapporte que les surfaces en terre battue et en poussière de roche, toujours prisées des usagers, sont les plus nombreuses. Ces surfaces très exigeantes en termes d'entretien sont en moins bon état que les surfaces synthétiques, lesquelles sont également plus rapidement accessibles après les précipitations.

Tableau 21 : Les tennis

ARRONDISSEMENT - PARC / ÉQUIPEMENT	État des terrains	Éclairage (lux) (moy = 89)	Dégagement (arrière-centre-latéral)	Terre battue	Poussière de roche	Asphalte	Asphalte acrylique	Gazon synthétique	Synthétique	Tartan	dimensions réduites	Total existant
<b>Brompton</b>												
Charland	nd	nd	nd		3							3
Total												3
Population totale / équip.												2012
<b>Fleurimont</b>												
Adrien-Cambron	9	92	o-n-n					3				3
Antonio-Montour	5	95	n-o-n	3								3
Charland	8	123	o-o-o				2					2
Couturier	8	41	o-o-o							2		2
Debonair	nd	nd	nd	2								2
Desranleau	3	80	o-o-o	2								2
Édouard-Boudreau	5	81	o-n-n	2								2
Maillé	9	39	o-o-o							2		2
Total												18
Population totale / équip.												2180
<b>Lennoxville</b>												
Centennial	nd	nd	nd							2		2
Total												2
Population totale / équip.												2693
<b>Mont-Bellevue</b>												
Alfred-Élie-Dufresne	5	144	o-n-n	2								2
Andrew-Sangster	5	75	o-n-n	2								2
Belvédère, du	5	84	o-o-o							3		3
Marie-Médiatrice, de	5	107	n-o-n	3								3
Mont-Bellevue	6	143	o-o-o	3								3
Paul-Marin	7	93	o-o-n	3								3
Total												16
Population totale / équip.												2013
<b>Rock Forest – Saint-Élie – Deauville</b>												
Beaulieu	6	21	o-o-o	1								1
Central	5	103	n-n-o		4							4
Jules-Richard	6	30	o-o-o	2								2
Ma-Villa, de	4	65	n-o-o	2								2
Mi-Vallon	5	120	o-o-o			2						2
Notre-Dame-du-Laus	nd	nd	nd	2								2
Total												13
Population totale / équip.												2348
<b>Jacques-Cartier</b>												
Jacques-Cartier	5	166	o-o-n	3								3
Saint-Alphonse-de-Liguori	6	47	o-o-o					3				3
Saint-Boniface, de	4	126	n-o-n	3								3
Saint-Charles-Garnier	8	80	o-o-o					3				3
Séminaire Salésien (2 réguliers, 5 réduits)	nd	nd	nd			2					5	7
Total												19
Population totale / équip.												1638
<b>Ville de SHERBROOKE</b>												
Total				35	7	4	2	3	6	9	5	71
Population totale / équip.												2035

#### 3.4.5.4 Les patinoires

En période hivernale, les résidents de Sherbrooke disposent de 60 patinoires :

- 33 patinoires sportives ;
- 3 anneaux de glace
- 25 surfaces glacées

L'offre en glaces extérieures à Sherbrooke est nettement supérieure aux références tant pour le patinage libre que le hockey. Cet équipement semble très apprécié par les utilisateurs et constitue l'une des seules activités accessibles dans les parcs locaux durant l'hiver. Dans le cadre du réchauffement global, les conditions climatiques pourraient toutefois rendre de plus en plus difficile et exigeant l'entretien de ces équipements. L'offre étant généreuse, une marge de manœuvre existe pour une éventuelle adaptation de cet équipement.

### 3.5 L'AMÉNAGEMENT DES PARCS

#### 3.5.1 Les points forts

- L'entretien des pelouses et la propreté dans les parcs sont exemplaires à tous les niveaux ;
- Le sentiment de sécurité est en général très bon dans tous les parcs ;
- Les parcs sont fréquentés : camps de jour, équipes sportives, etc. ;
- La présence en de nombreux endroits de beaux arbres, plantés ou sauvegardés du milieu naturel initial contribue à des ambiances intéressantes ;
- Les conditions naturelles intrinsèques (topographie, végétation et plan d'eau) contribuent fortement à l'intérêt de plusieurs parcs ;
- La Ville est à l'avant-garde pour l'installation de corbeilles de recyclage dans les parcs.

#### 3.5.2 Les éléments à améliorer

##### La morphologie et l'accessibilité

De nombreux parcs ont un périmètre restreint donnant accès à la voie publique. Cette situation engendre parfois une morphologie complexe qui lorsqu'elle se conjugue à une topographie capricieuse rend l'accès particulièrement difficile ou fait en sorte que les limites de l'espace public se confondent avec les propriétés voisines. Un périmètre largement ouvert sur la voie publique favorise la fréquentation des parcs et la sécurité des usagers, maximise leur impact sur le paysage urbain et minimise les interfaces conflictuelles avec le domaine privé.

Dans les parcs comportant des équipements sportifs, les accès sont le plus souvent conçus en fonction de l'automobile et des véhicules de service alors que les accès piétonniers y sont négligés, peu accueillants et étrangers à la logique propre aux déplacements piétonniers. L'aménagement des aires de stationnement dans les parcs est minimal et aurait avantage à être bonifié par des îlots de verdure et la plantation d'arbres.

##### L'organisation spatiale

Dans les parcs à vocation sportive et récréative, les équipements sont généralement implantés essentiellement en fonction de critères d'ordre technique avec peu d'égard pour les aires libres. Sans intention paysagère et sans volonté affirmée de mettre en valeur le paysage initial, le caractère et la qualité de l'ambiance sont abandonnés au hasard et aux conditions parfois exceptionnelles du site.

Les axes de circulation internes se limitent trop souvent à un sentier sommaire du stationnement vers les équipements principaux. Les liens entre les divers équipements sont souvent négligés et composent rarement un parcours pour les promeneurs. Quant aux circulations de transit dans les parcs, elles sont rarement considérées alors qu'elles contribuent à diversifier leur clientèle et qu'elles favorisent la sécurité et les déplacements actifs.

Les clôtures sont abondantes le long des voies publiques et restreignent trop souvent et inutilement l'accessibilité et l'attrait des parcs.



## 4. LE BILAN PAR ARRONDISSEMENT

---

### 4.1 L'arrondissement de BROMPTON

L'aire résidentielle de l'arrondissement de Brompton, excluant les grandes zones industrielles et institutionnelles, couvre quelque 1,94 km<sup>2</sup>. En 2006, les maisons unifamiliales comptent pour 74 % des logements. La densité d'occupation du sol est d'un peu plus de 3 100 h / km<sup>2</sup>, une densité légèrement supérieure à la moyenne de la ville. Une vaste zone rurale et agricole ceinture le noyau villageois et sa banlieue typique d'unifamiliales.

Selon la nomenclature en vigueur, on dénombre dans l'arrondissement un parc de quartier, sept parcs de voisinage, un îlot de verdure ainsi que deux parcs riverains. L'ensemble des parcs occupe une superficie totale de 18,6 ha, soit 3,08 ha / 1 000 h d'espaces verts. Le ratio de parcs locaux (2,85 ha / 1 000 h) est supérieur à celui de ville, mais inférieur lorsque l'on considère l'ensemble des parcs locaux et municipaux. La présence de deux parcs riverains à caractère ornemental mérite d'être soulignée.

#### La desserte en parcs locaux

Les parcs locaux sont relativement bien répartis dans l'aire résidentielle alors que deux parcs de voisinage desservent des zones résidentielles extérieures au périmètre urbain. Dans l'arrondissement, cinq zones de déficiences en parcs locaux ont été identifiées, deux zones de déficience de desserte en parcs de voisinage et de quartier et trois zones de déficience de desserte en parcs de voisinage. Globalement, ces déficiences touchent 32 % de l'aire résidentielle, une proportion nettement favorable par rapport à l'ensemble de la ville. Du point de vue de la desserte en parcs locaux, le territoire à l'intérieur du périmètre urbain de Brompton est l'un des mieux desservis de la ville.

#### Les aires libres

Le ratio d'aires libres (0,77 ha / 1 000 h) dans les parcs de l'arrondissement s'avère nettement supérieur à la moyenne de la ville. En revanche, l'intégration et l'aménagement des aires libres pour le jeu, la détente, la socialisation et la promenade mériteraient d'être améliorés.

#### Les aires de jeu pour les enfants

Les aires de jeu d'enfant sont réparties dans six parcs. On y dénombre deux modules pour les 2-5 ans, trois modules pour les 6-12 ans et six aires de jeu libre. Deux parcs, le parc Nault en rive gauche et le parc Ernest-Bergeron en rive droite, possèdent des équipements complets, soit un module pour les 2-5 ans, un pour les 6-12 ans ainsi que des appareils traditionnels. Enfin, deux parcs desservent des zones résidentielles à l'extérieur du périmètre urbain.

Le réseau d'équipements pour les enfants est donc relativement complet tant du côté de sa distribution spatiale qu'au plan quantitatif, les ratios d'équipements étant favorables par rapport à la moyenne municipale, tant pour les cohortes d'enfants que pour celles de leurs parents. Tous les modules étaient conformes aux normes de sécurité applicables lors de l'inspection de 2009. Toutefois, dans la catégorie des jeux libres, huit appareils (six au parc Kruger, deux au parc Ouellet) présentaient au moins une non-conformité.

#### Les équipements pour les jeunes

Au plan quantitatif, les ratios d'équipements à l'intention des adolescents sont, au prorata des cohortes visées, supérieurs à ceux de la ville tant pour le basket-ball (3) et le volley-ball (4) que pour la planche à roulettes (1). Toutefois, du point de vue de leur distribution spatiale, il convient de mentionner qu'aucun équipement n'est disponible en rive droite de la rivière Saint-François où, en 2006, la population des 10 à 19 ans est presque aussi importante qu'en rive gauche.

#### Les aires de jeu pour les adultes

Situés dans trois parcs, les équipements pour les adultes regroupent trois jeux de palets, une aire de pétanque et deux jeux de fer. Par rapport à l'ensemble de la ville, le ratio est favorable pour la cohorte des 65 ans et plus et inférieur pour les 35-64 ans. Toutefois, il n'y a, aucun équipement en rive droite de la rivière Saint-François.

Trois équipements présentent des déficiences : le jeu de palets du parc Ouellet et les deux jeux de fer du Rond-Point Paradis. Les données disponibles ne permettent pas de conclure si l'entretien de ces aires a été délaissé parce qu'elles étaient inutilisées, ou si elles sont inutilisées à cause du manque d'entretien.

#### Le soccer

L'arrondissement dispose de 3 plateaux desservant un terrain de soccer à 11, un terrain de soccer à 9 et 3 terrains à 7 joueurs. Il n'y a pas de terrains spécifiques pour les 4-5 ans. En proportion de sa population, les ratios pour le soccer sont comparables à la moyenne municipale.

#### La balle

Baseball Sherbrooke n'indique aucune activité en 2010 sur les deux terrains de balle des parcs Gagnon et Kruger, alors que les relevés de fréquentation de l'arrondissement pour la balle récréative font état d'un total de 112 heures d'utilisation, soit 35 heures au parc Gagnon et 77 heures au parc Kruger, sans compter les tournois de fin de saison. Ces activités concernent les quatre équipes de la Ligue de balle féminine et les six équipes de la ligue de balle Maurice Roy. Pour la balle, l'offre se compare avantageusement à celle de l'ensemble de la ville.

#### Le tennis

Les trois courts avec surface en poussière de roche de l'arrondissement sont aménagés au parc Charland et quantitativement l'offre est comparable à celle de Sherbrooke.

#### Les patinoires

On dénombre 6 patinoires dans les parcs de l'arrondissement, soit trois patinoires avec bandes, un anneau de glace et deux surfaces glacées. Les ratios sont nettement favorables comparativement à l'ensemble de la ville.

#### 4.2 L'arrondissement de FLEURIMONT

L'aire résidentielle de l'arrondissement s'étend sur environ 13,37 km<sup>2</sup> et avec ses 2 936 h/km<sup>2</sup>, l'arrondissement de Fleurimont est légèrement plus dense que Sherbrooke. Les immeubles à logements multiples composent près de 59 % du parc de logements. À la suite d'un recul au cours de la période 1996-2006, la population a crû de 5,3 % depuis 2006 selon les prévisions de l'ISQ ce que laissent prévoir les mises en chantier de nouveaux logements entre 2007 et 2011. Pour les prochaines années, les zones prioritaires de développement sont importantes ; en ordre décroissant de superficie, on les retrouve au nord de l'arrondissement dans les districts Quatre-Saisons et Desranleau et au sud-est et sud-ouest dans le district Marie-Rivier.

Selon la nomenclature en vigueur, l'arrondissement compte 27 parcs locaux soit sept parcs de quartier, 15 parcs de voisinage et cinq îlots de verdure auxquels s'ajouteront sept nouveaux parcs. Les parcs locaux totalisent une superficie de 69,7 ha et le ratio de parcs locaux (1,78 ha / 1 000 h) est comparable à celui de l'ensemble de la ville (1,8 ha / 1 000 h). L'arrondissement compte également trois parcs urbains et cinq parcs riverains d'une superficie totale de 96,1 ha. L'ensemble des parcs locaux et municipaux totalise 165,8 ha, un ratio de 4,2 ha / 1 000 h comparativement à 5,07 ha / 1 000 h pour l'ensemble de la municipalité.

Les parcs de quartier (Adrien-Cambron, Debonair, Couturier, Maillé, Desranleau, Charland et Bureau) correspondent à la nomenclature du point de vue de leurs équipements. Les parcs Adrien-Cambron, Desranleau et Maillé se situent toutefois sous le critère de superficie de cette catégorie.

Huit des quinze parcs de voisinage comportent des plateaux sportifs (23) de telle sorte que certains d'entre eux (Cœur-Immaculé-de-Marie, des Optimistes, Jardins-Fleuris) s'apparentent par leurs équipements et leur aménagement à des parcs de quartier. Enfin quatre parcs de voisinage (Beauvoir, Caron, des Jeunes et Doyon) s'apparentent davantage, par leur superficie et leur aménagement à des îlots de verdure.

Parmi les îlots de verdure, quatre sont de très intéressantes aires de repos alors que le caractère et l'unicité du promontoire du Bicentenaire l'associent à un parc urbain.

##### La desserte en parcs locaux

Quelque 16 % et 20 % des aires résidentielles du périmètre urbain se situent à l'extérieur des rayons de desserte optimaux des parcs de quartier et des parcs de voisinage et 21 % du territoire résidentiel présente une déficience de desserte à la fois en parc de quartier et en parc de voisinage. Aux fins de l'analyse de la desserte, le parc Quintal a été considéré comme un parc de quartier. Du point de vue de la desserte en parcs locaux, l'arrondissement de Fleurimont se situe ainsi en relative bonne position par rapport à l'ensemble de la ville.

Parmi les 14 zones de déficiences identifiées, les deux zones dans la classe de priorité B concernent des secteurs de haute densité inadéquatement desservis en parcs de voisinage et des mesures correctrices seront intégrées au plan d'action.

#### Les aires libres

Dans les parcs locaux, la proportion d'aires libres (0,27 ha / 1 000h) pour le jeu, la détente, la socialisation et la promenade est comparable à l'ensemble de la ville. L'intégration et l'aménagement des aires libres sont particulièrement déficients dans les parcs de quartier et de voisinage.

#### Les aires de jeu pour les enfants

Les équipements de jeu pour les enfants sont répartis dans 19 parcs de l'arrondissement, soit deux parcs urbains, six parcs de quartier, neuf parcs de voisinage, un îlot de verdure et un parc riverain. On dénombre huit modules pour le 2-5 ans, dix modules pour les 6-12 ans et 19 aires de jeu libre. Neuf parcs comportent exclusivement des équipements traditionnels. L'offre pour les modules de jeu 2-5 ans est équivalente à la moyenne de la ville et légèrement inférieure pour les modules des 6-12 ans. L'arrondissement de Fleurimont se distingue par un meilleur équilibre entre les modules 2-5 ans et 6-12 ans. Les ratios par rapport aux cohortes d'enfants desservies sont inférieurs aux références mais l'offre est améliorée lorsque l'on considère les aires de jeu libre. Un parc de quartier (Couturier), deux parcs de voisinage (Bibeau, Jardins-Fleuris) et deux parcs urbains (Victoria, Quintal) ont des équipements complets, c'est-à-dire des modules pour les 2-5 ans et les 6-12 et des appareils traditionnels. À l'exclusion du parc Victoria, des aires de jeu libre sans module sont aménagées dans les parcs des secteurs les plus denses, au centre de l'arrondissement.

Les équipements de l'arrondissement se distinguent par un nombre élevé de non-conformités. En effet, selon l'inspection de la DPEV de 2009, 65 appareils incluant trois modules pour les 2-5 ans et deux modules pour les 6-12 présentent au moins une déficience par rapport aux normes en vigueur.

Enfin, pour les enfants, des jeux d'eau ont été aménagés au parc Victoria.

#### Les équipements pour les jeunes

Eu égard à la population des 10-19 ans, l'arrondissement dispose de trois plateaux de volley-ball aux parcs Bureau et Desranleau (2), de sept terrains ou paniers de basket-ball aux parcs Bureau, Couturier (2), Boudreau, Jardins-Fleuris et Marie-Reine-du-Monde et à l'école LeBer, ainsi que de deux parcs de planche à roulettes l'un au parc Desranleau et l'autre à l'école Saint-François. Les ratios sont inférieurs à la ville pour tous ces types de plateaux. Cette famille d'équipements destinés aux jeunes présente une problématique de desserte et d'accessibilité. L'état des équipements au parc Desranleau est déficient.

#### Les aires de jeu pour les adultes

Ces équipements sont installés dans les parcs Adrien-Cambron, Montour, Desranleau, Maillé, Quintal et Victoria. Au nombre de onze, ils se distribuent ainsi : une aire d'exercice pour les aînés, quatre jeux de palets, quatre terrains de pétanque et deux planchers de danse.

Tous les jeux de palets et une aire de pétanque présentent des déficiences. Par rapport à la cohorte des 65 ans et plus, le ratio d'équipements pour les adultes est inférieur à la moyenne de Sherbrooke, mais avantageux pour la cohorte des 35-64 ans.

#### Les jardins communautaires

À l'ouest de l'arrondissement, le jardin communautaire du Marais est l'un des deux jardins de la ville. On y dénombre 140 jardinets.

#### Le soccer

L'offre est comparable à la moyenne de la ville pour le total (19) des plateaux distincts disponibles pour le soccer. Leur utilisation se répartit comme suit : 11 terrains de soccer à 11, aucun terrain à 9, 13 plateaux à 7 joueurs et 5 terrains pour les plus jeunes.

#### La balle

L'arrondissement de Fleurimont dispose de 11 terrains de balle répartis dans neuf parcs (Debonair, Victoria, Adrien-Cambron, Couturier, Maillé, Quintal (2), Desranleau (2), Édouard-Boudreau et Bureau). Onze des 27 terrains de balle de Sherbrooke sont aménagés dans l'arrondissement de Fleurimont et l'offre y est donc la plus élevée de la ville et très supérieure aux références.

Au cours de la saison 2010, neuf terrains ont été utilisés par les équipes de Baseball Sherbrooke avec 269 événements. Les terrains des parcs Victoria et Bureau ont été les plus utilisés avec respectivement 59 et 50 événements. On compte entre 25 et 50 événements dans les parcs Maillé, Couturier, Adrien-Cambron et Édouard-Boudreau et moins de 25 événements aux parcs Quintal, Debonair et Desranleau.

Pour la balle récréative, 763 et 735 heures ont été réservées en 2009 et 2010. Les deux terrains des parcs Desranleau et ceux des parcs Quintal et Bureau sont les plus utilisés avec respectivement 319, 236 et 138 heures de réservation en 2010. Pour les autres terrains, les réservations cumulées pour la saison, excluant Baseball Sherbrooke, varient de 3,5 heures au parc Édouard-Boudreau à 30 heures au parc Couturier. Dans l'arrondissement, le nombre d'heures de réservation par équipe (61 hres/an) est plus élevé que dans les autres arrondissements où elles varient de 14 à 31 hres/an.

Pour la saison 2010, les événements et les activités cumulés de Baseball Sherbrooke et de la balle récréative totalisent 735 heures réparties de la façon suivante : Desranleau (364), Bureau (263), Quintal (251), Victoria (148), Marie-Reine-du-Monde (98), Couturier (98), Adrien-Cambron (71) et Debonair (51). Les quatre terrains les plus utilisés comptent parmi les cinq terrains éclairés de l'arrondissement.

#### Le tennis

L'arrondissement de Fleurimont dispose de 18 terrains de tennis répartis dans 8 parcs : Adrien-Cambron (3), Antonio-Montour (3), Charland (2), Couturier (2), Debonair (2), Desranleau (2), Édouard-Boudreau (2) et Maillé (2). Tous sont éclairés, neuf surfaces sont en terre battue, deux en asphalte et acrylique, trois en gazon synthétique et quatre sont recouvertes de tartan. Le ratio de tennis par rapport à la population est légèrement supérieur à Sherbrooke et supérieur aux références.

#### Les patinoires

L'arrondissement compte 11 glaces extérieures dont huit patinoires avec bandes et trois surfaces glacées. Pour toutes les classes d'utilisateurs, les ratios sont légèrement inférieurs à la moyenne de la ville.

#### 4.3 L'arrondissement de LENNOXVILLE

L'aire résidentielle de l'arrondissement, excluant les grandes zones industrielles et institutionnelles, couvre 2,45 km<sup>2</sup>. Les maisons à logements multiples comptent pour 50 % de l'ensemble des logements et la densité d'occupation du sol est de quelque 2 200 h/km<sup>2</sup>, une densité faible même dans le contexte sherbrookois. Le noyau villageois, qui a préservé son authenticité et son animation, est ceinturé par une zone à caractère banlieusard, les campus du Bishop College School (BCS) et de l'Université Bishop et enfin un territoire rural. L'arrondissement de Lennoxville, majoritairement anglophone, demeure le chef lieu culturel et communautaire des «townshippers».

Selon la nomenclature en vigueur, on y dénombre neuf parcs locaux soit deux parcs de quartier, trois parcs de voisinage et quatre îlots de verdure auxquels s'ajouteront quatre lots cédés pour fins de parc mais encore non aménagés. Ces parcs locaux couvrent une superficie totale de 21,1 ha, soit un ratio de 3,91ha / 1 000h d'espaces verts. Ce ratio est le plus élevé de la municipalité et se compare avantageusement aux références. Toutefois, le ratio total de parcs, lorsque l'on considère les parcs urbains et riverains, est inférieur à ceux de l'ensemble de la ville (5,66 ha / 1 000 h) puisqu'on ne dénombre aucun parc urbain ou riverain dans l'arrondissement. Ces statistiques n'incluent pas la promenade piétonne reliant le cœur villageois au motel La Paysanne et sur laquelle l'arrondissement projette d'officialiser l'accessibilité publique.

Les deux parcs de quartier (Centennial et Atto-Beaver) correspondent à la nomenclature du point de vue de leurs équipements mais le parc Centennial, avec ses 5 205 m<sup>2</sup>, se situe nettement sous le critère de superficie. Les équipements récréatifs sont concentrés dans ces deux parcs et dans le parc de voisinage View-Point. Les deux autres parcs de voisinage ne comportent aucun équipement récréatif pour les enfants et les adultes. Trois îlots de verdure à caractère ornemental enrichissent le noyau villageois.

##### La desserte en parcs locaux

Quatre zones de déficience de desserte en parcs locaux ont été identifiées. Aucune de ces déficiences n'est classée de forte priorité, compte tenu de la présence d'îlots de verdure projetés, d'importantes aires institutionnelles ou de l'importance des espaces privés.

##### Les aires libres et de détente

Le ratio d'aires libres et de détente dans l'ensemble des parcs est de 0,61 ha / 1 000h, un ratio supérieur à la moyenne de la ville. La superficie des aires de détente est suffisante mais les aménagements des aires de détente et des aires libres pourraient être améliorés, particulièrement dans les parcs récents.

##### Les aires de jeu pour les enfants

Les aires de jeu d'enfant sont réparties dans trois parcs de l'arrondissement (Atto-Beaver, Centennial et View-Point). On y dénombre deux modules pour les 2-5 ans, un module pour les 6-12 ans ainsi que trois aires de jeu libre auxquels s'ajoute un module 6-12 ans dans la cour de l'école voisine du parc Centennial, toutefois, cet équipement est vétuste et non conforme aux normes en vigueur.

Les ratios d'équipements par rapport aux cohortes visées sont supérieurs à ceux de la ville pour la cohorte des 0-4 ans et celle des 5-14 ans si l'on considère le module scolaire. Les équipements en

place dans les parcs sont conformes aux normes de sécurité. Leur distribution spatiale déficiente résulte de la faible densité du tissu résidentiel.

Enfin, il y a une pataugeoire pour les enfants annexée à la piscine du parc Centennial.

#### Les équipements pour les jeunes

Avec ses neuf terrains de volley-ball de plage au parc Atto-Beaver, l'arrondissement abrite le pôle municipal pour cette discipline. Il compte également un terrain de basket-ball au parc Centennial et un parc de planche à roulettes au parc Optimist. Les ratios quantitatifs au prorata de la population des 10-19 ans sont supérieurs à la moyenne municipale pour le volley-ball et la planche à roulettes.

#### Les aires de jeu pour les adultes

Le seul équipement de cette catégorie (plancher de danse) est situé au parc Centennial. Les ratios quantitatifs sont inférieurs à la moyenne de Sherbrooke pour les 65 ans et plus et pour l'ensemble de la population. Il n'y a aucun équipement de cette catégorie en rive droite de la rivière Saint-François.

#### Le soccer

Dans l'arrondissement, l'offre en soccer est supérieure à la moyenne de la ville pour le nombre (8) de plateaux distincts pour le soccer. On dénombre 6 terrains à 11 dont cinq sur les campus du BCS et de l'université Bishop, un terrain de soccer à 9 et 3 terrains à 7 joueurs.

#### La balle

En ce qui concerne la balle, les ratios de population / équipement se situent dans la moyenne municipale. Le seul terrain de balle de l'arrondissement, de bonne qualité mais de dimensions réduites, est aménagé au parc D'Arcy-Bennet. Les relevés de Baseball Sherbrooke n'indiquent aucune activité sur ce terrain au cours des dernières saisons. Par ailleurs, pour la balle récréative, les relevés de fréquentation de l'arrondissement ne relèvent aucune activité en 2009 et font état d'un total de 98 heures de réservation en 2010. Ces activités impliquent 78 joueurs répartis dans sept équipes.

#### Le tennis

Les deux courts de tennis de l'arrondissement avec surface de Tartan sont localisés au parc Centennial. L'arrondissement projetait de les éclairer en 2011.

#### Les patinoires

En hiver, on retrouve une patinoire extérieure au parc Atto-Beaver. Le ratio pour les glaces extérieures est nettement inférieur à celui de l'ensemble de la ville.

### 4.4 L'arrondissement du MONT-BELLEVUE

Excluant les grandes zones industrielles et institutionnelles, l'aire résidentielle couvre quelque 9,01 km<sup>2</sup> et avec près de 3 600 h/km<sup>2</sup>, l'arrondissement est de loin le plus dense de Sherbrooke. En effet, les immeubles à logements multiples composent près de 75 % du parc de logements occupé à 67 % par des locataires. Selon les estimations de l'ISQ, l'arrondissement serait le seul de la ville à avoir connu une diminution de sa population pour la période 2006-2011. Les zones prioritaires de développement,



pour les prochaines années se concentrent au sud-est dans le district d'Ascot et au sud-ouest de l'autoroute 410.

Selon la nomenclature en vigueur, on recense dans l'arrondissement du Mont-Bellevue quatre parcs de quartier, 11 parcs de voisinage et 15 îlots de verdure auxquels s'ajouteront cinq nouveaux parcs. Ces parcs locaux totalisent 42,0 ha soit 1,30 ha / 1 000 h, un ratio inférieur à celui de Sherbrooke, en dépit d'un grand nombre de parcs locaux. En effet, les parcs locaux, particulièrement les parcs de voisinage et les îlots de verdure, parmi lesquels plusieurs petites placettes au centre-ville, sont de plus petites dimensions qu'ailleurs. En revanche, avec trois parcs urbains et neuf parcs riverains totalisant 231,8 ha, dont près de 200 ha au parc du Mont-Bellevue, l'arrondissement compte le plus grand nombre et les plus grandes superficies de parcs municipaux. Ainsi, avec près de 274 ha de parcs et un ratio de 8,5 ha / 1 000 h, l'arrondissement est bien pourvu en espaces verts.

Les parcs de quartier (Alfred-Élie-Dufresne, Andrew-Sangster, du Belvédère et Paul-Marin) correspondent à la nomenclature du point de vue de leurs équipements. En revanche, le parc Alfred-Élie-Dufresne, d'une superficie de 1,73 ha, se situe nettement sous le critère de superficie de cette catégorie. Les plateaux sportifs sont majoritairement (33/41) implantés dans les parcs de quartier. Trois des onze parcs de voisinage (Galt, Arsène-Goyette et Marie-Médiatrice) accueillent les autres plateaux sportifs et s'apparentent à des parcs de quartier. Un parc de voisinage (de l'Escarpe) n'est pas aménagé.

Parmi les 15 îlots de verdure, six placettes urbaines (Strathcona, Frontenac, Dufferin, des Pionniers, Mgr Letendre et Petit-Canada) sont situées au centre-ville alors que trois font office de parcs de voisinage (Antoine-Racine, Marquerite-Bourgeois et Saint-Colomban).

#### La desserte en parcs locaux

L'analyse de la desserte a identifié 13 zones de déficience en parcs locaux, touchant 60 % de l'aire résidentielle. Six zones (29 %) ont une déficience à la fois en parcs de voisinage et de quartier, trois zones (13 %) ne sont pas adéquatement desservies en parcs de voisinage et quatre secteurs (18 %) sont situés à l'extérieur du rayon de desserte des parcs de quartier. Deux zones de déficience de desserte en parcs locaux sont de classe de priorité B, les autres étant de moindre importance compte tenu soit de leur nature soit de la présence de facteur de compensation.

En dépit du coefficient de priorité élevé de deux zones de déficiences, l'une au centre-ville et l'autre au sud-ouest du district d'Ascot et des zones de déficience étendues au sud-ouest, l'arrondissement du Mont-Bellevue se situe en relative bonne position par rapport à l'ensemble de la ville compte tenu du nombre et de la distribution des espaces verts municipaux. Des mesures correctrices sont incluses au plan d'action pour les zones de déficiences de priorité élevée.

#### Les aires libres et de détente

Le ratio d'aires libres et de détente dans l'ensemble des parcs locaux et municipaux de l'arrondissement du Mont-Bellevue est de 0,35 ha / 1 000 h. Ce ratio est inférieur à l'ensemble de la ville, compte tenu de la plus petite superficie des parcs locaux et de la densité de la population. En revanche, au centre-ville, plusieurs parcs de voisinage et îlots de verdure, quoique de faibles superficies, constituent des aires de détente bien intégrées et bien aménagées. L'aménagement des



aires libres dans les parcs de quartier et les parcs de voisinage s'apparentant aux parcs de quartier méritent d'être améliorés.

#### Les aires de jeu pour les enfants

Les aires de jeu pour les enfants sont réparties dans 13 parcs de l'arrondissement. Elles regroupent cinq modules pour les 2-5 ans, neuf modules pour les 6-12 ans et 13 aires de jeu libre. Avec cinq modules pour les 2-5 ans, le niveau quantitatif de l'offre est inférieur à la moyenne de la ville et très inférieur aux références. Pour les modules 6-12 ans, le ratio se situe dans la moyenne de la ville si l'on inclut les deux modules du parc Lucien-Blanchard. Trois parcs de quartier ont des équipements complets, c'est-à-dire un module pour les 2-5 ans, un module pour les 6-12 et des aires de jeu libre. Les parcs Paul-Marin et Belmont comptent chacun un module pour les 2-5 ans. Conséquence d'un déficit en nombre, la répartition spatiale des équipements pour les 2-5 ans est déficiente.

Outre les parcs de quartier cités et les deux modules du parc Lucien-Blanchard, des modules pour les 6-12 ans sont installés dans les parcs de voisinage Alguéric-Bussière, Arsène-Goyette, Notre-Dame-du-Rosaire et Saint-Colomban ainsi que dans la cour des écoles voisines des parcs Marie-Médiatrice et Paul-Marin. Des aires de jeu libre, sans module, sont aménagées dans les parcs Dufresne, Galt et des Roseraies. Selon l'inspection de la DPEV de 2009, 26 appareils incluant un module pour les 2-5 ans et un module pour les 6-12 ans présentent au moins une déficience par rapport aux normes de sécurité en vigueur.

Des jeux d'eau pour les enfants sont aménagés au parc du Belvédère et au parc Andrew-Sangster. Le premier est récent et attrayant, le second annexé à la piscine est désuet.

#### Les équipements pour les jeunes

Pour la population des 10-19 ans, l'arrondissement dispose de trois plateaux de volley-ball aux parcs Judes-O.-Camirand et Lucien-Blanchard (2), de sept terrains ou paniers de basket-ball aux parcs Alguéric-Bussière, Andrew-Sangster, Arsène-Goyette, du Belvédère et Judes-O.-Camirand (2) et à l'école du Triolet, ainsi que de deux parcs de planche à roulettes, l'un au parc du Belvédère et l'autre à l'école du Triolet. Le ratio est supérieur à celui de la ville pour le basket-ball et pour la planche à roulettes et se compare aux autres arrondissements pour le volley-ball. La distribution spatiale de ces équipements pourrait être améliorée. En effet, dans l'est de l'arrondissement, les quartiers les plus denses sont, comme il se doit, particulièrement bien pourvus en équipements pour les jeunes. Toutefois, dans l'ouest, les équipements sont concentrés à l'école secondaire du Triolet.

#### Les aires de jeu pour les adultes

Huit aires de jeu pour adultes sont aménagées dans les parcs du Belvédère, Marie-Médiatrice, Notre-Dame-du-Rosaire et Saint-Colomban. Les équipements se distribuent ainsi : deux jeux de palets, quatre terrains de pétanque, un jeu de fer et un plancher de danse. Ces équipements sont pour la moitié localisés au parc du Belvédère et seuls ceux-ci ne présentent pas de déficience. Par rapport à la population totale et à la cohorte des 65 ans et plus, les ratios d'équipements pour les adultes sont inférieurs à la moyenne de Sherbrooke.

#### Les jardins communautaires

Au sud de l'arrondissement, le jardin communautaire Thibault, bien localisé à proximité d'un secteur de forte densité, est l'un des deux jardins de la ville. On y dénombre 50 jardinets.

#### Le soccer

Les neuf plateaux de l'arrondissement incluant les cinq plateaux aux écoles du Phare et du Triolet et à l'Université de Sherbrooke accueillent huit terrains de soccer à 11 dont un terrain réservé au soccer non organisé au parc Arsène-Goyette, trois terrains à 7 joueurs et six terrains à 5 partagés sur le terrain de balle du parc Andrew-Sangster. Les ratios quantitatifs sont plus faibles que pour l'ensemble de la ville.

#### La balle

L'arrondissement du Mont-Bellevue compte cinq terrains de balle répartis dans les parcs Alfred-Élie-Dufresne, Andrew-Sangster, du Belvédère, Galt et Paul-Marin. Au cours de la saison 2010, respectivement 71, 46 et neuf événements de Baseball Sherbrooke ont été répertoriés aux parcs du Belvédère, Galt et Sangster. Pour la balle récréative, 546 et 497 heures ont été réservées par quelque 28 et 26 équipes en 2009 et 2010 aux parcs Dufresne et Paul-Marin.

Pour la balle, le ratio en termes d'équipements par rapport à la cohorte des 35-64 ans est légèrement supérieur à l'ensemble de la ville, dont le ratio est lui-même nettement supérieur aux références.

#### Le tennis

L'arrondissement du Mont-Bellevue dispose de 16 terrains de tennis répartis dans six parcs : Alfred-Élie-Dufresne (2), Andrew-Sangster (2), du Belvédère (3), Marie-Médiatrice (3), du Mont-Bellevue (3) et Paul-Marin (3). Toutes les surfaces, sauf celles du parc du Belvédère, sont en terre battue. Les ratios pour les terrains de tennis sont comparables à la ville pour toutes les classes d'âge sauf pour la cohorte des 20-34 ans, proportionnellement plus importante dans cet arrondissement.

#### Les patinoires

L'arrondissement compte 17 glaces extérieures, dont neuf patinoires avec bandes et huit surfaces glacées. Pour toutes les cohortes d'usagers, les ratios sont supérieurs à la moyenne de la ville.

### 4.5 L'arrondissement de ROCK FOREST – SAINT-ÉLIE - DEAUVILLE

L'aire résidentielle de l'arrondissement s'étend sur 14,69 km<sup>2</sup> et la densité d'occupation du sol est de quelque 2 078 h / km<sup>2</sup>, la plus faible densité de la ville. On y observe, en effet, la plus forte proportion de résidences unifamiliales (76 %). Le développement linéaire le long des berges de la rivière et du lac Magog contribue à cette faible densité et à la fragmentation du territoire autour de trois pôles d'urbanisation correspondant aux noyaux des anciennes municipalités regroupées. Les zones prioritaires de développement, pour les dix à quinze prochaines années se situent principalement dans les districts de Rock Forest et des Châteaux-d'Eau.

Selon la nomenclature en vigueur, l'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville dénombre 17 parcs locaux, soit six parcs de quartier, sept parcs de voisinage et quatre îlots de verdure auxquels s'ajouteront cinq nouveaux parcs cédés mais non aménagés. Ces parcs couvrent une superficie de 63,7 ha, soit un ratio d'espaces verts de 2,07 ha / 1 000 h, un ratio supérieur à la moyenne de la ville. Considérant que le parc Central d'une superficie de 35,6 ha contribue à lui seul pour quelque 52,6 % à

la superficie des parcs locaux, les superficies de parcs locaux sont faibles dans les autres secteurs de l'arrondissement.

L'arrondissement compte deux parcs urbains, la base de plein air André-Nadeau d'une superficie de 53,5 ha et la plage municipale de Deauville, ainsi que six parcs riverains d'une superficie totale de 3,0 ha. La superficie totale des parcs locaux et municipaux est de 124,2 ha, un ratio de 4,07 ha / 1 000 h inférieur à la moyenne de la ville.

Les six parcs de quartier (Beaulieu, Central, Jules-Richard, Ma-Villa, Mi-Vallon et du Villageois) correspondent à la nomenclature du point de vue de leurs équipements. Toutefois, les parcs Beaulieu et Ma-Villa, avec leurs superficies respectives de 0,97 ha et 1,46 ha, se situent largement sous le critère de superficie de cette catégorie. Une forte proportion (44/52) des plateaux sportifs logent dans les parcs de quartiers mais trois des sept parcs de voisinage comptent également des plateaux sportifs. Cette situation est fort compréhensible et justifiable pour les parcs Notre-Dame-de-Laus et de la Butte-aux-Bouleaux qui desservent des secteurs isolés.

#### La desserte en parcs locaux

70 % de l'aire résidentielle de l'arrondissement a un déficit de desserte en parcs locaux. On dénombre 15 zones de déficience, considérant que les développements linéaires le long des berges de la rivière et du lac Magog ont été regroupés. Des déficits de desserte en parcs de voisinage et de quartier ont été identifiés dans neuf secteurs (51 % de l'aire résidentielle), des déficiences en parcs de voisinage dans cinq zones (17 %) alors qu'une zone (2 %) est déficiente en parc de quartier. Une seule zone de déficience en desserte de parcs locaux (6 % de l'aire résidentielle) se situe dans la classe de priorité B et une mesure correctrice est incluse au plan d'action.

La problématique de déficit de desserte en parcs locaux est ici plus marquée que dans l'ensemble de la ville, non seulement en termes de superficie, mais également en termes d'importance. Toutefois, la présence d'aires en développement offre plusieurs options pour améliorer de façon significative la desserte et par la même occasion, le ratio de parcs.

#### Les aires libres

Considérant l'ensemble des parcs locaux et municipaux, le ratio d'aires libres (0,44 ha/1 000 h) pour le jeu, la détente, la socialisation et la promenade est l'un des plus faibles de la ville. La superficie et l'aménagement des aires de détente et des aires libres méritent d'être bonifiés.

#### Les aires de jeu pour les enfants

Les aires de jeu pour enfants sont réparties dans 13 parcs de l'arrondissement. On y dénombre huit modules pour le 2-5 ans, 13 modules pour les 6-12 ans et des aires de jeu libre dans 12 parcs. Les ratios pour les modules de jeu par rapport aux cohortes visées sont comparables à la moyenne de la ville pour la cohorte des 0-4 ans et celle des 5-14 ans et inférieur aux références pour la cohorte des 0-4 ans. Deux modules pour les 2-5 ans et trois modules pour les 6-12 ans présentent au moins une non-conformité aux normes de sécurité. Enfin, il n'y a ni jeu d'eau, ni pataugeoire dans l'arrondissement.

#### Les équipements pour les jeunes

Les terrains de basket-ball (3) sont proportionnellement moins nombreux, par rapport à la cohorte des 10-19 ans, que pour l'ensemble de Sherbrooke. Les mêmes ratios quantitatifs pour le volley-ball (4) et la planche à roulettes ((2) se situent dans la moyenne municipale. Compte tenu de la fragmentation des pôles résidentiels sur un très vaste territoire, les équipements desservant les jeunes présentent, à notre avis, une problématique de desserte et d'accessibilité.

#### Les aires de jeu pour les adultes

Onze équipements pour adultes sont répartis dans les six parcs de quartier (à l'exception du parc Beaulieu) et dans le parc de voisinage Notre-Dame-de-Laus. On dénombre trois jeux de palets, six terrains de pétanque et deux planchers de danse. Par rapport à la population totale et à la cohorte des 35-64 ans, les ratios d'équipements de jeu pour les adultes sont comparables à la moyenne de Sherbrooke alors qu'ils sont supérieurs pour la cohorte des 65 ans et plus. La distribution spatiale des aires de jeu pour les adultes s'avère déficiente puisque sept des onze équipements sont concentrés dans le sud-ouest de l'arrondissement aux parcs Central et Notre-Dame-de-Laus.

#### Le soccer

Il y a 14 plateaux accueillant cinq terrains à 11 joueurs, aucun terrain à 9, 12 terrains de soccer à 7 et 15 terrains à 5 pour les plus jeunes. Si l'on exclut les soccers à la base de plein air et au parc du Villageois, la majorité des terrains sont regroupés au parc Central. Le ratio des soccers à 11 est inférieur à la moyenne municipale et supérieur pour le soccer à 5.

#### La balle

Les terrains de balle sont spatialement bien distribués sur le territoire dans chacun des six parcs de quartier de l'arrondissement. Quantitativement, les ratios de terrains de balle par rapport à l'ensemble de la population et à la cohorte des 35-64 ans sont un peu plus élevés que pour l'ensemble de la ville.

En 2009 et 2010, tous les terrains de balle, à l'exception de celui du parc Beaulieu, ont été fréquentés par Baseball Sherbrooke. Les terrains des parcs Ma-Villa et Jules-Richard sont les moins exploités avec respectivement 11 et 19 événements en 2010. En 2010, la balle récréative regroupe cinq ligues, 23 équipes et 264 joueurs ayant réservé 715 heures sur quatre terrains. En fonction de ces réservations, le terrain le plus fréquenté est celui du parc Beaulieu, par ailleurs non utilisé pour le baseball. Le terrain du parc Ma-Villa est utilisé par deux ligues et 12 équipes avec 234 heures réservées. Pour la même saison, les réservations aux parcs Jules-Richard et du Villageois étaient respectivement de 67 et 54 heures.

#### Le tennis

Les 13 terrains de tennis sont répartis dans cinq parcs de quartier et au parc Notre-Dame-de-Laus. Ils sont tous en terre battue ou en poussière de roche sauf les tennis du parc Mi-Vallon. Ils sont bien répartis sur l'ensemble du territoire et quantitativement, le niveau de l'offre en tennis se compare à celui de la municipalité.

#### Les patinoires

L'hiver, la population de l'arrondissement peut compter sur sept patinoires sportives et six surfaces glacées pour le patin libre, un niveau de service équivalent à l'ensemble de la ville.

#### 4.6 L'arrondissement de JACQUES-CARTIER

L'aire résidentielle de l'arrondissement s'étend sur 10,5 km<sup>2</sup> et la densité d'occupation du sol est de quelque 2 966 h/km<sup>2</sup>, une densité plus élevée que la moyenne de la ville. Les immeubles à logements multiples composent 65 % du parc de logements.

L'arrondissement de Jacques-Cartier compte 22 parcs locaux soit trois parcs de quartier, neuf parcs de voisinage et dix îlots de verdure, auxquels il faut ajouter cinq nouveaux parcs. Au total, les parcs locaux couvrent une superficie de 46,0 ha, soit un ratio de 1,48 ha / 1 000 h inférieur à l'ensemble de la municipalité. L'arrondissement compte trois parcs urbains d'une superficie de 157,5 ha et quatre parcs riverains couvrant 11,4 ha. Les parcs locaux et municipaux s'étendent donc sur un total de 214,9 ha, pour un ratio 6,90 ha / 1 000 h supérieur à la moyenne de Sherbrooke.

Les trois parcs de quartier (André-Viger, Saint-Alphonse-de-Liguori et Champ-de-Mars) correspondent à la nomenclature du point de vue de leurs équipements. Toutefois le parc du Champ-de-Mars, avec une superficie de 1,56 ha, se situe sous le critère de superficie de cette catégorie. Une faible proportion (16/44) des plateaux sportifs de l'arrondissement sont aménagés dans les parcs de quartier, alors que trois des neuf parcs de voisinage en abritent 16 et que le parc Jacques-Cartier, à lui seul, en compte 11. En fait, les parcs de voisinage Olivier-Chauveau, Saint-Charles-Garnier et Saint-Boniface correspondent davantage par leurs équipements et leur superficie (sauf Saint-Boniface) à des parcs de quartier.

##### La desserte en parcs locaux

Pour les fins de l'analyse de la desserte, le parc Jacques-Cartier a été considéré comme un parc de quartier. 32 % de l'aire résidentielle de l'arrondissement se situe à l'extérieur des rayons de desserte des parcs de quartier et de voisinage, alors que les déficiences de desserte en parc de voisinage ou en parc de quartier concernent respectivement 15 % et 22 % de l'aire résidentielle. En tenant compte des facteurs de mitigation, une seule zone de déficience de desserte en parcs de quartier et de voisinage se situe, dans la classe d'importance B.

Les déficits en parcs de quartier sont compensés par la présence des parcs de voisinage équipés comme des parcs de quartier, de nombreux espaces institutionnels - dont l'école Montcalm - et l'étendue des espaces privés. De nombreux îlots de verdure et quelques parcs urbains et riverains contribuent à réduire l'importance de plusieurs déficiences de desserte en parc de voisinage.

##### Les aires libres

Dans l'arrondissement de Jacques-Cartier, le ratio d'aires libres dans l'ensemble des parcs locaux et municipaux est de 0,62 ha/1 000 h, l'un des plus élevés de la ville. Cette situation résulte de la présence de plusieurs parcs de voisinage et d'îlots de verdure ainsi que de plusieurs parcs urbains et riverains où les aires de détente et les aires libres sont bien intégrées et bien aménagées. Toutefois, la superficie et surtout l'intégration et l'aménagement des aires libres dans certains parcs de quartier et parcs de voisinage qui s'y apparentent pourraient être améliorés.

#### Les aires de jeu pour les enfants

Les aires de jeu d'enfants sont réparties dans 13 parcs de l'arrondissement. On y dénombre six modules pour les 2-5 ans, onze modules pour les 6-12 ans et 13 aires de jeu libre. Les ratios d'équipement par rapport aux cohortes desservies sont supérieurs à la moyenne de la ville.

Tous les modules de jeu sont conformes aux normes de sécurité mais l'inspection de 2009 révèle que 25 appareils traditionnels des aires de jeu libre présentaient au moins une non-conformité de conception. Des jeux d'eau pour les enfants sont aménagés au parc Saint-Boniface.

#### Les équipements pour les jeunes

Les adolescents disposent d'un terrain de volley-ball au parc Saint-Alphonse-de-Liguori, de 9 terrains de basket-ball et d'un parc de planche à roulettes sur le terrain de l'école Montcalm, un offre globalement supérieure à la moyenne municipale.

#### Les aires de jeu pour les adultes

Douze aires de jeu pour les adultes comprennent six jeux de palets, cinq terrains de pétanque et un plancher de danse réparties dans les parcs André-Viger, Saint-Alphonse-de-Liguori, Olivier-Chauveau et Jacques-Cartier ainsi qu'au parc du Domaine Howard. Par rapport à la population totale et à la cohorte des 35-64 ans, les ratios d'équipements de jeu pour les adultes sont supérieurs à la moyenne de Sherbrooke. En revanche, le ratio est inférieur pour la population des 65 ans et plus, une cohorte proportionnellement plus nombreuse dans l'arrondissement de Jacques-Cartier que dans l'ensemble de la ville. Les aires de jeu pour les adultes sont spatialement bien distribuées dans l'arrondissement.

#### Le soccer

Les 18 terrains répartis sur 16 plateaux regroupent 3 terrains à 11 incluant celui du séminaire Salésien, 11 terrains à 7 et 4 terrains à 5. En outre, il y a deux terrains non utilisés par le soccer fédéré à l'école Montcalm.

#### La balle

Au cours de la saison 2010, 102 événements des équipes de Baseball Sherbrooke ont eu lieu dans les deux terrains de balle de l'arrondissement, au parc du Champ-de-Mars, alors qu'on n'a identifié aucune activité récréative. Ces terrains de petites dimensions sont essentiellement utilisés pour les jeunes de l'ensemble de la ville.

#### Le tennis

Les parcs Jacques-Cartier, Saint-Alphonse-de-Liguori, Saint-Boniface et Saint-Charles-Garnier logent les 12 courts de tennis, assurant ainsi une bonne répartition spatiale pour cette activité. Tous les terrains sont éclairés et les surfaces synthétiques sont aussi nombreuses que celles en terre battue. L'offre est supérieure à la moyenne municipale quelles que soient les cohortes considérées.

#### Les patinoires

Les surfaces glacées englobent cinq patinoires sportives, deux anneaux de glace et six surfaces pour le patinage libre. L'offre est comparable à la ville pour l'ensemble des surfaces glacées et inférieure pour les patinoires avec bandes.

## 5. DES CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉVOLUTION DES BESOINS

---

### 5.1 LA DYNAMIQUE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

La ville de Sherbrooke a connu une croissance démographique de 6,7 % de 2001 à 2006 et, selon les estimations de l'ISQ, une croissance de 7,1 % de 2006 à 2011, soit quelque 14 % pour l'ensemble de la dernière décennie. Toujours selon l'ISQ, on peut prévoir une croissance de l'ordre de 4 % de 2011 à 2021. La demande en parcs et en équipements récréatifs et sportifs devrait donc demeurer relativement modeste au cours de cette prochaine décennie. Toutefois, des redéploiements seront nécessaires pour adapter le réseau à l'évolution des classes d'âge, aux changements de valeurs et aux nouvelles tendances en loisirs. Ces redéploiements seront modulés en fonction des dynamiques démographiques différenciées des arrondissements.

Si les tendances des dernières années et la progression du nombre de nouveaux logements se maintiennent, les dynamiques sociodémographiques suivantes sont prévisibles pour la prochaine décennie :

- La croissance démographique sera soutenue, particulièrement dans l'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville. Elle sera modérée dans les arrondissements de Fleurimont, du Mont-Bellevue et de Brompton et faible dans les arrondissements de Jacques-Cartier et de Lennoxville ;
- La cohorte des 0-19 ans se réduira dans l'ensemble de la ville sauf dans les arrondissements de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville et de Lennoxville ;
- La cohorte des 20-39 ans sera en décroissance dans l'ensemble de la ville sauf dans les arrondissements de Lennoxville et de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville ;
- L'importance relative de la cohorte des 40-64 ans demeurera relativement stable dans l'ensemble de la ville ;
- Le groupe des 65 ans et plus sera en progression dans toute la ville et pourrait représenter plus de 25 % de la population dans les arrondissements centraux.

### 5.2 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Dans l'avenir, le vieillissement de la population aura une incidence directe sur les activités de sports et de loisirs qui seront pratiquées, l'âge étant une variable déterminante à cet égard. L'âge médian de la population a augmenté de façon constante au cours des dernières décennies et atteindra 45,3 ans en 2031. Selon les prévisions de l'ISQ, l'accroissement du nombre de personnes âgées s'accélénera au cours de la prochaine décennie, à mesure que s'intensifiera le rythme auquel les membres de la génération du baby-boom atteindront 65 ans. Le phénomène du vieillissement devrait susciter une demande plus soutenue pour les espaces propices à la promenade, à la détente et à la socialisation, ainsi que pour les aires de jeu pour les adultes, surtout dans les quartiers où le vieillissement sera le plus marqué.



### 5.3 LES CHANGEMENTS DE VALEURS QUI INFLUENCENT LES PRATIQUES DE LOISIR

- On observe une plus grande sensibilité à l'environnement dans l'ensemble de la population québécoise. De plus, les activités de plein air sont de plus en plus prisées dans tous les groupes d'âge. Ces derniers accordent davantage d'importance à la qualité de l'environnement où se déroulent les activités de loisir ;
- Les personnes âgées et les femmes sont davantage sensibles à la sécurité des lieux ;
- Tout comme les jeunes, les adultes accordent une importance grandissante au plaisir ;
- Dans le choix des activités de loisir, les préoccupations liées à la santé et la bonne forme physique prennent le pas sur le goût ou le plaisir de la compétition.

### 5.4 LE TAUX D'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LA POPULATION

En 2005, les Canadiens de quinze ans et plus disposaient en moyenne de six heures de temps libre par jour. En 1998, on consacrait la majeure partie du temps libre aux activités culturelles (55 %) et aux activités familiales et sociales (31 %) et à peine 8 % de ce temps, soit 30 minutes, à des activités sportives. En 2007-2008, l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie<sup>5</sup> estimait que 46 % des Québécois de 20 ans et plus étaient modérément actifs, soit l'équivalent d'au moins 30 minutes par jour d'activité d'intensité modérée à vigoureuse, un pourcentage stable depuis 2003.

En 2005, environ quatre adolescents sur dix (42,5 %) atteignaient le niveau recommandé d'activité physique, soit l'équivalent d'au moins 60 minutes par jour d'activité d'intensité modérée. Globalement, aucune augmentation notable du niveau de pratique d'activités physiques n'a été observée chez les jeunes depuis 1994-1995. Cependant, une analyse selon le sexe montre que les filles ont fait des gains significatifs depuis, le pourcentage de filles actives étant passé de 20,9 % à 32 % en 2005. Chez les garçons, les proportions sont demeurées stables (53,1 % et 52,4 %) durant cette période.

La même étude révèle que 62 % des jeunes Québécois de 12 à 19 ans ne font pas suffisamment d'activité physique pour favoriser une croissance et un développement optimaux, alors que près des deux tiers des élèves du secondaire ne s'inscrivent pas aux activités parascolaires<sup>6</sup>.

Dès l'âge de 11 ans, les filles sont moins nombreuses que les garçons à s'adonner aux activités physiques et sportives. En effet, seulement 46 % des filles sont actives, comparativement à un taux d'activité de 68 % chez les garçons. Au secondaire, les filles sont de moins en moins nombreuses à être actives. Leur taux d'activité (27 %) demeure bien en-deçà de celui des garçons du même âge (14-16 ans) (46 %). Cet écart se maintient jusqu'au groupe d'âge des 20-24 ans, où l'on relève un taux d'activité de 18 % pour les femmes et de 34 % pour les hommes. Ce n'est qu'à l'âge adulte que

---

<sup>5</sup> Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie. *L'activité physique au Québec (2001)*. [ligne] [[www.cflri.ca/icrcp/ap/sondages/sondage\\_2001/2001f\\_qc.html](http://www.cflri.ca/icrcp/ap/sondages/sondage_2001/2001f_qc.html)]

<sup>6</sup> Kino-Québec, Secrétariat au loisir et au sport. *Ça bouge après l'école – Pour attirer de nouveaux jeunes aux activités physiques et sportives*. (2000) [en ligne] [[www.santepubtl.qc.ca/kino/jeune/pdf/cabouge2003.pdf](http://www.santepubtl.qc.ca/kino/jeune/pdf/cabouge2003.pdf)] (15 septembre 2003).



l'écart entre les hommes et les femmes se rétrécit, mais l'on déplore alors un faible taux de pratique quelque soit le genre<sup>7</sup>.

Créer un environnement favorable à la pratique de l'activité physique constitue un enjeu majeur pour le bien-être de la population et un objectif auquel le réseau des parcs doit contribuer.

## 5.5 LA PARTICIPATION SPORTIVE

Le Volume 1 du PDÉSR<sup>8</sup> présente l'évolution de la participation sportive de 1992 à 2005 selon une publication de Statistique Canada. Dans le résumé suivant, seules les principales activités praticables dans un parc seront mentionnées. Le terme « sport » inclut les activités d'équipe ou organisées telles que le hockey, le baseball, le basket-ball, le soccer, le volley-ball et le tennis. Le terme pratique « régulière » réfère à la participation à un sport au moins une fois par semaine au cours d'une saison ou pendant une certaine période de l'année. L'enquête exclut de sa définition de « sport » un certain nombre d'activités récréatives et physiques populaires telles que la bicyclette récréative ou comme déplacement actif, la danse, la pêche, le conditionnement physique, la randonnée pédestre, le jogging et la marche non compétitive.

Les faits saillants de cette étude sont :

- Le taux de participation aux activités sportives poursuit sa tendance à la baisse. En effet, en 1992, 45 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus participaient à des sports. Cette proportion a glissé à 34 % en 1998 puis à 28 % en 2005 ;
- Le taux de participation sportive des Canadiens de 15 ans et plus diminue au fur et à mesure qu'ils avancent en âge ;
- En 2005, 36 % des hommes et 21 % des femmes participaient à des activités sportives. Bien que les hommes soient plus actifs dans les sports que les femmes, l'écart de participation s'est rétréci, passant de 17 % en 1998 à 15 % en 2005 ;
- De 1998 à 2005, la participation sportive a diminué dans toutes les provinces, alors que le Québec connaît un recul marqué. En effet, au premier rang en 1998 avec un taux de participation sportive de 38 %, il s'affichait à 27 % en 2005 ;
- L'étude de Statistique Canada rapporte que la participation sportive s'accroît proportionnellement au niveau de scolarité et au revenu ;
- La participation se concentre dans quelques sports. En ce qui concerne les activités pratiquées dans les parcs, les sports de prédilection des hommes sont, dans l'ordre, le hockey, le basket-ball, le baseball et le soccer. La situation est toute autre chez les femmes qui privilégient la natation, le soccer et le volley-ball. Chez les jeunes de 5 à 14 ans, le sport de prédilection est le soccer.

---

<sup>7</sup> Kino-Québec. *Rapport sur la problématique des jeunes filles et la pratique de l'activité physique.*

<sup>8</sup> Teknica HBA inc. *Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke, Volume 1 – Introduction générale et analyse des facteurs reliés à la demande en matière d'activités sportives et récréatives,* Décembre 2008.

## 5.6 UNE PRÉFÉRENCE POUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES INDIVIDUELLES

Les activités physiques les plus répandues chez les québécois de 15 ans et plus sont celles qui se pratiquent en dehors des milieux organisés (56 %) et qui sont peu coûteuses<sup>9</sup>. Ainsi, les activités libres, non encadrées et non programmées qui offrent un cadre et des horaires souples sont en croissance. Selon un sondage effectué en 2004<sup>10</sup>, la marche (92 %), la bicyclette (55 %), le jardinage ou l'horticulture (54 %), les exercices de musculation (48 %), la natation (44 %) et l'observation de la nature (41 %) sont les activités les plus populaires.

Le tableau ci-dessous illustre les principales activités physiques pratiquées par les jeunes et les adultes au Québec selon une enquête réalisée par l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie<sup>11</sup>. Compte tenu du contexte de la présente étude, le tableau rapporte exclusivement les activités qui peuvent être pratiquées dans les parcs.

Tableau 22 : Les activités physiques les plus répandues au Québec (2001)

Activités pouvant être pratiquées dans les parcs	Jeunes 12 - 19 ans	Adultes 20 ans et +
Marche pour faire de l'exercice	54%	64%
Bicyclette	52%	29%
Natation	39%	21%
Pêche	11%	9%
Patinage sur roues alignées	28%	6%
Jogging	30%	6%
Patinage	nd	5%
Baseball et balle-molle	15%	4%
Volley-ball	25%	3%
Tennis	nd	3%
Hockey sur glace	11%	3%
Basket-ball	31%	2%

En termes de tendance, les résultats d'une étude prévisionnelle ontarienne suggèrent que les sports traditionnels comme le football, le hockey et le tennis, présentent des taux de croissance escomptés bien inférieurs à la croissance de la population prévue. Les activités dont la croissance s'accélère sont des activités associées au milieu naturel, non structurées ou moins exigeantes physiquement telles que le jardinage, le golf, la marche, le vélo et la baignade<sup>12</sup>. Les sports traditionnels représentent des activités associées aux groupes d'âge les plus jeunes, tandis que les activités en croissance sont l'apanage des individus dans la quarantaine ou la cinquantaine.

<sup>9</sup> Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie. [en ligne ] 1997 [www.cflri.ca/icrcp/cp/99/9903\_3\_fr.html#2] (15 septembre 2003).

<sup>10</sup> Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur les activités physiques, sportives et de loisirs*. (Septembre 2006).

<sup>11</sup> Supra, note 5.

<sup>12</sup> Ville de Québec. *Plan directeur des équipements récréatifs et culturels*. Rapport final, Septembre 2004

## 5.7 LES TENDANCES PAR GROUPE D'UTILISATEURS

### Les jeunes

En ce qui a trait aux activités pouvant être pratiquées dans les parcs, les plus populaires auprès des jeunes de 12 à 19 ans sont, en ordre décroissant, la marche, la bicyclette, la natation, le basket-ball, la course à pied, le patin à roues alignées, le volley-ball, le baseball et le hockey. Au Québec, le secteur du sport compétitif est celui où la participation est la plus stable pendant l'adolescence. Toutefois, il ne rejoint qu'environ un jeune sur quatre. Au cours des dernières années, on constate une demande grandissante pour le soccer, ce sport étant pratiqué dans tous les groupes d'âge. Le basket-ball trouve de nombreux adeptes, non seulement chez les adolescents, mais également chez les 5-12 ans (46 %), les 18-24 ans (45 %) et les jeunes adultes de 25-44 ans (16 %). Enfin, la planche à roulettes et le patin à roues alignées ont aussi gagné en popularité chez les adolescents<sup>13</sup>.

### Les filles

Les jeunes filles sont nettement moins actives que les garçons et l'aspect compétitif de la pratique sportive les rebute davantage. Par conséquent, les activités physiques et sportives les plus populaires chez les filles de 15-24 ans sont, en ordre décroissant, la marche, la baignade, la bicyclette, le patinage, la course à pied et la natation<sup>14</sup>. Selon le sondage indicateur de l'activité physique de 1999, le soccer (35 %), le basket-ball (46 %) et la balle-molle (34 %) figurent au nombre des activités pratiquées par les filles de 13 à 17 ans, quoi que leur niveau de participation soit inférieur à celui des garçons. À l'inverse, les filles pratiquent davantage le volley-ball (50 %) que les garçons. Certaines activités telles que le football, le hockey et la planche à roulettes trouvent peu d'adeptes chez les jeunes filles.

### Les adultes

La marche, la bicyclette et la natation sont les principales activités pratiquées par les adultes. Le jardinage, les exercices à domicile et la danse sociale sont également des activités largement répandues. Pour ce qui est des activités pratiquées dans les parcs, les adultes s'adonnent également, bien que dans des proportions plus faibles, au patin à roues alignées, à la course à pied, au patin sur glace, au baseball, au volley-ball, au tennis, au hockey et au basket-ball.

### Les personnes âgées

Les personnes âgées ont généralement plus de temps pour participer à des activités sportives ou récréatives, et le taux d'activité physique dans cette tranche de la population connaît un accroissement majeur. Toutefois, les études démontrent qu'en général, plus une personne est âgée, moins il est probable qu'elle s'engage dans une nouvelle activité physique. Cela dit, celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui demeurent actifs s'orientent vers des activités moins exigeantes physiquement. Comme pour les adultes, les activités les plus pratiquées par les aînés sont la marche (73 %), la natation (31 %) et la bicyclette (17 %). Les études mentionnées ne fournissent aucune donnée concernant la pratique d'activités comme la pétanque, le jeu de palets ou les autres jeux récréatifs pour les adultes que l'on retrouve dans les parcs.

---

<sup>13</sup> Supra, note 5.

<sup>14</sup> Id.

## 5.8 LA FRÉQUENTATION DES PARCS LOCAUX

Une étude réalisée sur le profil de la clientèle des parcs montréalais apporte un éclairage intéressant sur la fréquentation des parcs locaux à la lumière du décompte de quelque 40 900 usagers au cours de l'été 2000.

Le premier constat de l'étude révèle que la majorité des usagers fréquentent les parcs locaux, surtout pour des activités de détente non organisées, ce qui corrobore les tendances évoquées dans les études canadiennes et québécoises touchant les activités physiques les plus pratiquées. Les aires de jeu d'enfants, la marche/transit, la détente, la bicyclette, la promenade avec un chien sont les activités les plus fréquemment pratiquées dans les parcs locaux. Les taux de fréquentation de ces activités figurent en tête mais varient selon les arrondissements. Parmi les activités sportives les plus populaires, on retrouve le tennis, le soccer et le basket-ball, l'ordre variant selon les arrondissements.

Les familles constituent le tiers des usagers, lesquelles fréquentent les parcs locaux surtout pour la baignade et les aires de jeu d'enfants. Ces dernières sont aussi très régulièrement fréquentées par les services de garde et les camps de jour. Pour les adolescents, la fréquentation des parcs est avant tout motivée par la pratique d'un sport et la recherche d'un lieu de socialisation avec leurs pairs.

Le second constat de l'étude montréalaise est que l'on choisit un parc d'abord pour sa proximité. Les usagers des parcs de voisinage s'y rendent à pied dans des proportions de 50 % à 80 % selon l'arrondissement, le vélo étant le second moyen de transport privilégié, avant l'automobile et l'autobus. Pour les parcs de quartier, 40 à 60 % des usagers s'y rendent à pied.

La grande majorité des usagers déclarent habiter dans le voisinage immédiat du parc qu'ils fréquentent. L'étude indique que de 50 à 60 % des usagers fréquentent le même parc de voisinage au moins trois fois par semaine en période estivale. Les jeunes sont les usagers les plus assidus des parcs et leur fréquentation est encore plus assidue et élevée dans les quartiers à forte densité. En revanche, tous âges confondus, 60 % des usagers admettent ne pas fréquenter un parc en hiver. À cet égard, si la glissade, le hockey et le patinage ont des adeptes, la marche demeure l'activité la plus pratiquée en toutes saisons.

## 6. LES GRANDES ORIENTATIONS

---

L'analyse des données sociodémographiques, le bilan du réseau des parcs et de leurs équipements ainsi que les tendances en loisirs ont permis d'identifier les problématiques et les enjeux. Les grandes orientations visent à répondre à ces enjeux, à consolider le réseau des parcs et à l'adapter à l'évolution sociodémographique et aux tendances en loisirs. Les orientations et les grandes lignes du plan d'action ont fait l'objet de consultations publiques dans chacun des arrondissements. Ce chapitre reflète les résultats de ces consultations.

### 6.1 UN RÉSEAU DE PARCS À COMPLÉTER

#### 6.1.1 Les déficits de desserte

L'analyse de la desserte révèle que les déficits de desserte en parcs locaux sont nombreux et concernent des superficies significatives, mais que seul un petit nombre de ces déficits de desserte s'avère de niveau de priorité B compte tenu des facteurs d'atténuation existants ou applicables. Dans le but d'atténuer ou d'éliminer, dans la mesure du possible, ces déficits de desserte les plus significatifs, des mesures correctrices sont proposées.

Les orientations et le plan d'action comportent ainsi deux types de mesures touchant les déficits de desserte en parcs locaux :

- La mise en œuvre, s'il y a lieu, des facteurs d'atténuation pris en compte dans l'appréciation du niveau de priorité des déficits de desserte ;
- L'identification des mesures correctrices applicables permettant d'éliminer ou d'atténuer le niveau de priorité des déficits de desserte les plus significatifs.

##### 6.1.1.1 Les mesures d'atténuation

Ces mesures regroupent les éléments considérés comme facteurs atténuants lors de l'évaluation du niveau de priorité des déficits de desserte en parcs locaux. Parmi les éléments atténuants, certains exigent une mise en œuvre :

- Amender la nomenclature et modifier la typologie de certains parcs ;
- Aménager les parcs conformément à leur nouvelle typologie, s'il y a lieu ;
- Confirmer l'accessibilité à certains espaces semi-publics ;
- Aménager certains espaces verts municipaux de façon à compenser l'absence d'un parc local.

Amendements à la nomenclature et à la typologie de certains parcs.

L'annexe A présente la nouvelle grille typologique des parcs ainsi que les amendements apportés à la typologie de divers parcs locaux et espaces verts municipaux. Les amendements les plus significatifs à la typologie concernent des parcs de voisinage dont les équipements correspondent à ceux d'un parc

de quartier ; en l'absence d'alternative concrète, la nouvelle typologie confirme leur vocation. La majorité des modifications vise à confirmer l'usage existant lorsque celui-ci répond au besoin de desserte locale.

#### Aménager les parcs conformément à leur nouvelle typologie

Cette orientation vise à adapter, lorsque nécessaire, la programmation et l'aménagement des parcs dont la typologie a été amendée de façon à ce qu'ils assurent de façon optimale leur nouveau rôle de desserte locale. Cette orientation concerne également l'aménagement des nouveaux parcs en fonction de la vocation qui leur échoit en termes de desserte locale.

#### Confirmer l'accessibilité aux espaces verts semi-publics

La présence de terrains institutionnels semi-publics (écoles, institutions, hôpitaux, etc.) a été considérée comme mesure de compensation dans le processus d'évaluation de l'importance des déficits de desserte. Pour les espaces ayant un rôle majeur du point de vue de la desserte, tel le Marquis-de-Montcalm, il y aurait lieu de confirmer leur accessibilité et de les aménager en conséquence.

Tenir compte des déficits de desserte dans l'aménagement des espaces verts municipaux  
Plusieurs déficits de desserte en parcs locaux sont atténués par la proximité d'un parc urbain, d'un parc riverain ou d'un parc naturel. Dans le respect de la vocation première de ces grands parcs, des aménagements complémentaires leur permettraient de mieux combler l'absence d'un parc de proximité. Cet objectif pourra être mis en œuvre en collaboration avec les gestionnaires des espaces verts municipaux.

#### 6.1.1.2 Les mesures correctrices

Les mesures correctrices regroupent les nouveaux parcs à créer dans les secteurs où les déficits de desserte les plus significatifs ont été évalués. Ces orientations incluent :

- La création de nouveaux parcs dans les zones de développement prioritaire ou de réserve adjacentes aux zones déficitaires visées ;
- L'intégration de parcs ou d'espaces publics à l'occasion d'opérations de revitalisation dans les secteurs déficitaires.

#### 6.1.1.3 La desserte des zones rurales

L'analyse de la desserte révèle que, dans les limites du périmètre urbain, plus de 60 % du territoire résidentiel est affecté par un déficit de desserte en parcs locaux, soit en parcs de voisinage (17 %), soit en parcs de quartier (12 %), soit à la fois en parcs de voisinage et de quartier (33 %). Une forte proportion de ces déficits est atténuée par la faible densité du développement et l'importance des espaces privés disponibles. C'est le cas, notamment, des développements linéaires sur les rives de la rivière et du lac Magog où plus de 500 hectares ne sont pas situés à une distance optimale d'un parc.

La problématique soulevée touchant la desserte des zones résidentielles isolées en zone rurale à l'extérieur du périmètre urbain s'apparente à celle des secteurs isolés de faible densité situés dans les limites du périmètre urbain.

L'orientation proposée vise tous les secteurs résidentiels isolés :

- Aménager le parc le plus rapproché de ces développements isolés en tenant compte des besoins de leur population.

## 6.1.2 Les parcs dans les nouveaux développements

### 6.1.2.1 Les critères quantitatifs de planification

- Un ratio de parcs locaux de 1,75 hectare / 1000 habitants est appliqué dans les nouveaux développements résidentiels de façon à maintenir le ratio moyen actuel de 1,83 hectare / 1000 habitants. Le ratio de 1,75 ha / 1000 h en parcs locaux est adéquat dans la mesure où les critères qualitatifs sont respectés. Pour respecter ce ratio de 1,75 ha / h de parcs locaux dans les nouveaux développements résidentiels, la proportion de terrain brut cédée pour fins de parc doit être modulée en fonction de la densité du projet. À titre indicatif, le ratio moyen de 1,75 ha / h pourrait varier de 7 % à 15 % de la superficie brute en fonction de la densité du projet, de l'accessibilité des espaces privés ainsi que de la desserte et du ratio de parcs locaux du quartier dans lequel s'insère le projet.
- Les superficies de parcs locaux sont réparties également entre le parc de quartier d'une part et les parcs de voisinage et les îlots de verdure d'autre part. Les critères de superficie suivants favoriseront l'intégration harmonieuse des divers équipements récréatifs et sportifs, des aires libres et des aires de service, ainsi que la préservation et la mise en valeur des éléments d'intérêts.
  - La superficie des parcs de quartier varie de 2 ha à 10 ha et plus. À titre indicatif, une superficie de 2 ha permet l'implantation d'un terrain sportif et une superficie de 3 ha de deux plateaux sportifs ;
  - La superficie des parcs de voisinage varie de 0,5 ha à 2, ha ;
  - Intégrées à un parc local, les aires de conservation et les zones tampon doivent être considérées en plus de la superficie moyenne de la catégorie. En effet, les zones tampon et les espaces réservés à la conservation, tel les milieux humides, sont sujets à des restrictions d'usage qui limitent l'implantation des équipements récréatifs et sportifs.
- La proximité des parcs locaux, particulièrement les parcs de voisinage, est un facteur majeur de leur fréquentation. Une desserte optimale vise des rayons de desserte respectifs de 400 m et de 800 m pour les parcs de voisinage et les parcs de quartier. Cette desserte optimale peut être atteinte dans les développements de moyenne à forte densité.

### 6.1.2.2 Les critères qualitatifs de planification

- L'ouverture des parcs sur la voie publique assure leur lisibilité, leur accessibilité et leur sécurité et minimise les interfaces inadéquates avec le domaine privé. Une ouverture totale sur la voie publique est optimale tant au plan récréatif que de leur contribution à la qualité du milieu urbain. Au minimum, la majorité de leur périmètre est accessible de la voie publique.
- Dans les parcs locaux à vocation prioritairement récréative ou sportive, une topographie adéquate permet une implantation et un aménagement optimaux à un coût raisonnable. Un minimum de 50 % de la superficie de ces parcs présente des pentes de moins de 5 % ;
- Une intégration optimale des parcs dans la trame urbaine intègre une logique piétonnière de l'organisation spatiale et des déplacements dans le quartier qui favorise les déplacements actifs.

### 6.1.2.3 Un aperçu des besoins futurs en parcs

Une évaluation de la superficie des zones de développement prioritaire et des zones de réserve permet d'estimer, en fonction des orientations proposées, le nombre et la superficie des nouveaux parcs à créer.

TABLEAU 23 : Estimation des besoins en parcs locaux dans les zones de développement

Arrondissement	Zone prioritaire et réserve (ha)	Population potentielle	Superficie de parcs selon 10% (ha)	Superficie de parcs selon ratio 1,75 ha/1000h (ha)	parcs de quartier (nb)	parcs de voisinage (nb)	Ratio actuel ha/1000 h
Brompton	ns	-	-	-	-	-	2.85
Fleurimont	390	23400	30	41	1	7	1.78
Lennoxville	55	2750	5	5	0	2	3.91
Mont-Bellevue	110	7150	10	13	0	4	1.3
Rock Forest – Saint-Élie – Deauville	470	23500	45	41	2	14	2.09
Jacques-Cartier	60	4200	3	7		1	1.48
Ville de SHERBROOKE	1085	61000	93	107	3	28	1.80

### 6.1.2.4 L'identification de nouvelles sources de financement

Le financement des parcs dans les nouveaux quartiers en développement constitue un enjeu majeur pour les municipalités. Certaines villes québécoises expérimentent de nouvelles sources de financement pour le développement de leurs espaces verts.

- Ville de Gatineau : L'aménagement des nouveaux parcs locaux est financé par un prélèvement de 2,14\$ le m<sup>2</sup> net appliqué aux nouveaux développements résidentiels. La superficie nette exclut les rues, les zones de services, les bandes riveraines ainsi que les parcs cédés en vertu du 10% pour fins de parc. La Ville de Gatineau exige également la cession d'une bande de



15 m de part et d'autre des cours d'eau, au lieu du 5 m usuel. Ces bandes riveraines facilitent le déplacement de la faune entre les espaces naturels et permettent la création de liens piétonniers entre les parcs ;

- Ville de Terrebonne : Dans les nouveaux développements, l'aménagement des nouveaux parcs est financé par une taxe annuelle de 150-200\$ par lot sur une période de 15 à 20 ans. Cette taxe est applicable aux nouvelles constructions mais également aux résidents des secteurs adjacents situés dans le bassin de desserte de ces nouveaux parcs. La Ville perçoit également un prélèvement de 0,93 \$ / m<sup>2</sup> calculée sur la superficie brute des nouveaux développements. Versée dans un fonds dédié, cette taxe contribue à l'arborisation, au reboisement et au maintien du couvert forestier sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Dans cette municipalité, les promoteurs paient les infrastructures souterraines et la Ville les bordures, les trottoirs, le pavage et l'éclairage.

Autres pistes de réflexion :

- Réalisation de projet «intégré» avec les promoteurs de nouveaux districts dans lesquels ceux-ci aménagent des espaces verts (parcs, places publiques), pris en charge ensuite par la Ville ;
- Contribution, sur une base volontaire, du secteur privé à la construction des parcs ou de projets spécifiques à l'intérieur des parcs (œuvre d'art, exposition permanente) ;
- Mise sur pied d'un programme «d'adoption» de parcs par des organismes ou des citoyens.

#### 6.1.2.5 L'aménagement temporaire des espaces cédés pour fins de parc

En attente de l'aménagement des futurs parcs dans les secteurs en développement, les travaux suivants sont réalisés dès que la construction des travaux d'infrastructures et de voirie est complétée :

- Nivelier et ensemençer la zone affectée par la construction en bordure de la voie publique ;
- Installer un sentier temporaire de transit s'il y a lieu ;
- Installer une signalisation identifiant la vocation du site.

Selon le contexte, les conditions du site et l'échéancier de leur aménagement définitif, certaines interventions paysagères temporaires peu dispendieuses sont considérées :

- Ensemencement de prairie ;
- Buttes gazonnées.

## 6.2 LES AIRES LIBRES

Des aires libres bien aménagées, invitantes et sécuritaires pour la promenade, la détente, la socialisation et le jeu libre et spontané constituent le premier motif de fréquentation des parcs pour toutes les catégories d'usagers. Le vieillissement de la population, conjugué à la tendance forte observée depuis une quinzaine d'années pour la pratique d'activités libres et peu spécialisées, plaide pour une plus forte présence des espaces libres aux côtés des équipements récréatifs et sportifs et parfois même, justifie de les déplacer. En effet, dans son *Énoncé de politique 2000*, l'Association québécoise du loisir municipal, n'hésite pas à affirmer, concernant les pratiques de loisirs libres et spontanées, que «*l'équité entre les formes de loisir pourra être atteinte en pratiquant au besoin une discrimination positive à l'intention des clientèles non représentées par des lobbys*».

Pour répondre aux besoins de l'ensemble des usagers potentiels des parcs, les orientations suivantes sont proposées :

- Réaffecter les équipements peu ou pas utilisés et prioriser les activités non structurées lors de la réaffectation de ces équipements dans les secteurs déficitaires en espaces libres ;
- Favoriser les projets d'ensemble qui favorisent l'implantation des équipements structurants de manière à dégager des espaces favorables à l'aménagement des aires libres ;
- Rationaliser l'utilisation des plateaux sportifs existants et améliorer leur capacité ;
- Dans les nouveaux parcs et à l'occasion de réaménagements, consacrer un minimum de 25 % de la superficie des parcs de quartier et de 50 % des parcs de voisinage aux aires libres ;
- Mettre en œuvre les orientations concernant l'aménagement des parcs.

## 6.3 LES ÉQUIPEMENTS POUR LES ENFANTS

Les aires de jeu d'enfants comptent parmi les équipements les plus revendiqués par les usagers et constitue l'un des principaux motifs de fréquentation des parcs locaux.

Les orientations :

- Poursuivre avec vigueur le programme de sécurisation des aires de jeu d'enfants ;
- Combler le déficit de modules de jeu pour les 2-6 ans ;
- Ajouter quelques modules pour les 6-12 ans dans les secteurs déficitaires ;
- Desservir les nouveaux quartiers en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques ;
- Ajouter ou mettre à niveau un jeu d'eau dans deux parcs de quartier desservant des secteurs de forte densité où les espaces privés sont limités et où les citoyens disposent de ressources plus limitées pour leurs loisirs et leurs vacances ;
- Ajouter un jeu d'eau dans l'arrondissement de RFSED ;
- Réaliser une inspection périodique et un entretien régulier relativement à la sécurité des aires de jeu, notamment quant aux surfaces d'absorption, ainsi qu'à la prévention des risques de coincement de cordon, de cou et de tête.

#### 6.4 LES ÉQUIPEMENTS POUR LES JEUNES

Les équipements pour les jeunes sont distribués dans tous les arrondissements. Toutefois, certains équipements sont désuets et leur distribution spatiale peut être améliorée pour tenir compte de la mobilité des adolescents qui se déplacent à pied ou à vélo.

Les orientations :

- Rénover ou remplacer les équipements désuets ;
- Ajouter des équipements en fonction des caractéristiques sociodémographiques ;
- Améliorer la distribution spatiale ;
- Créer des pôles d'activités pour les jeunes en favorisant le regroupement de plusieurs équipements différents.

#### 6.5 LES AIRES DE JEU POUR LES ADULTES

Les aires de jeu pour les adultes sont des équipements de proximité accessibles à l'échelle des quartiers. Comparativement à d'autres familles d'équipements, les données démographiques et les ratios ne sont pas d'aussi bons indicateurs des besoins dans un milieu. En effet, pour des populations comparables, divers facteurs influencent la fréquentation de ces équipements, notamment, la présence d'équipements intérieurs ou communautaires alternatifs. Le plan d'action identifie, en fonction des caractéristiques démographiques des quartiers, les parcs offrant un cadre intéressant pour recevoir de nouveaux équipements. Une analyse plus poussée par les responsables communautaires permettra de valider la pertinence de ces propositions.

Les orientations :

- Rénover ou remplacer les équipements désuets ;
- Réaffecter les équipements non utilisés ;
- Ajouter quelques équipements à la suite de besoins exprimés lors des consultations publiques ;
- Identifier, dans des quartiers où le vieillissement est plus marqué, les parcs favorables à l'intégration de ces équipements ;
- Bonifier l'aménagement et l'encadrement des aires pour les adultes de façon à favoriser leur fréquentation.
- Favoriser la proximité des appareils de conditionnement physique pour les adultes et des aires de jeu pour les enfants.

## 6.6 LES PLATEAUX SPORTIFS

### 6.6.1 Le soccer

Les consultations publiques et une rencontre avec les représentants des associations suggèrent que les orientations du PDÉSR, notamment la proposition de dédier les terrains de façon à optimiser leur utilisation ne fait pas consensus. La nouvelle approche préconisée par la fédération favorise le développement du soccer à 9 en transférant vers cette catégorie les jeunes de 11 ans qui participent actuellement au soccer à 11 lequel regroupera alors les 12 ans et plus. Dans cette perspective, l'usage des plateaux à 11 sera éventuellement à revoir. Concernant le soccer à 5 pour les 4 à 6 ans et le soccer à 7 pour les 7 à 10 ans, les orientations soumises aux consultations publiques ont été validées.

Les orientations :

- Relocaliser les terrains du parc Jacques-Cartier ;
- Ajouter des terrains de soccer à 9 sur deux terrains de balle désaffectés ;
- Ajouter une dizaine de terrains à 5 pour les jeunes ;
- Réaffecter quelques terrains en fonction de nouveaux besoins ;
- Renforcer le partenariat avec la Commission scolaire de la région de Sherbrooke pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des plateaux existants aménagés sur les terrains scolaires.

### 6.6.2 La balle

Conformément aux conclusions et aux orientations du PDÉSR et aux analyses complémentaires touchant la balle récréative et l'utilisation des terrains au cours des dernières saisons, les orientations soumises à la consultation publique puis discutées avec les associations font consensus, à l'exception de la réaffectation des terrains du parc du Champ-de-Mars.

Les orientations :

- Conserver 17 des 27 terrains existants en fonction des critères suivants :
  - L'état des terrains (dimension, qualité des surfaces, éclairage) ;
  - Le taux d'utilisation des terrains au cours des dernières années ;
  - Les besoins des arrondissements et la distribution spatiale dans les arrondissements ;
  - L'accessibilité et le stationnement ;
  - La capacité du site de répondre à de nouveaux besoins.
- Conserver la balle d'initiation au parc du Champ-de-Mars en enlevant les clôtures pour favoriser la polyvalence du terrain ;
- Éclairer le terrain du parc Kruger.

### 6.6.3 Le tennis

Le PDÉSR estimait que le nombre de courts de tennis est supérieur à la demande et qu'une rationalisation était possible en conservant les surfaces les plus appropriées dans chacun des arrondissements. Le consensus actuel est à l'effet que le tennis est un équipement de proximité et qu'une rationalisation doit être réalisée sans affecter indûment la distribution spatiale.

Le PDÉSR proposait également de développer des sites comportant 4 à 6 courts, conformes aux règles qui régissent le tennis récréatif, pour les espaces de dégagement et l'éclairage, dans chacun des arrondissements. À l'examen des lieux, seuls quelques parcs offrent un potentiel concret pour la création de ces pôles proposés dans le PDÉSR.

La majorité des terrains présentent des déficiences du point de vue de leur surface, des dégagements et de l'éclairage. De plus, les surfaces en terre battue et en gravier présentent des difficultés croissantes pour leur entretien. Les orientations ciblent ces problématiques en priorisant la mise à niveau des terrains les plus déficients par des rénovations sur place et quelques relocalisations et regroupements tout en maintenant leur vocation de proximité :

- Rénover 8 terrains (3 parcs) ;
- Réaffecter 5 terrains (3 parcs) ;
- Relocaliser 5 terrains (2 parcs) ;
- Ajouter un nouveau site de tennis ;
- Étudier la relocalisation dans deux parcs lors de l'élaboration de leur plan d'ensemble.

Au terme de ce programme, les terrains les plus déficients auraient été soit rénovés, relocalisés ou réaffectés. Au final, il y aurait 4 terrains en moins par rapport à la situation actuelle sans compter les tennis prévus dans le cadre des Jeux du Canada.

### 6.6.4 Le patinage

Les orientations concernant ces équipements concernent :

- L'ajout d'une patinoire dans l'arrondissement de Lennoxville ;
- L'aménagement d'une patinoire quatre saisons (surface polyvalente) dans l'arrondissement de Brompton.

#### 6.6.5 Autres activités

##### La glissade

Les orientations à la suite, notamment, des commentaires exprimés lors des consultations publiques :

- Améliorer la sécurité de pentes existantes dans quelques parcs à l'aide de protection temporaire ou par élimination des obstacles ;
- Ajouter un site de glissade dans quelques parcs dont la topographie et la sécurité sont favorables.

##### Le « disk golf »

À l'occasion des consultations publiques, la mise en place d'un parcours de «Disk Golf», un sport accessible à tous, économique à l'usage comme à l'aménagement, a été proposé. Un site potentiel est identifié pour l'implantation éventuelle d'un tel parcours.

## 6.7 L'AMÉNAGEMENT DES PARCS

### 6.7.1 Les espaces verts municipaux

Les parcs urbains, les parcs riverains, les parcs nature, les espaces de conservation et le réseau des sentiers polyvalents relèvent de Destination Sherbrooke. Ces parcs ont des caractères très variés et parfois uniques à l'échelle municipale et régionale, de par leur vocation ou leurs caractéristiques biophysiques ou paysagères.

En plus de leur vocation à l'échelle de l'ensemble de la population de la ville et des visiteurs, certains parcs peuvent assurer un rôle de desserte à l'échelle locale en l'absence de parcs locaux. Leur programmation et leur aménagement doivent alors assumer cette vocation de desserte locale.

D'avantage intégrés à leur environnement immédiat, les espaces verts municipaux augmentent leur impact sur la qualité du milieu urbain. Par exemple, le réseau des sentiers polyvalents arpente les parcs municipaux et locaux mais pourrait être mieux intégré à ceux-ci et aux quartiers. Il est proposé que Destination Sherbrooke intègre les préoccupations suivantes dans la planification des espaces verts sous sa juridiction :

- Considérer les déficits de desserte locale dans la programmation et l'aménagement des parcs urbains et riverains lorsqu'ils sont les seuls espaces verts disponibles dans un secteur ;
- Assurer une meilleure complémentarité avec les parcs locaux.

### 6.7.2 L'aménagement des parcs locaux

L'évolution des tendances en loisir révèle, dans tous les groupes d'âge, une plus grande sensibilité à la qualité de l'environnement où se déroulent les activités de loisir. À cet égard, les orientations suivantes sont proposées :

- Améliorer l'accessibilité et l'accueil
  - Priorité aux accès piétonniers : Les accès piétonniers sont directs, lisibles, invitants, efficaces et sécuritaires. Lorsqu'un accès de service est conjoint avec l'accès des piétons, le caractère piétonnier domine tant au plan fonctionnel qu'à celui de l'ambiance ;
  - Accès universel : L'accès universel pour les handicapés et les poussettes est la règle et non l'exception ;
  - En fonction du caractère du parc et la nature des activités, intégrer les déplacements et le stationnement des bicyclettes ;
  - Stationnement dans les parcs : Dans les parcs locaux, le stationnement sur rue devrait être privilégié. Lorsque le rayon de desserte des équipements et le contexte justifient l'aménagement de stationnements dans un parc, ceux-ci ne devraient pas occuper plus de 5 % de la superficie du parc ;
  - Clôtures : La règle générale est à l'effet que les parcs sont ouverts sur les voies publiques. En l'absence d'alternatives moins contraignantes du point de vue de l'accessibilité, la mise

en place de clôtures est réservée aux situations où la sécurité des usagers (i.e une aire de jeu d'enfants adjacentes à une voie publique), la pratique d'une activité ou la protection d'un équipement l'exige. En revanche, le périmètre contigu au domaine privé est en règle générale clôturé.

- Intégrer les circulations piétonnes internes et de transit
  - Le réseau de circulation piétonnière est efficace, agréable et sécuritaire ;
  - Les circulations piétonnes relient les accès aux principaux équipements et zones d'activité en formant, si possible, un réseau ou une boucle pour la promenade ;
  - Les circulations piétonnes favorisent l'utilisation du parc pour les déplacements actifs dans le quartier.
  
- Favoriser la composition et la mise en valeur du caractère spécifique des lieux
  - Un plan d'ensemble harmonise les intentions quant à la programmation, au parti architectural et paysager et à la mise en valeur des caractéristiques du site, de façon à ce que chaque composante contribue de façon optimale à l'intérêt du parc ;
  - Les activités et les équipements sont implantés avec la préoccupation d'optimiser les superficies et la qualité des espaces libres sans négliger pour autant leurs exigences fonctionnelles et techniques ;
  - Le regroupement des interventions dans un parc favorise l'intégration des espaces libres et la cohérence de l'ensemble tant au plan fonctionnel qu'esthétique ;
  - La plantation d'arbres et d'arbustes plus nombreux contribue à structurer l'espace et à composer le cadre de verdure et l'ambiance paisible recherchés par les usagers.
  
- Intégrer les préoccupations environnementales
  - Adopter un guide de gestion écologique tant pour la planification que l'entretien du réseau des parcs ;
  - Minimiser le transport de matériel (matériaux de remblai, amendements, matériaux de construction) lors de la conception des ouvrages ;
  - Utiliser de préférence des amendements écologiques (compost, fumier, bois raméal, paillis organiques) et minimiser l'usage de pesticides, d'herbicides ou d'engrais chimiques ;
  - Choisir des plantes adaptées aux conditions du site et peu exigeantes en eau et en entretien ;
  - Gérer l'eau de manière responsable : zone de rétention de l'eau, minimisation de l'arrosage et de la consommation d'eau potable ;
  - Faire une utilisation responsable des ressources: matériaux locaux, recyclés, récupérés, recyclables, réutilisables ;
  - Construire les bâtiments selon les principes du développement durable.

### 6.7.3 La problématique sécuritaire

La sécurité dans les parcs et les espaces verts reliée aux incivilités et aux actes criminels et délinquants constitue une préoccupation grandissante dans de nombreuses communautés. À cet égard, l'aménagement sécuritaire a fait l'objet de diverses initiatives au cours de la dernière décennie. Par



exemple, la pertinence de l'éclairage des parcs, historiquement perçu comme une mesure de sécurité pour les piétons et les cyclistes doit être analysée dans le cadre plus large de l'aménagement sécuritaire des espaces publics.

#### 6.7.3.1 L'aménagement sécuritaire des parcs

La prévention du crime par un aménagement sécuritaire des lieux publics a fait l'objet de diverses études et initiatives aussi bien en Amérique qu'en Europe. Les orientations suivantes s'en dégagent :

- favoriser la surveillance naturelle ;
- prévoir un contrôle naturel de l'accessibilité ;
- assurer une perception claire de l'espace public et des lieux accessibles ;
- prévoir des aménagements de qualité et un entretien adéquat.

Au Québec, la Ville de Montréal dans le cadre de son programme *Femmes et villes* a développé un guide d'aménagement « Pour un environnement urbain et sécuritaire » (PEUS), lequel préconise que l'aménagement des lieux publics puisse « concrètement réduire les agressions et augmenter le sentiment de sécurité des personnes qui utilisent ces espaces ». Les grands principes d'aménagement qui y sont proposés recourent les initiatives canadiennes et étrangères :

- savoir où l'on est et où l'on va (la signalisation);
- voir et être vu (la visibilité);
- entendre et être entendu (l'affluence);
- obtenir des secours;
- vivre dans un environnement propre et accueillant;
- agir ensemble.

Ce guide précise les mesures applicables à l'aménagement des parcs, tout en précisant que les objectifs de sécurité, tout particulièrement les moyens pour augmenter la visibilité dans un espace vert, peuvent entrer en contradiction avec d'autres objectifs, tels offrir une ambiance de tranquillité, procurer un sentiment de solitude dans la ville et permettre des découvertes au hasard des sentiers. Il faut «éviter de rendre l'environnement urbain stérile, au nom de la sécurité» car un parc où l'on se sent bien devient un espace apprécié et fréquenté. La fréquentation contribue à la sécurité et la sécurité à l'appropriation et à la fréquentation des lieux. Un arbitrage est donc nécessaire pour rendre le parc à la fois attrayant et sécuritaire mais en dépit de toutes les interventions possibles, «les espaces verts risquent quand même de conserver un certain potentiel pour les agressions, et les personnes qui les fréquentent doivent en être conscientes ».

En conclusion, les initiatives suivantes sont de nature à améliorer la sécurité dans les espaces verts :

- intégrer systématiquement dans les nouveaux aménagements les principes de l'aménagement sécuritaire des lieux publics ;
- encadrer l'application des principes de visibilité reliés à la végétation, aux endroits jugés problématiques ;
- installer des panneaux de signalisation indiquant les heures d'ouverture et de fermeture des parcs, ainsi que les principaux règlements pertinents ;

- établir et diffuser la toponymie des parcs auprès des services de sécurité, pour permettre un repérage rapide en cas d'appel d'urgence.

#### 6.7.3.2 L'éclairage des parcs

Les constats suivants synthétisent la situation de l'éclairage des parcs locaux de Sherbrooke:

- une forte proportion des terrains sportifs est éclairée ;
- une bonne proportion des aires de jeu pour les enfants et des équipements pour les jeunes et les adultes est éclairée ;
- une bonne proportion des aires de stationnement dans les parcs de quartier est éclairée ;
- quelques sentiers dans les parcs sont éclairés ;
- des luminaires de parc, à l'échelle des piétons, sont installés dans quelques parcs mais la forte majorité des appareils d'éclairage sont de type «voirie» (cols de cygne sur poteaux de bois).

L'éclairage des parcs et particulièrement des sentiers est généralement perçu comme une mesure de sécurité supplémentaire pour les usagers. Il est également associé aux sentiers maintenus en hiver pour permettre l'accès aux équipements tel les patinoires, les glissades et les chalets de service.

Les initiatives concernant l'aménagement sécuritaire des parcs suggèrent que l'éclairage des sentiers dans les parcs, s'il ne respecte pas préalablement les principes d'aménagement sécuritaire des lieux publics, est susceptible d'engendrer chez les usagers un faux sentiment de sécurité et de créer des situations plus dangereuses que celles que l'on cherchait à corriger. C'est le cas, notamment, lorsque les sentiers éclairés sont peu fréquentés, ne sont pas visuellement accessibles des espaces voisins, que les issues sont restreintes ou qu'ils traversent des espaces isolés. L'éclairage d'un parc peut également avoir des impacts négatifs, notamment, en éclairant les propriétés voisines ou en donnant accès, en soirée, à un équipement qui affecte la quiétude du voisinage. L'analyse de la pertinence d'un projet d'éclairage d'un sentier ou d'un équipement dans un parc, doit intégrer l'ensemble de ces considérations.

Les principes suivants sont proposés :

- ne pas éclairer les sentiers peu fréquentés, peu accessibles visuellement ou dont le trajet comporte des secteurs isolés ;
- limiter l'éclairage aux parcs d'une certaine dimension (parcs de voisinage et plus), à moins qu'une problématique particulière soit soulevée ;
- adopter une politique d'éclairage définissant les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (niveau moyen et minimal d'éclairage, uniformité), à l'efficacité énergétique et à la pollution lumineuse ;
- utiliser des fûts et des appareils à l'échelle des piétons ;
- considérer l'installation d'éclairage activé par détecteur de mouvement aux endroits présentant des problématiques particulières, comme les piscines et les terrains sportifs. En effet, un éclairage continu n'est pas efficace pour en décourager l'accès aux moments non désirés.

### 6.7.3.3 Les voies d'accès aux parcs locaux pour les piétons et les cyclistes

Les parcs de voisinage et les parcs de quartier doivent être accessibles de façon sécuritaire pour les piétons et les cyclistes. À la suite d'une revue de l'ensemble du réseau des parcs locaux, il appert que la très grande majorité est accessible par des rues locales ou des collectrices bordées de trottoir. Quelques cas seulement font exception et cette problématique sécuritaire a été soulevée lors des consultations publiques.

Compte tenu de la géométrie de la rue Saint-Francis dans l'arrondissement de Lennoxville, l'accès piétonnier et cyclable au parc Atto-Beaver présente une problématique sécuritaire importante. Les accès piétonniers aux parcs Galt et du Villageois sont également susceptibles de présenter une telle problématique. Les instances concernées devraient considérer ces trois cas avec diligence.

### 6.7.4 L'histoire et la culture

Plusieurs parcs de la ville de Sherbrooke recèlent un fort intérêt au plan historique ou présentent des caractéristiques naturelles qui constituent à la fois des attraits et une richesse collective. Plusieurs parcs intègrent également des œuvres d'art, tel les parcs James-S.-Mitchell et Jacob-Nicol. Les murales, l'œuvre de Michel Goulet sur la promenade du Lac-des-Nations ainsi que l'œuvre de Melvin Charney sur la place des Moulins constituent autant d'exemples d'intégration d'œuvres d'art aux lieux publics.

La Ville de Sherbrooke pourrait développer un plan d'intervention afin d'encadrer ses interventions en art public, notamment dans les parcs et places publiques. En plus de préciser ses ambitions à cet égard, ledit plan devrait favoriser la conservation et la mise en valeur des œuvres, y compris une documentation appropriée, une identification adéquate et leur intégration aux parcours culturels et touristiques.

Dans le cadre du plan d'action, il est recommandé :

- d'inclure à la plaque d'identification des parcs la notice toponymique lors d'une intervention significative. Il faudrait aussi prévoir un panneau d'interprétation faisant état des caractéristiques naturelles ou historiques du lieu lorsque celles-ci présentent un intérêt spécifique ;
- d'intégrer une œuvre d'art public lors d'une intervention d'ensemble dans les parcs ou les places ayant une vocation civique ou symbolique.

### 6.7.5 Les bâtiments

La grille de typologie mentionne à titre indicatif, les types de parc où un bâtiment peut s'avérer nécessaire lorsque les activités ou l'opération du parc l'exigent. Les bâtiments, lorsque requis, doivent également s'insérer harmonieusement à leur milieu d'accueil.

L'implantation des bâtiments dans un parc répond aux critères suivants :

- La programmation du bâtiment est reliée directement aux activités du parc soit pour son opération ou les services aux usagers ;
- Le bâtiment s'intègre harmonieusement au parc par une implantation et un parti architectural respectant l'organisation spatiale et le concept paysager.

#### 6.7.6 Aire d'exercice pour chiens

D'une superficie de 500 à 5000 m<sup>2</sup>, les aires d'exercice pour chiens (AEC) localisés dans un parc respectent les critères d'implantation suivants :

- Elle n'occupe pas plus de 10 % de la superficie du parc ;
- Elle est accessible directement de la voie publique ou d'un sentier de transit ;
- Elle n'obstrue pas l'accès au parc, ne constitue pas une barrière et ne fragmente pas le parc ;
- Elle n'empiète pas sur les aires libres ou l'espace qui devrait leur être consacré lorsque celles-ci sont déficitaires (moins de 25 % d'un parc de quartier ou moins de 50 % d'un parc de voisinage ;
- Elle ne se draine pas vers une aire de jeu d'enfants ;
- Elle est desservie par un sentier et une aire de détente.

### 6.8 LA GESTION DES PARCS

#### 6.8.1 Un patrimoine inestimable

Excluant leur valeur foncière, les bâtiments et les équipements lourds tels les stades, la valeur de remplacement des investissements en infrastructures, en équipements et en aménagements consentis pour développer le réseau des parcs et des espaces verts de la ville de Sherbrooke est estimée à plus de 250 M\$, soit 185 M\$ pour les parcs locaux et quelque 65 M\$ pour les espaces verts municipaux.

TABLEAU 24 : Estimation de la valeur du réseau des parcs et cycle de renouvellement

Cycle	Parcs locaux	Espaces verts municipaux	Total
Valeur des espaces verts (excluant la valeur foncière)	186 857 479 \$	64 826 247 \$	251 683 726 \$
30 ans	6 228 583 \$	2 160 875 \$	8 389 457 \$
40 ans	4 671 437 \$	1 620 656 \$	6 292 093 \$
50 ans	3 737 150 \$	1 296 525 \$	5 033 675 \$
60 ans	3 114 291 \$	1 080 437 \$	4 194 729 \$
70 ans	2 669 393 \$	926 089 \$	3 595 482 \$
80 ans	2 335 718 \$	810 328 \$	3 146 047 \$
90 ans	2 076 194 \$	720 292 \$	2 796 486 \$
100 ans	1 868 575 \$	648 262 \$	2 516 837 \$

Considérant la répartition et la durée de vie de ses diverses composantes (infrastructures, équipements et aménagements), leur cycle de renouvellement moyen est estimé à 50 ans. Les ressources allouées pour l'année 2012 au maintien de cet actif correspondent à un cycle de renouvellement de plus de 100 ans.

TABLEAU 25 : Investissement prévu dans le réseau des parcs en 2012

Entité administrative	Objet	Parcs locaux	Espaces verts municipaux
Arrondissements	Investissement dans les parcs existants	1 200 000 \$	
DPEV	Aménagement des nouveaux parcs	300 000 \$	
DPEV	Sécurité dans les parcs	200 000 \$	
Division des sports	Terrains sportifs	180 000 \$	
Destination Sherbrooke	Sentiers polyvalents		75 000 \$
Destination Sherbrooke	Investissement dans les parcs nature		850 000 \$
<b>Totaux</b>		<b>1 880 000 \$</b>	<b>925 000 \$</b>

Si l'entretien quotidien et la propreté des parcs sont excellents, le niveau actuel d'investissement consacré au maintien de l'actif «parcs et espaces verts» engendre un déficit d'entretien cumulé qui affecte plusieurs types d'équipements tels que les piscines, les tennis, les clôtures, les pavages, les murets, les bâtiments de services, les boisés et les infrastructures. Il serait souhaitable d'établir un niveau de financement qui améliore le maintien de ces actifs.

### 6.8.2 L'entretien récurrent

Diverses composantes de l'aménagement des parcs, dont les sentiers, les clôtures, le mobilier, les pelouses et les ouvrages de maçonnerie exigent des rénovations ou un renouvellement périodique. Leur désuétude affecte le confort et la sécurité des usagers, l'apparence générale du parc et augmente la pression sur l'entretien régulier. Il n'était pas dans le mandat du PDP de réaliser un inventaire exhaustif qui aurait permis de détailler les interventions requises dans chacun des parcs pour le renouvellement de ces ouvrages. Le plan d'action inclut ces composantes lors d'une intervention d'ensemble dans un parc.

À l'instar du programme de remplacement des arbres, une allocation budgétaire annuelle de l'ordre de 100 000\$ favoriserait une gestion plus systématique, efficace et économique du renouvellement des pavages, des clôtures, des ouvrages de maçonnerie et des pelouses dans l'ensemble du réseau.

### 6.8.3 L'allocation des ressources

L'une des conclusions majeures du Plan directeur des parcs concerne la nécessité d'intervenir de façon plus globale dans les parcs, de façon à prendre davantage en considération les aires libres et l'aménagement. L'allocation actuelle des ressources entre les arrondissements, et dans certains cas à l'intérieur de ceux-ci, fractionne les ressources disponibles et favorise la multiplication d'interventions ponctuelles au détriment de projets plus structurants.

Dans le respect des responsabilités des arrondissements dont la gestion du budget d'immobilisation «*Loisirs et parcs - 6.11 à 6.16*», une allocation des budgets d'investissement sur plusieurs années en fonction de priorités définies à l'échelle municipale favoriserait la mise en œuvre de projets intégrés. D'autre part, l'allocation des ressources tenant compte, au moins partiellement, d'une priorisation à l'échelle de la ville, favoriserait le rattrapage nécessaire dans certains quartiers quant à la qualité des équipements et des aménagements.

### 6.8.4 L'expertise et la coordination des projets

La consolidation de l'expertise dans le domaine de la planification et de l'aménagement des parcs et des espaces verts contribuera à la mise en œuvre des orientations. Elle contribuera aussi à corriger les déficiences récurrentes au niveau de l'aménagement des parcs.

Les parcs sont le plus souvent associés au repos, à la détente, aux loisirs et aux équipements récréatifs et sportifs, mais ils jouent également un rôle social, esthétique, culturel, climatique et environnemental. Les parcs «unidimensionnels» sont davantage l'exception que la règle et la mise en œuvre de la majorité des projets exigent une expertise dans plusieurs domaines (loisirs, design, biologie, foresterie, construction). Par exemple, on retrouve des espaces naturels, notamment des boisés, dans un grand nombre de parcs locaux alors que la problématique de design est tout aussi pertinente dans les parcs urbains et riverains que dans les parcs locaux. Il importe donc de promouvoir davantage de collaboration et de coordination et le partage des expertises entre les services centraux, Destination Sherbrooke et les arrondissements en fonction des exigences de chacun des projets.

D'autre part, que ce soit à l'étape du concept, du design ou de la construction, la coordination des diverses instances décisionnelles est essentielle pour atteindre et maintenir l'équilibre entre les vocations multiples d'un parc. Cette coordination doit aussi assurer la cohérence dans le temps des interventions proposées avec les grandes orientations et le plan d'ensemble.

## 7. LE PLAN D'ACTION

---

### 7.1 LES INTERVENTIONS PROPOSÉES

Le plan d'action propose de bonifier les équipements et l'aménagement de quelque 80 des 140 parcs locaux de la ville de Sherbrooke. Ce plan vise à apporter des solutions concrètes aux problématiques et aux enjeux identifiés à l'échelle de la ville et des arrondissements, tant par rapport à la desserte en parcs locaux que des équipements et de l'aménagement des parcs, le tout dans le cadre d'un horizon de planification de 10 ans. Compte tenu des orientations, les parcs ciblés pour les interventions sont ceux qui correspondent le plus, dans chacun des quartiers, aux problématiques et aux enjeux identifiés, tout en présentant un potentiel d'intervention concret au plan technique et réaliste au plan financier. Le fait qu'aucune proposition ne soit formulée pour les autres parcs locaux ne signifie pas qu'il n'y ait aucune lacune et qu'aucune intervention n'y serait souhaitable. Toutefois, à notre avis, l'analyse des grands enjeux et problématiques démontre que ces parcs répondent adéquatement à leur vocation.

Il importe de préciser que nous avons mené cet exercice sans que soit précisée a priori l'allocation budgétaire qui sera consacrée à la réfection et au réaménagement des parcs existants et à l'aménagement des nouveaux parcs. Ce premier Plan directeur des parcs de la nouvelle Ville de Sherbrooke propose un rattrapage. Le dit rattrapage concerne tout d'abord l'aménagement des nouveaux parcs, puis les interventions et investissements requis pour rénover et maintenir en état le réseau de parcs, l'adapter aux besoins de la population et offrir un niveau de service équivalent dans l'ensemble des secteurs compte tenu de leurs caractéristiques propres.

En ce qui a trait à l'élaboration d'un plan d'action, il faut préciser que l'horizon de planification de 10 ans fixé en début d'exercice ne constitue pas un terme pour sa mise en œuvre. Il désigne plutôt la période de validité maximale qu'il faut accorder à la présente analyse. On comprendra aisément que le diagnostic quant à l'état des équipements, à l'évolution des besoins et aux tendances sociodémographiques doit être remis à jour périodiquement.

Le tableau 26 précise les familles d'équipements ciblées, la programmation des interventions proposées, l'estimation des coûts et l'indice de priorisation pour chacun des projets répartis dans 56 parcs existants et 24 nouveaux parcs.

Parc	Indice de priorisation	Estimation budgétaire	Planification	Aménagement	Aires libres	Enfants	Jeunes	Adultes	Soccer	Balle	Tennis	Patinoire	Divers	Descriptif
<b>Arr. de BROMPTON</b>														
Charland (BR)	B1	225 000 \$		x	x						-		x	Plan d'ensemble : Relocaliser les tennis, aménager parc pour détente/socialisation/ornementation, rassemblement.
Ernest-Bergeron	A2	435 000 \$		x	x	x	x				x	x		Plan d'ensemble : Circulation interne et transit, repos/socialisation, basket-ball, tennis (3), mise à niveau du module 2-5 ans, balançoire pour adulte, patinoire permanente.
Gagnon	B2	265 000 \$		x	x		x			-			x	Plan d'ensemble : Aire libre pour le jeu, aire de détente/socialisation, promenade, mise en valeur de la rivière, ajout basket-ball et volley-ball. Désaffecter le terrain de balle.
Kruger	B1	175 000 \$	x			-				x			x	Éclairer le terrain de balle, enlever jeux d'enfants - Développement d'un plan concept axé sur le plein air incluant la sablière et l'accès à la rivière. Potentiel «DiskGolf».
Nault	C1	75 000 \$		x	x									Améliorer les accès/accueil, stationnement, circulations internes et de transit. Réduire les clôtures, ajout d'arbustes.
Ouellet	B3	140 000 \$		x	x	x		x						Plan d'ensemble : réaménagement et rénovation des équipements pour les enfants et les adultes.
Rond-Point Paradis	C1	5 000 \$		x				-						Enlever les jeux d'adultes, plantations et bancs.
Valère-Patoine	B1	25 000 \$		x	x	x							x	Aire libre (repos, socialisation) et plantations. Structurer et sécuriser la zone de jeu dans le boisé.
<b>Arr. de FLEURIMONT</b>														
Adrien-Cambron	A2	200 000 \$		x	x	x		x		-				Plan d'ensemble : Réaffecter balle. Aire de jeu libre, accueil/accès, circulations internes et transit, module 2-5 ans. Relocaliser la pétanque.
Bureau	B3	175 000 \$		x	x				x				x	Aménager l'accueil/stationnement et les circulations internes et de transit. Ouvrir sur la rue Walsh, intégrer l'aire libre, estrade dans le talus et réfection de la surface du soccer.
Charland (FL)	B1	350 000 \$		x	x	x	x				x		x	Plan d'ensemble : Aires libres (jeu/détente/socialisation), circulations, améliorer l'accès/accueil. Réduire clôture Galvin, ajout module 6-12 ans, ajout tennis (2), basket-ball. Intégrer davantage boisé (promenade).
Cœur-Immaculé-de-Marie	B2	110 000 \$		x	x								x	Embellissement, banaliser la voie d'accès, aménagement des accès nord et est.
Couturier	B3	125 000 \$		x	x								x	Plan d'ensemble : Revoir l'organisation spatiale en fonction des accès sud et nord. Aménager aire libre, aire détente/socialisation, améliorer accès/stationnement.
Debonair	A1	225 000 \$		x	x	x	x		x	-				Plan d'ensemble : Ajout volley-ball, réaffecter/mettre à niveau jeux d'enfants. Aménager accès/accueil, stationnement, aire détente/socialisation, réaffecter balle pour S9.
Desranleau	A1	340 000 \$		x	x	x	x				-		x	Plan d'ensemble : Rélocaliser tennis (Charland), rénover skate, basket et volley. Aménager accès/circulation, aire détente/socialisation. Étudier piste BMX, sécuriser glissade.
Édouard-Boudreau	B1	250 000 \$		x	x			x		-	-			Plan d'ensemble : Réaffecter le terrain de balle et à terme les tennis. Aménager aire libre (jeu/détente/socialisation), ajout jeux pour adultes, promenade/transit.
Jardins-Fleuris	B1	300 000 \$			x	x		x					x	Améliorer accès/accueil/stationnement, ouvrir sur Papineau (clôture), aire libre (repos, socialisation), gazébo, intégrer boisé, jeu d'eau pour enfants.
Jean-Claude Quirion	B2	125 000 \$		x	x			x						Améliorer accès, promenade/transit, détente/socialisation, aire de jeux pour les adultes.
Maillé	B1	300 000 \$		x	x					-			x	Plan d'ensemble : Améliorer accessibilité. Réaffecter balle. Circulations internes et transit, aire libre, aire de détente/socialisation, glissade. Améliorer bâtiment de service.
Marie-Reine-du-monde	B3	250 000 \$		x	x			x					x	Plan d'ensemble : Améliorer accueil et accès tous cotés, circulations internes et transit, aire détente/socialisation. Considérer aire de jeu pour adultes.
Optimistes	B1	350 000 \$		x	x	x			-					Plan d'ensemble: Réaffecter soccer. Aires libres, circulations internes et de transit, aires de jeu d'enfants (modules 2-5 et 6-12), Glissade. Éliminer clôture inutile.
Philippe-Doyon	B2	75 000 \$		x			-							Enlever les jeux d'enfants (relocalisés au parc Optimistes). Espace de verdure et d'embellissement, aire de repos/socialisation.
<b>Arr. de LENNOXVILLE</b>														
Atto-Beaver	B1	300 000 \$		x	x		x						x	Plan d'ensemble : Accueil/accès/stationnement, aire libre (détente/socialisation/promenade), circulations internes et transit, ajout basket. Mise en valeur du caractère riverain.
Centennial	A2	95 000 \$		x		x								Module 6-12 ans, bancs et aménagement de l'aire de jeu.
D'Arcy-Bennett	A2	150 000 \$	x	x		x	x					x		Plan d'ensemble : Module 2-5 ans, basket-ball, patinoire. Prévoir agrandissement lors du développement des terrains voisins.
Optimist	B3	60 000 \$		x	x								x	Intégrer aires libres (détente, promenade), relier à la promenade longeant la voie ferrée, mise en valeur du caractère riverain.
Oxford	A2	185 000 \$		x	x	x		x					x	Plan d'ensemble : Nouveau parc de voisinage. Aires libres (détente, socialisation), circulation interne et transit, module 2-5 ans, adultes, jardins communautaires, intégrer boisé.



**TABLEAU 26 : PLAN D'ACTION  
PARCS EXISTANTS  
2 de 2**

Parc	Indice de priorisation	Estimation budgétaire	Planification	Aménagement	Aires libres	Enfants	Jeunes	Adultes	Soccer	Balle	Tennis	Patinoire	Divers	Descriptif
<b>Arr. du MONT-BELLEVUE</b>														
Andrew-Sangster	B1	350 000 \$		x	x	x		x			-			Plan d'ensemble : Réaffecter les tennis, accès Est et Nord, aire libre (détente/socialisation), mettre à niveau les jeux d'eau, aire de jeu pour adultes.
Arsène-Goyette	A2	200 000 \$		x	x	x								Plan d'ensemble : Accès rue Darche, circulations internes et transit, aires libres (détente/socialisation), module 2-5 ans. Rénover accès sud.
Belvédère, du	B1	160 000 \$		x	x			x						Améliorer accès Est et Ouest, réduire clôtures. Module d'exercice pour adultes et améliorer l'aire de repos. Intégrer le boisé.
Brooks	B2	40 000 \$		x	x									Aire de détente, sentier. Intégration à l'éventuelle promenade de la voie ferrée.
Roseraies, des	A2	150 000 \$		x	x	x								Plan d'ensemble : Nouveau parc de voisinage, module 2-5 ans, aire détente/socialisation, embellissement.
Alfred-Élie-Dufresne	A2	800 000 \$		x	x						x			Plan d'ensemble : Réaffecter balle, aires libres, (jeu libre, détente, socialisation), circulation interne et transit, réfection des tennis, équipement pour les jeunes, ouvrir sur Galt. Concours incluant intégration urbaine.
Galt	A1	400 000 \$	x	x	x	x	x		x				x	Plan d'ensemble : Réaffecter terrain de balle. accès, circulations internes et transit, aires libres (jeu libre, détente, socialisation), ajout 4 S5, basket-ball, module 2-5 ans, protection et mise en valeur du ruisseau. Planifier agrandissement du parc.
Jude-O. Camirand	B2	90 000 \$		x										Réfection du pavage. Intégration éventuelle à la promenade de la voie ferrée.
Marie-Médiatrice	B2	400 000 \$		x	x		x				x			Plan d'ensemble : Réaffecter pétanque, ajout (+1) et réno des tennis, nouvel accès Est, basket-ball, aires libres (jeu, détente, socialisation), circulations internes et transit, glissade, réduire clôture.
Notre-Dame-du-Rosaire	A2	85 000 \$		x	x									Adapter à la clientèle scolaire. Rénover sentier, repenser accès et ouverture sur rue, réduire clôture, réduire surfaces pavées, réfection pelouse.
Paul-Marin	B1	255 000 \$		x	x	x			x	x	-			Plan d'ensemble : Améliorer les accès Ouest, Nord et Est et les circulations internes et de transit, aires libres, intégrer aire de jeu d'enfants, améliorer stationnement, sécuriser la glissade. Aménager et mettre à niveau S9 sur S11, terrains de balle pour les jeunes partagés sur terrain de balle existant.
St-Colomban	B3	45 000 \$		x	x									Embellissement, accès, repos. Intégrer éventuellement à la promenade de la voie ferrée.
St-Paul	B3	50 000 \$		x	x									Espace désuet à réaménager, plan d'ensemble : placette, circulation de transit, détente/socialisation.
<b>Arr. de ROCK-FOREST - ST-ÉLIE - DEAUVILLE</b>														
Beaulieu	B1	150 000 \$		x	x						-			Plan d'ensemble en complémentarité avec les parcs Relais des Bénévoles, Gadbois et de Charette. Réaffecter le tennis, aire libre (jeu, détente, socialisation), sentiers, embellissement, intégrer aire de jeu des enfants.
Central	A2	1 500 000 \$	x	x	x		x	x					x	Plan d'ensemble : Accès nord, aménagement des accès et des stationnement, circulations internes et transit, planifier nouvel accès piétonniers Est et Ouest, rénovation du pavillon, aires libres (jeu, détente, socialisation, promenade), basket-ball, vocation du boisé, mise des boisés, évaluer les équipements sportifs.
du Plateau	B2	550 000 \$		x	x		x		x		x			Plan d'ensemble : Soccer à 5 (4x), volley-ball, améliorer l'accès, réduire les clôtures, circulations internes et transit, tennis (4), aires libres (jeu, détente, socialisation).
du Villageois	A2	300 000 \$		x	x		x		x					Plan d'ensemble : accueil/stationnement, circulations internes et transit, accès nord, aires libres (détente, socialisation), intégrer les jeux des enfants. Réfection du soccer.
Ferland	A2	125 000 \$		x	x	x								Aménagement plus accueillant, module 2-5 ans, table de pique-nique, nivellement/drainage.
Jules-Richard	A1	450 000 \$	x	x	x	x	x		x	-			x	Plan d'ensemble : module 2-5 ans, améliorer basket, aires libres (jeu, détente, socialisation), réaffecter soccer et balle. Aménager le stationnement, S9 sur balle.
Ma-Villa	A2	325 000 \$		x	x	x	x	x		-				Plan d'ensemble : réaffecter balle et volley-ball, aires libres (jeu, détente, socialisation), relocaliser enfants, pétanque et basket-ball, ajout balançoires, circulations internes et de transit.
Mi-Vallon	B1	175 000 \$		x	x	x		x						Compléter l'aménagement, aires libres (détente, socialisation), intégrer aire de jeu d'enfants, accueil/stationnement, pétanque.
<b>Arr. de JACQUES-CARTIER</b>														
André-Viger	A2	625 000 \$		x	x				x					Plan d'ensemble pour le secteur nord : Soccer à 5 (4x) et à 7 (2x), aires libres (jeu, détente, promenade), compléter le réseau de sentier et les accès, mise en valeur du boisé.
Champ-de-Mars	C1	100 000 \$		x	x									Enlever clôture entre les terrains de balle, réaménager le coté Est, aires libres (promenade, détente, socialisation), plantations.
Jean-Bosco	B1	45 000 \$		x	x									Compléter l'aménagement : aires libres (détente, socialisation), embellissement.
Marquis-de-Montcalm	B2	320 000 \$		x	x		x		x					Plan d'ensemble : Circulations internes et transit, accès, accueil, aires libres (détente, socialisation), aménagement des abords, nettoyage du boisé, réfection soccer.
Olivier-Chauveau	B1	85 000 \$	x			x	x							Plan d'ensemble en fonction de l'agrandissement. Module de jeux 2-5 ans, volley-ball.
St-Alphonse-de-Liguori	B3	375 000 \$		x	x	x			x				x	Plan d'ensemble : Améliorer l'accessibilité et l'interface avec les rues, réduire clôtures, circulations internes (Nord et Sud) et de transit, aires libres (détente/socialisation), mieux intégrer les aires de jeu d'enfants, réfection soccer.
St-Boniface	B1	425 000 \$		x	x			x	x		x			Aires libres (détente, socialisation), circulations internes et transit, plantation/écran, jeux pour les adultes, réfection des tennis. Identifier et aménager accès vers le sud. Réfection pelouse et soccer.
St-Charles-Garnier	B3	175 000 \$	x	x	x	x								Plan d'ensemble : Aires libres (jeu, détente, socialisation), accès/accueil, circulations internes et transit, intégrer aire de jeu d'enfants, réduire clôtures, section sud à aménager.
<b>PARCS EXISTANTS</b>														
		14 060 000 \$												

TABLEAU 26 : PLAN D'ACTION  
NOUVEAUX PARCS

Parc	Indice de priorisation	Estimation budgétaire	Planification	Aménagement	Aires libres	Enfants	Jeunes	Adultes	Soccer	Balle	Tennis	Patinoire	Divers	Descriptif
Armand-Duplessis (FL)	B3	200 000 \$	x	x	x								x	Aménager un parc de voisinage selon évolution du développement. Potentiel récréatif du bassin de rétention selon la conception.
Arthur-Buies (JC)	B3	100 000 \$		x	x									Aménagement de la voie piétonne et de l'îlot de verdure.
Arthur-Tardif (RED)	A2	150 000 \$		x	x	x								Nouveau parc de voisinage à aménager.
C.É.-Gadbois (RED)	B2	150 000 \$		x	x									Plan d'ensemble en complémentarité avec les parcs Beaulieu, des Bénévoles et Charrette.
Cabernet, du (JC)	B3	75 000 \$		x	x									Îlot de verdure à aménager.
Charrette, de (RED)	B2	165 000 \$		x	x									Plan d'ensemble en complémentarité avec les parcs Beaulieu, des Bénévoles et Gadbois.
Escarpe, de l' (MB)	B2	75 000 \$	x	x	x									Nouveau parc de voisinage à aménager en fonction de la progression du développement.
François-Xavier-Luc (FL)	B2	150 000 \$		x	x									Nouveau parc de voisinage à aménager en fonction de la progression du développement.
Frédéric (JC)	B1	275 000 \$	x	x	x	x		x						Plan d'ensemble : Circulation, détente, socialisation, module 2-5 ans, adultes. Compléter l'acquisition.
Géographes, des (FL)	B2	200 000 \$		x	x	x								Nouveau parc de voisinage à aménager : accès et circulations internes et transit, aire libre (jeu, détente et socialisation). Appareils traditionnels pour enfants.
Le Royer (MB)	C1	25 000 \$		x	x									Îlot de verdure à compléter. Clôture, transit.
Lionel-Lord (RED)	A2	175 000 \$		x	x	x								Nouveau parc de voisinage à aménager.
place Poulin (FL)	A2	120 000 \$		x	x	x								Nouveau parc de voisinage à aménager : module 2-5 ans, aire libre (détente et socialisation)
Promenade (LX)	B1	75 000 \$	x	x										Consolider le caractère public de la promenade et compléter son aménagement.
Pyrénées, des (FL)	B1	200 000 \$		x	x	x		x					x	Nouveau parc de voisinage : jeux d'enfants (2-5 ans et balançoires), jeux pour adultes, promenade, aire libre (jeu, détente et socialisation). Relier au réseau cyclable.
rue Robert (MB)	A2	150 000 \$	x	x	x									Nouveau parc de voisinage à aménager suivant la progression du développement.
rue Toulon (MB)	A2	150 000 \$	x	x	x	x								Nouveau parc de voisinage en fonction de la progression du développement.
rues Brulotte / 12è ave (FL)	A2	150 000 \$	x	x	x	x								Nouveau parc de voisinage à acquérir et aménager : jeux d'enfants, détente/socialisation
rues Thibault/Dunant (MB)	A2	200 000 \$	x	x	x	x								Nouveau parc de voisinage à créer. Aires libres, jeux d'enfants, aire détente et socialisation. Assurer accessibilité vers secteur dense au sud et au nord-est.
Secteur Fabi (RED)	A1	650 000 \$	x	x	x	x	x	x						Parc de quartier à créer et à aménager (phase 1) : module 2-5 ans, jeux d'eau, adultes, détente, socialisation, promenade.
Secteur Watson (LX)	B2	150 000 \$	x	x	x	x								Regrouper les terrains (4) cédés en vue d'un parc de voisinage à aménager suivant la progression du développement.
Vandal-Blanc, du (JC)	B1	150 000 \$	x	x	x									Îlot de verdure à aménager en fonction de la progression du développement.
Voie ferrée non utilisée (MB)			x											Corridor piétonnier et cyclable potentiel reliant le lac des Nations à Fleurimont si abandon de la voie ferrée. Adjacent aux parcs Camirand, Petit-Canada, Brooks et St-Colomban.
Walter-Camden (FL)	B1	50 000 \$		x	x									Sentier et aire de repos
<b>NOUVEAUX PARCS</b>		<b>3 785 000 \$</b>												

## 7.2 LES INTERVENTIONS EN FONCTION DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS

Cette section présente une synthèse, par arrondissement, des résultats anticipés du plan d'action. Notre synthèse prend en compte les enjeux identifiés dans les divers arrondissements pour la desserte et pour chacune des familles d'équipements. Le tableau 27 illustre, par arrondissement, le nombre d'interventions par famille d'équipements.

À cette fin, chacun des projets a été découpé en autant d'interventions qu'il y a de familles d'équipements ciblées. Chaque intervention est classée selon qu'il s'agit d'un nouvel équipement visant à combler un déficit ou encore d'une mise à niveau d'un équipement déficient. Pour la desserte en parcs de proximité, le tableau précise si l'intervention répond à une déficience en parcs de voisinage ou en parcs de quartier. En outre, il distingue les interventions qui proposent une aire de jeu libre, une aire de détente, ou de socialisation ou de promenade de celle qui permettent d'augmenter les superficies disponibles pour ces aménagements. Les trames soulignent les principaux enjeux identifiés dans chacun des arrondissements. Dans cette analyse comme pour les suivantes, dans un même parc, tous les équipements d'une même famille comptent pour une seule intervention.

Tableau 27 : Les projets et les familles d'équipements

Équipement / Arrondissement	Desserte locale		Aires libres		Enfants		Jeunes		Adultes		Soccer		Balle		Tennis		Glace	
	Parc de voisinage	Parc de quartier	Superficie	Aménagement	Nouvel équipement	Mise à niveau	Nouvel équipement	Mise à niveau	Nouvel équipement	Mise à niveau	Nouvel équipement	Mise à niveau	Nouvel équipement	Mise à niveau	Nouvel équipement	Mise à niveau	Nouvel équipement	Mise à niveau
Brompton		1	2	6		3	2			1				1		1		1
Fleurimont	6	1	12	20	7	3	2	1	4	1	1	1				1		
Lennoxville	2		1	5	3	1	2		1									1
Mont-Bellevue	5	3	4	16	4	2	2		2		1	1	1			2		
RFSED	4	2	10	13	5	2	3	2	1	3	2				1			
Jacques-Cartier	2	3	5	10	2	2	1		3		1	2				1		
Sherbrooke	19	10	34	70	21	13	12	3	11	5	5	4	1	1	1	5	1	1

## Arrondissement de Brompton

Dans l'arrondissement de Brompton, le plan d'action cible 8 parcs existants. En rive droite de la rivière Saint-François, l'aménagement du parc Ernest-Bergeron en parc de quartier permettra de compléter la desserte. Au terme du plan d'action, trois aires de jeu d'enfants seront rénovées ou bonifiées, la distribution spatiale des équipements pour les jeunes sera améliorée et une aire de jeu pour les adultes sera rénovée. Le terrain de balle du parc Kruger sera éclairé pour répondre aux besoins des équipes locales et de nouveaux terrains de tennis seront reconstruits au parc Ernest-Bergeron si le site le permet. La réaffectation d'un terrain de balle et des tennis existants permettra d'augmenter la

superficie des aires libres pour le jeu, la détente et les rassemblements au cœur du noyau villageois. Les projets les plus structurants touchent les parcs Charland, Gagnon, Ouellet et Ernest-Bergeron.

#### Arrondissement de Fleurimont

Dans l'arrondissement de Fleurimont, le plan d'action touche 14 parcs existants et 7 nouveaux parcs. L'aménagement des nouveaux parcs améliorera la desserte locale, comblant notamment une déficience de niveau de priorité B. L'ajout de quelques modules et la mise à niveau d'équipements existants permettront d'améliorer le ratio d'équipements et leur distribution spatiale, en particulier dans les nouveaux parcs de voisinage des quartiers récents. Pour les jeunes et les adultes, les équipements déficients seront mis à niveau alors que quelques ajouts bonifieront leur distribution spatiale. De nouveaux tennis seront ajoutés au parc Charland en remplacement des courts désaffectés du parc Desranleau. Également, quatre terrains de balle et un terrain de soccer à 7 seront réaffectés à de nouveaux usages, dont des aires libres, des équipements pour les enfants, les jeunes ou les adultes ainsi que l'aménagement d'un terrain de soccer à 9 au parc Debonair. La majorité des projets contribueront à la disponibilité et à l'aménagement des aires libres et permettront un rattrapage sur cet enjeu. Les projets les plus structurants touchent les parcs Desranleau, Optimistes, Maillé, Cambron, Édouard-Boudreau et Marie-Reine-du-Monde.

#### Arrondissement de Lennoxville

Le plan d'action cible cinq parcs existants et un nouveau parc. La desserte en parcs de voisinage sera améliorée par l'aménagement de deux nouveaux parcs de voisinage dont le parc Oxford, auparavant un îlot de verdure. L'ajout de trois aires de jeu pour les enfants et la mise à niveau d'une quatrième consolideront l'offre pour les enfants de part et d'autre de la rivière. Deux nouveaux équipements pour les jeunes amélioreront l'offre et la distribution spatiale. L'ajout d'une aire de jeu pour les adultes et de jardins potagers dans le parc Oxford desservira les personnes âgées et les familles dans un secteur de forte densité. Enfin, une nouvelle patinoire en rive gauche répondra au besoin exprimé par les citoyens.

#### Arrondissement du Mont-Bellevue

On projette des interventions dans 13 parcs existants, tandis que 5 nouveaux parcs seront aménagés, incluant un nouveau parc proposé dans le secteur Thibault/Dunant pour pallier un déficit de desserte de niveau de priorité B. Dans le sud-ouest de l'arrondissement, le parc Galt, réaménagé en parc de quartier, ainsi qu'un nouveau parc de voisinage amélioreront la desserte en parcs de proximité. Pour mieux desservir les quartiers denses du centre-ville, le réaménagement des parcs Alfred-Élie-Dufresne et Saint-Paul ainsi que des interventions aux parcs Brooks et Saint-Colomban, augmenteront la disponibilité et la qualité des aires libres. En outre, le plan d'action contribuera à résoudre les problématiques touchant les équipements pour les enfants, les jeunes et les adultes. Pour les enfants, des aires de jeu pour les tout-petits s'ajouteront dans des secteurs de forte densité ou non desservis. Également pour les enfants, le jeu d'eau du parc Andrew-Sangster, desservant un quartier de forte densité, sera mis à niveau. L'installation de plateaux pour les jeunes dans le sud-ouest de l'arrondissement permettra d'améliorer leur distribution spatiale alors que de nouveaux équipements pour les adultes au parc du Belvédère et au parc Andrew-Sangster amélioreront l'offre pour les adultes. Les courts de tennis seront mis à niveau dans deux parcs. Des terrains de soccer et des terrains de balle pour les jeunes seront aménagés dans le sud-ouest de l'arrondissement et un terrain de soccer à 9 remplacera un plateau déficient au parc Paul-Marin. Les projets proposés aux parcs Andrew-Sangster, Marie-Médiatrice et Paul-Marin visent, entre autres, à améliorer leur accessibilité et

à offrir des espaces pour la détente et le jeu libre. Au centre-ville, le réaménagement du parc Alfred-Élie-Dufresne en parc d'agrément contribuera à la revitalisation du quartier.

#### Arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville

Dans cet arrondissement, le plan d'action cible 8 parcs existants et 5 nouveaux parcs. Aménager des nouveaux parcs dans le centre et le sud-est de l'arrondissement augmentera les superficies de parc dans un secteur déficitaire. Les interventions incluent de nouveaux équipements pour les enfants, dont un jeu d'eau et quelques équipements pour les tout-petits. Pour les adolescents, les équipements déficients seront mis à niveau et de nouveaux plateaux seront aménagés pour assurer une meilleure répartition dans les divers secteurs de l'arrondissement. Pour les adultes, plusieurs équipements seront rénovés, notamment au parc Central le plus important de l'arrondissement tant par sa superficie que par ses équipements. Nous y proposons des interventions majeures notamment au plan de l'accessibilité, des équipements et de l'aménagement. Les autres projets les plus structurants concernent les parcs du Plateau, Jules-Richard, du Villageois et Ma-Villa, de même que l'aménagement du nouveau parc de quartier dans le secteur du «bois Fabi», lequel répondra à une déficience de desserte de niveau de priorité B.

#### Arrondissement de Jacques-Cartier

Dans cet arrondissement les propositions concernent 8 parcs existants et 4 nouveaux parcs. La typologie de parc de quartier attribuée aux parcs Olivier-Chauveau, Saint-Boniface et Marquis-de-Montcalm et leur aménagement conséquent corrigera les déficiences à cet égard. Au nord, l'aménagement des nouveaux parcs permettra de desservir les développements les plus récents alors qu'au parc Jean-Bosco, l'intervention proposée contribuera à atténuer un déficit de desserte en parcs de voisinage dans un secteur de forte densité. Tous les projets auront une incidence sur la disponibilité et l'aménagement des aires libres, particulièrement dans les parcs de quartier. De nouveaux modules pour enfants bonifieront la distribution spatiale alors que l'intégration de deux aires de jeu existantes sera optimisée. Pour mieux desservir les aînés, deux nouvelles aires d'activité seront aménagées. Concernant les équipements sportifs, le plan d'action propose la rénovation des tennis du Saint-Boniface, l'aménagement au parc André-Viger des 6 terrains de soccer pour les jeunes (déplacés du parc Jacques-Cartier) ainsi que la rénovation des surfaces de soccer des parcs Saint-Boniface et Marquis-de-Montcalm. L'aménagement de la partie nord du parc André-Viger constitue le projet le plus important. Les autres projets les plus structurants touchent les parcs Saint-Alphonse-de-Liguori, Marquis-de-Montcalm, Saint-Boniface et Saint-Charles-Garnier.

### 7.3 LES COÛTS PAR FAMILLES D'ÉQUIPEMENTS

Le tableau 28 présente la répartition des coûts en quatre catégories, soit les équipements récréatifs, les équipements sportifs, les aires libres et l'aménagement. Pour l'ensemble du plan d'action, 41 % des investissements vont aux équipements récréatifs et sportifs, 34 % à l'aménagement et 26 % aux aires libres.

#### 7.3.1 Les équipements récréatifs

Les équipements récréatifs pour les enfants, les jeunes et les adultes comptent pour 23 % du coût de l'ensemble des projets, la plus forte proportion allant aux équipements pour les enfants.

Les interventions concernant les équipements pour les enfants, réparties dans 10 nouveaux parcs et 25 parcs existants incluent 3 jeux d'eau, 4 modules pour les 6-12 ans et 16 modules pour les 2-5 ans. Ceci permettra de corriger le déficit et d'améliorer la répartition spatiale de ces équipements alors que la mise à niveau ou l'ajout d'aires de jeu libre avec équipements traditionnels et un aménagement mieux intégré de quelques aires de jeu existantes complètent ce tableau. L'ensemble de ces propositions compte pour quelque 18 % des coûts du plan d'action dans les nouveaux parcs et pour quelque 10 % dans les parcs existants.

Une quinzaine de projets incluent soit l'addition ou la mise à niveau d'une vingtaine d'équipements pour les jeunes. Le coût de ces interventions, majoritairement dans les parcs existants, représente quelque 5 % des coûts estimés.

Quelque 16 projets dans autant de parcs proposent la mise à niveau ou de nouvelles aires de jeu pour les adultes, dont trois dans de nouveaux parcs. Quelque 5 % des investissements du plan d'action sont alloués à cette famille d'équipements.

Tableau 28 : La répartition des investissements par famille d'équipements

Familles d'équipements / Parcs	Enfants	Jeunes	Adultes	Divers	Total des équipements récréatifs	Équipements sportifs	Aires libres	Aménagement
<b>Parcs existants</b>								
Interventions (n <sup>bre</sup> )	24	16	13	2	55	22	49	53
\$	1395000	480000	750000	520000	3145000	3158000	3707000	4050000
%	10%	3%	5%	4%	22%	22%	26%	29%
<b>Nouveaux parcs</b>								
Interventions (n <sup>bre</sup> )	11	1	3	0	15	0	22	23
\$	695000	15000	110000	55000	875000	0	900000	2010000
%	18%	0%	3%	1%	23%	0%	24%	53%
<b>Totaux</b>								
Interventions (n <sup>bre</sup> )	35	17	16	2	70	22	71	76
\$	2090000	495000	860000	575000	4020000	3158000	4607000	6060000
%	12%	3%	5%	3%	23%	18%	26%	34%

### 7.3.2 Les plateaux sportifs

L'ensemble des propositions pour les plateaux sportifs se situent dans les parcs existants et représente 22 % des investissements consentis dans ces parcs. Ces projets permettront d'aménager 16 terrains de soccer pour les jeunes incluant la relocalisation des terrains du parc Jacques-Cartier et la réfection de 5 terrains existants. Deux interventions concernent la balle, 6 la réfection et la relocalisation de tennis et 2 des patinoires.

### 7.3.3 Les aires libres

La majorité des projets incluent une intervention sur les aires libres pour le jeu, la détente, la socialisation et la promenade dont plusieurs projets qui permettront d'allouer davantage d'espaces à cette famille d'équipements. Dans les parcs existants comme dans les nouveaux parcs, les interventions concernant les aires libres comptent pour quelque 26 % des coûts estimés du plan d'action.

### 7.3.4 L'aménagement

Cette catégorie regroupe de nombreux ouvrages dans les parcs tels les infrastructures, le nivellement et le drainage, les accès et les stationnements, les clôtures, les murets, l'éclairage, l'engazonnement, les plantations, etc. Dans les parcs existants cette catégorie représente quelque 29 % des coûts pour mettre à niveau, bonifier ou compléter les aménagements existants. Dans les nouveaux parcs, cette catégorie compte pour plus de 50 % de l'allocation budgétaire.

## 7.4 LA PRIORISATION DES INTERVENTIONS

L'indice de priorité est un outil de planification qui cherche à identifier le niveau de priorité relatif à chaque projet par rapport à l'ensemble du plan d'action. L'indice n'indique pas nécessairement l'ordre de mise en chantier, puisque certains sites ne sont pas encore disponibles et que certains exigeront une période de planification plus importante. Une bonne compréhension de la méthodologie permet d'apprécier à la fois les forces et les limites de cet indice.

L'indice de priorité des différents projets apprécie notamment le niveau de l'offre existante et la croissance anticipée de la demande en fonction de critères basés sur des informations quantifiables ou relativement objectives. Cette manière de faire vise à limiter le plus possible la part de subjectivité inhérente à ce type d'exercice. Aucune méthodologie, aussi bien documentée soit-elle, ne peut apporter une réponse définitive à l'ordonnancement des projets. En effet, parmi les facteurs qui moduleront les priorités d'investissement, mentionnons la disponibilité du site, la période de planification et les opportunités de financement spécifiques à un équipement ou un événement, à une population ou à un territoire. De plus, il n'est pas de notre compétence de traiter des impératifs budgétaires et politiques que les gestionnaires et les élus devront considérer dans l'établissement de leur programme d'investissement.



Le tableau ci-dessous illustre la répartition du nombre et de la valeur des projets en fonction des indices de priorité.

Tableau 29 : La répartition des projets et des investissements par indice de priorité

Parc / Indice de priorité	A1	A2	B1	B2	B3	C1	C2	Total
<b>Parcs existants</b>								
Nombre	4	14	17	9	9	3	0	56
\$	1 415 000 \$	5 175 000 \$	3 920 000 \$	1 975 000 \$	1 395 000 \$	180 000 \$	0 \$	14 060 000 \$
<b>Nouveaux parcs</b>								
Nombre	1	7	5	6	3	1	0	23
\$	150 000 \$	1 500 000 \$	375 000 \$	965 000 \$	375 000 \$	120 000 \$	0 \$	3 485 000 \$
<b>Totaux</b>								
Nombre	5	21	22	15	12	4	0	79
\$	1 565 000 \$	6 675 000 \$	4 295 000 \$	2 940 000 \$	1 770 000 \$	300 000 \$	0 \$	17 545 000 \$

#### 7.4.1 La méthodologie

Les projets sont priorisés en fonction de sept critères :

- deux portent sur l'appréciation de l'offre, soit son niveau actuel selon les ratios établis précédemment et l'utilisation actuelle de l'équipement ;
- deux critères apprécient la croissance anticipée de la demande, soit le nombre de groupes d'âge desservis par un équipement et le niveau de croissance de ces cohortes ;
- les trois derniers critères portent sur l'adéquation du projet aux différentes politiques municipales telles que le plan d'urbanisme, la présence d'un équipement pouvant satisfaire temporairement à la demande et enfin, les enjeux de sécurité.

Pour chacun des critères, chaque projet reçoit une évaluation de 1 à 3. Les pointages obtenus pour chacun des critères s'additionnent pour établir l'indice de priorité du projet. Pour chacun des critères décrits ci-dessous, le premier qualificatif identifié correspond au maximum de points et le dernier, au minimum de points accordé. Lorsqu'un critère n'est pas pertinent ou inapplicable (par exemple, le niveau de fréquentation d'un nouvel équipement), la cote moyenne (2) est attribuée pour ne pas biaiser les résultats.

La description et le barème d'évaluation pour chacun des critères de priorisation sont les suivants :

##### 1. Niveau de l'offre existante (faible, moyen ou élevé)

Ce critère évalue le niveau de l'offre de l'équipement dans l'arrondissement en fonction des ratios quantitatifs selon que l'offre est inférieure, égale ou supérieure à la moyenne de la municipalité. L'évaluation est modulée à l'échelle du quartier lorsque celui-ci se distingue de l'arrondissement. Lorsqu'un projet comporte plusieurs équipements, l'équipement le plus déficitaire ou les deux équipements dominants en termes de coûts sont considérés.



2. Intensité de l'utilisation (surutilisé, utilisé normalement, peu utilisé)

Ce critère évalue le niveau d'utilisation actuelle de l'équipement considéré. Cette évaluation se base sur les données disponibles (observations faites sur le terrain lors de l'évaluation qualitative ou observations précédentes). S'il s'agit d'un nouvel équipement, d'un nouveau parc ou en l'absence de données disponibles, la valeur moyenne (2) est accordée pour ne pas fausser l'abaque.

3. Niveau de croissance prévisible de la clientèle (élevé, moyen, faible)

Ce critère évalue la croissance prévisible de la clientèle desservie par le projet, à l'échelle de l'arrondissement, selon les données démographiques relativement aux cohortes visées ou pour l'ensemble de la population, selon le cas.

4. Diversité des clientèles visées par un projet (tous les groupes d'âge, plus de deux groupes d'âge, clientèle ciblée)

Ce critère considère la diversité des cohortes visées par le projet. Un projet qui dessert l'ensemble de la population reçoit ainsi un pointage plus élevé qu'un projet qui en touche un segment restreint. Les cohortes considérées sont les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes de 65 ans et plus. On postule que les aires libres desservent deux cohortes. Dès lors, on leur attribue la valeur moyenne

5. Adéquation du projet par rapport aux politiques municipales (forte, moyenne, aucune)

Ce critère reflète le fait qu'un projet contribue à mettre en œuvre, soit une ou plusieurs orientations du Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs, soit un plan directeur spécifique (i.e. Jacques-Cartier), soit qu'il contribue à la mise en œuvre d'une mesure de mitigation permettant de résoudre ou de réduire significativement un déficit de desserte en parcs de proximité.

6. Disponibilité d'une ressource alternative (à l'extérieur du rayon de desserte, à proximité du rayon de desserte, dans les limites du rayon de desserte de l'équipement)

Ce critère évalue dans quelle mesure un équipement existant de même nature, situé dans un rayon acceptable, peut répondre partiellement au besoin pour lequel un projet est proposé.

Pour chaque famille d'équipements, les rayons de desserte considérés sont :

- Équipement pour les enfants : parc de voisinage
- Équipement pour jeunes : parc de quartier
- Aires de jeu pour les adultes : parc de quartier
- Plateau sportif : arrondissement ou quartier
- Jeu d'eau : arrondissement
- Aire libre : rayon de desserte du parc selon sa typologie

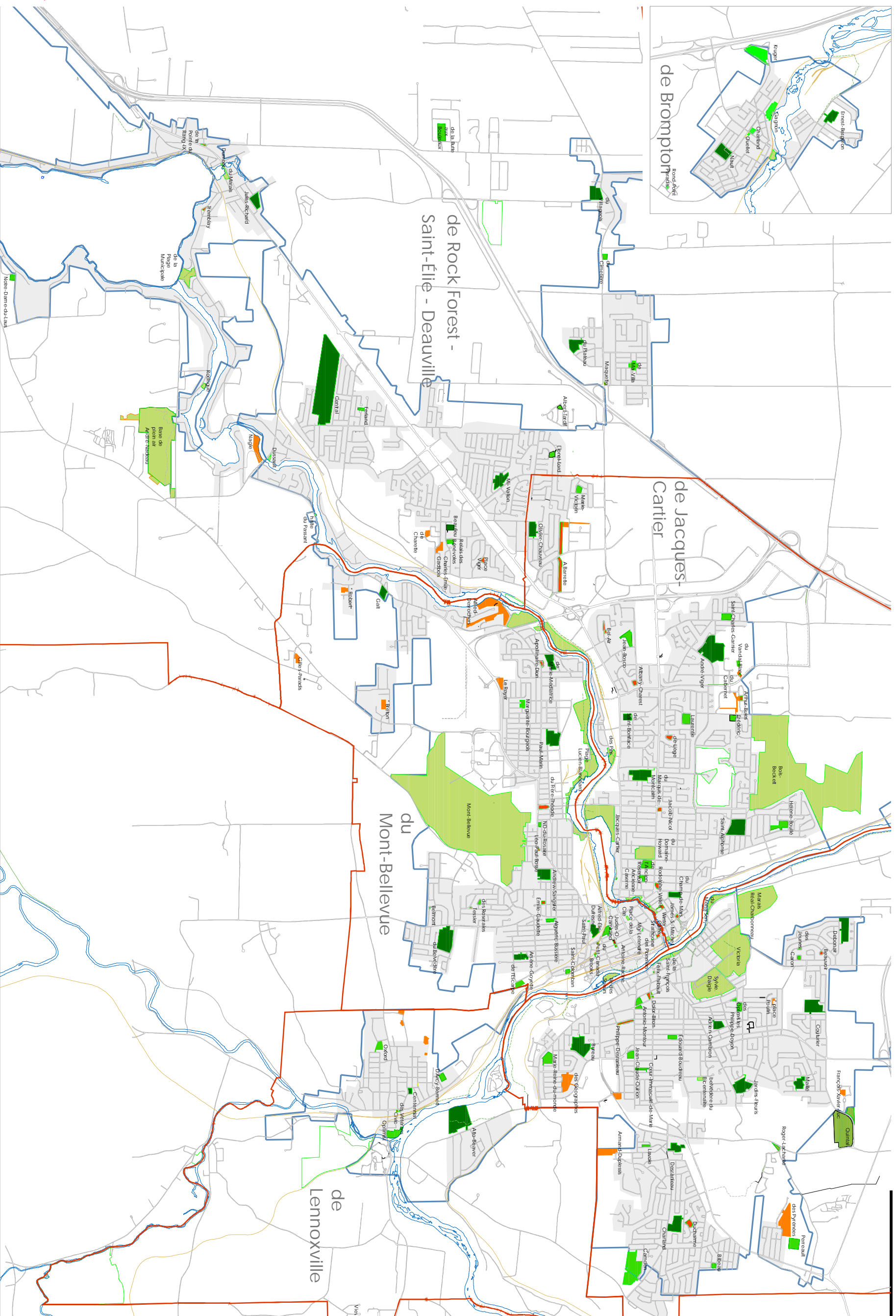
7. Sécurité (danger existant, non conformes aux normes ou pratiques souhaitables mais sans danger imminent, aucun enjeu de sécurité)

Ce critère évalue le niveau de risque pour la sécurité rattaché à l'état actuel des équipements ciblés. La cote 3 s'applique aux aires de jeu sans surface d'absorption. La cote 2 est attribuée *de facto* aux aires de jeu d'enfants et aux équipements qui ne correspondent pas aux normes en vigueur, bien qu'elles ne présentent pas de danger imminent.

#### 7.4.2 La pondération et l'indice de priorité des projets

Dans un premier temps, l'indice de priorisation de chacun des projets est évalué en additionnant le pointage obtenu pour chacun des sept critères en leur accordant la même importance. Dans une deuxième étape, on module l'importance attribuée à chaque critère d'abord en fonction de jugements d'experts, puis en doublant et triplant successivement l'importance accordée à chacun des critères. Du coup, on obtient une vingtaine d'itérations différentes correspondant à autant de variations de l'importance accordée aux sept critères de priorisation précédemment définis. Après compilation, les projets sont distribués en trois classes de priorité A, B et C, selon le résultat obtenu pour chacune de ces itérations. La dernière étape consiste à compiler pour chaque projet la fréquence où celui-ci se retrouve dans les classes A, B et C puis à les répartir en sept classes de priorité de la façon suivante :

- A1 – Le projet se situe toujours dans la classe de priorité A
- A2 – Le projet obtient une majorité de A et une minorité de B
- B1 – Le projet obtient une minorité de A et une majorité de B
- B2 - Le projet se situe toujours dans la classe de priorité B
- B3 – Le projet obtient une majorité de B et une minorité de C
- C1 – Le projet obtient une minorité de B et une majorité de C
- C2 – Le projet se place toujours dans la classe de priorité C



notes:

légende:

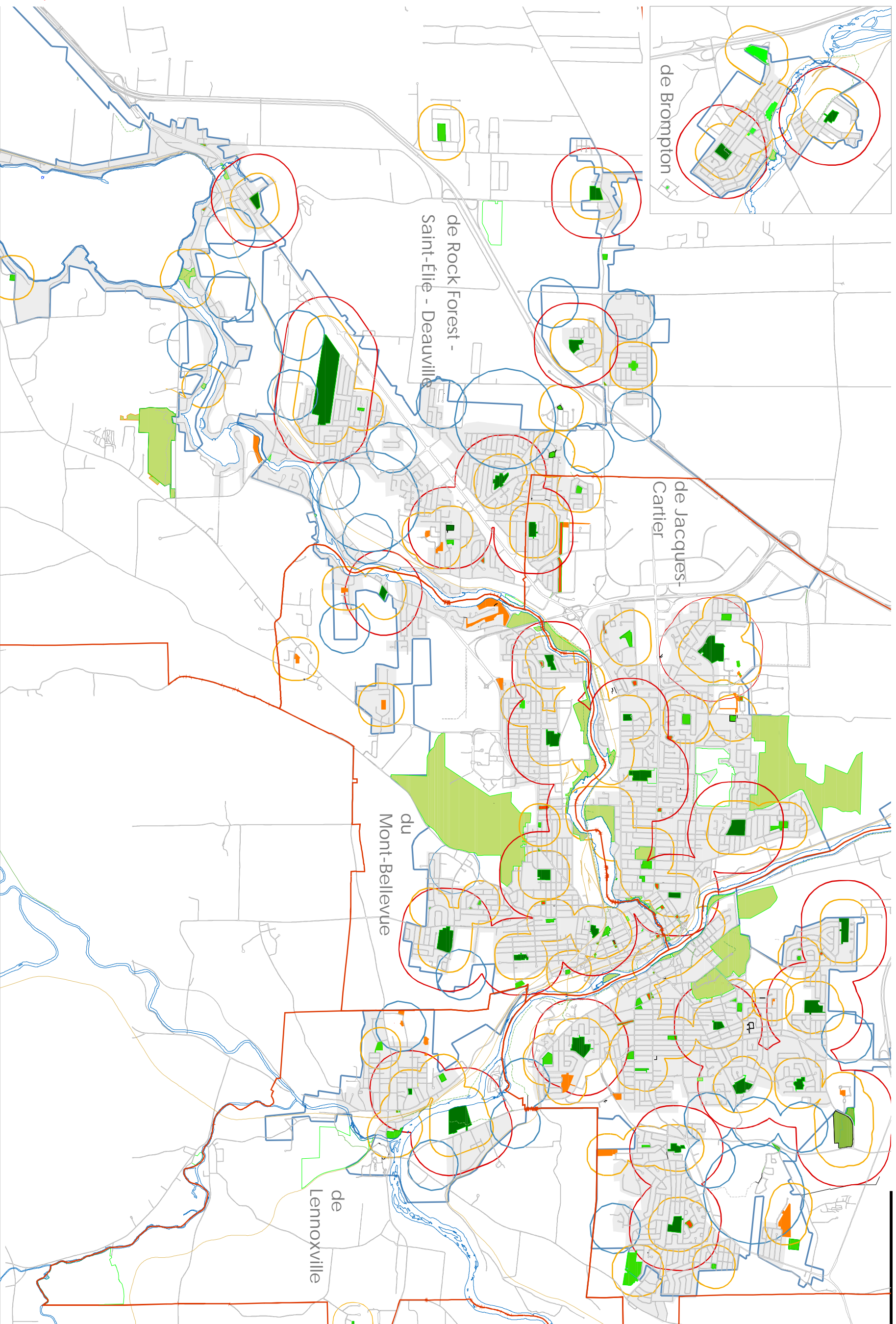
- LÉGENDE**
- Parc de quartier
  - Parc de voisinage
  - Ilot de verdure
  - Espace vert municipal
  - Nouveau parc
  - Aire résidentielle
  - Périmètre urbain

Note  
 Identification  
 des parcs selon  
 leur typologie amendée

révision:	titre du plan:	info. techniques:	client:
no. mise pour:	PLANICHE 01 Parcs locaux et espaces verts municipaux	rapport : 1 : 60 000 date : Mai 2012 concepteur : approbation : MP tech. dao : no. dossier : 185-001 no. plan : index :	Ville de Sherbrooke Division des parcs et des espaces verts

no.	date:	no. dossier :	no. plan :	index :
		185-001		01
				02





projet: **Plan directeur des parcs**  
**Analyse de la desserte en parcs de proximité**

notes:

légende:

- LÉGENDE**
- Parc de quartier
  - Parc de voisinage
  - lot de verdure
  - Espace vert municipal
  - Nouveau parc
  - Aire résidentielle
  - Périmètre urbain
- Desserte locale actuelle**
- Parc de quartier
  - Parc de voisinage
- Desserte projetée**
- Parc de quartier
  - Parc de voisinage

révision:

no.	description	date

titre du plan: **PLANCHE 2**  
**Desserte actuelle et projetée**

info. techniques:

rapport : 1 : 65 000  
 date : Mai 2012  
 concepteur :  
 approbation : MP  
 tech. d'ao :  
 no. dossier : 185-001  
 no. plan :  
 index :

client: **Ville de Sherbrooke**  
 Division des parcs  
 et des espaces verts

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION. Aires et équipements de jeu, norme nationale du Canada Z614-03, Mississauga. Conseil canadien des normes, 2003, 122 p.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL. Loisir, communauté locale et qualité de vie, Montréal. 2000, 21 p.

CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DE L'ESTRIE. Plan directeur des espaces et des équipements récréatifs de la ville de Rock Forest, Septembre 1995, 46 p.

DESLAURIERS, JULIE. Développement d'un instrument d'évaluation des parcs municipaux : le cas de la Ville de Chambly, Trois-Rivières. Université du Québec à Trois-Rivières, août 1995. 84 p.

DI GENOVA, PATRICIA. Profil de la clientèle des parcs montréalais, Montréal. Ville de Montréal – Service des parcs, des jardins et des espaces verts, mars 2001. 80 p.

FAUTEUX ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES PAYSAGISTES. Concept d'aménagement des parcs – Arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, Septembre 2009, 109 p.

FORTIER, DAVID - Direction développement des individus et des communautés. Guide des aires et appareils de jeu, Québec. Institut national de santé publique du Québec, 2005, 78 p.

GROUPE GAUTHIER, BIANCAMANO, BOLDUC – GROUPE TEKNICA. Ville de Sherbrooke - Règlement sur le plan d'urbanisme no 326, Octobre 2006, 75 p.

GROUPE SODEM PLURAM. Plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la ville de Québec, Québec, septembre 2004, 121 p.

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE. Résultats du sondage indicateur de l'activité physique – Québec. 2001, 6 p.  
[[www.cflri.ca/icrcp/ap/sondages/sondage\\_2001/2001f\\_qc.html](http://www.cflri.ca/icrcp/ap/sondages/sondage_2001/2001f_qc.html)]

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE. Les adultes au Canada et les activités physiques, mars 1999, 7 p.

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE. Créer un système propice des sports et des loisirs pour accroître l'activité physique. 1999, 207 p.

KINO-QUÉBEC, SECRÉTARIAT AU LOISIR ET AU SPORT. Ça bouge après l'école - Pour attirer de nouveaux jeunes aux activités physiques et sportives. 2000, 6 p.  
[[www.santepubl.qc.ca/kino/jeune/pdf/cabouge2003.pdf](http://www.santepubl.qc.ca/kino/jeune/pdf/cabouge2003.pdf) ]

KINO-QUÉBEC, Secrétariat au loisir et au sport. Rapport sur la problématique des jeunes filles et la pratique de l'activité physique. 36 p.

LUC NADEAU – SM AMÉNATECH INC. - DAA. Étude sectorielle sur la gestion de la foresterie – Ville de Sherbrooke, Mars 2004, 30 p.

PIUZE ET ASSOCIÉS CONSULTANTS inc. - MOUSSE. Plan directeur des parcs et des espaces verts – Arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Août 2005, 69 p.

PIUZE ET ASSOCIÉS CONSULTANTS inc. Plan directeur des parcs de la ville de Sherbrooke - Bilan de la consultation publique. Avril 2012, 10 p. + annexes

PLANI-CITÉ. Ville de Lennoxville – Plan directeur des parcs, Août 2000, 30 p.

TEKNICA HBA inc. Plan d'aménagement du parc Jacques-Cartier, Février 2008, 63 p.

TEKNICA HBA inc. Plan directeur des équipements sportifs et récréatifs de la ville de Sherbrooke. Volume 1 à 4. Février 2009, 330 p.

TEKNICA inc. Plage municipale de Deauville – Plan directeur d'aménagement, Juillet 2006, 33 p.



ANNEXE A

- GRILLE SYNTHÈSE DE LA VOCATION ET DES CARACTÉRISTIQUES  
DES PARCS LOCAUX ET DES ESPACES VERTS MUNICIPAUX
- NOUVELLE TYPOLOGIE ET TYPOLOGIE INITIALE DES PARCS



## GRILLE SYNTHÈSE DE LA VOCATION ET DES CARACTÉRISTIQUES DES PARCS LOCAUX ET DES ESPACES VERTS MUNICIPAUX

Typologie / Caractéristiques	PARCS LOCAUX				ESPACES VERTS MUNICIPAUX			
	Placette / Place publique	Îlot de verdure	Parc de voisinage	Parc de quartier	Parc urbain	Parc riverain	Parc naturel	Réserve naturelle
Superficie	NA	< 1 ha	> 0,5 ha	2,0 à 20 ha	NA	NA	NA	NA
Vocation	Espace public ornemental permettant la détente, la socialisation et l'animation urbaine	Parc ornemental visant à rehausser l'esthétique et la qualité du cadre urbain	Parc de verdure destiné essentiellement à des fins de détente et de récréation quotidienne dans le prolongement de l'habitat familial	Parc de verdure visant à offrir une polyvalence d'équipements sportifs, récréatifs et des aires libres pour la promenade, la détente, la socialisation et les jeux libres.	Parc visant à fournir les aménagements et les équipements nécessaires à la pratique d'activités à caractère unique, hautement spécifique ou à grand déploiement	Parc visant à favoriser la protection des berges et des plans d'eau, à rehausser la qualité environnementale du cadre urbain ou à permettre la pratique d'activités récréatives extensives en relation avec le milieu aquatique et naturel	Espace vert ayant pour mission de conserver, de mettre en valeur et de donner accès au patrimoine naturel	Espace vert ayant pour mission la préservation de la biodiversité, d'écosystème fragile ou d'intérêt au plan floristique ou faunique
Type d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Embellissement du cadre urbain,</li> <li>- socialisation</li> <li>- détente, repos et socialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Embellissement du cadre urbain,</li> <li>- détente, repos et socialisation</li> <li>- promenade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détente, repos et socialisation</li> <li>- promenade</li> <li>- jeu d'enfants</li> <li>- jeu pour adultes</li> <li>- jeu libre</li> <li>- activité sportive libre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détente, repos et socialisation</li> <li>- promenade</li> <li>- jeu d'enfants</li> <li>- jeu pour adultes</li> <li>- jeu libre</li> <li>- activité sportive libre</li> <li>- sport organisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détente, repos et socialisation</li> <li>- promenade</li> <li>- jeu libre</li> <li>- activité sportive formelle et de compétition</li> <li>- rassemblement</li> <li>- activités de plein air, touristiques ou récréatives ou spécialisées liées au caractère spécifique du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détente et repos</li> <li>- promenade</li> <li>- activités de plein air, touristique ou récréative liées au caractère riverain et naturel du site</li> <li>- interprétation de la nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interprétation</li> <li>- éducation à l'environnement</li> <li>- activités extensives de plein air, touristiques ou récréatives liées au caractère naturel du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interprétation</li> <li>- éducation à l'environnement</li> <li>- recherche</li> </ul>
Équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilier urbain</li> <li>- aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire libre</li> <li>- mobilier</li> <li>- sentier</li> <li>- aménagement paysager</li> <li>- aire naturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de détente</li> <li>- aire libre</li> <li>- mobilier</li> <li>- sentier</li> <li>- aire de jeu d'enfants</li> <li>- équipement pour les jeunes</li> <li>- aire de jeu pour les adultes</li> <li>- équipements pour les jeunes</li> <li>- plateaux sportifs</li> <li>- aménagement paysager</li> <li>- aire naturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire libre</li> <li>- mobilier</li> <li>- sentier</li> <li>- aire de jeu d'enfants</li> <li>- équipement pour les jeunes</li> <li>- aire de jeu pour les adultes</li> <li>- équipements pour les jeunes</li> <li>- plateaux sportifs</li> <li>- bâtiment de services</li> <li>- aménagement paysager</li> <li>- aire naturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aires libres</li> <li>- mobilier</li> <li>- sentier</li> <li>- équipement pour les enfants, jeunes, et adultes</li> <li>- plateaux sportifs spécialisés</li> <li>- bâtiment de services</li> <li>- équipement de plein air</li> <li>- aménagement paysager</li> <li>- aire naturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire de détente</li> <li>- aire libre</li> <li>- mobilier urbain</li> <li>- sentier polyvalent</li> <li>- bâtiment d'accueil / services</li> <li>- équipement de plein air</li> <li>- accueil</li> <li>- aménagement paysager</li> <li>- aire naturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier piétonnier et polyvalent</li> <li>- interprétation</li> <li>- équipement de plein air</li> <li>- mobilier urbain</li> <li>- aménagement paysager</li> <li>- aire naturelle</li> <li>- infrastructure d'accueil</li> <li>- bâtiment d'accueil et services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier</li> <li>- éléments pour l'interprétation</li> <li>- mobilier</li> </ul>
Rayon de desserte	NA	400 m	400 m	800 m	Ville	Ville	Ville	Ville
Bassin de population	NA	500 - 2500	500 - 2500	2500 - 5000	Ville	Ville	Ville	Ville
Mode de déplacement	NA	- À pied - À bicyclette	Tous les modes	Tous les modes	Tous les modes	Tous les modes	Tous les modes	Tous les modes

PARC	Typologie initiale	Typologie nouvelle	Superficie (m <sup>2</sup> )
<b>Arrondissement de Brompton</b>			
Charland	V	V	5389
de la Rive	R	R	9698
Ernest-Bergeron	V	Q	25201
Faubourg Beauvoir	I	I	6268
Gagnon	V	V	23464
Kruger	V	V	54344
Nault	Q	Q	37641
Ouellet	V	V	1182
Rond-Point Paradis	V	I	1813
Valère-Patoine (Alsace)	V	V	16873
Willie-Bourassa-Auger	R	R	4051
<b>Arrondissement de Lennoxville</b>			
Atto-Beaver	Q	Q	116210
Centennial	Q	Q	5205
Civic	I	I	637
D'Arcy-Bennett	V	V	9267
Optimist	V	V	25240
Oxford, d'	I	V	11543
Uplands, musée	I	I	8832
View-Point	V	V	1692
Vétérans, des	I	I	7071
Secteur Watson		V	4579

LÉGENDE

Nouveau parc	
Nouvelle typologie	
Îlot de verdure	I
Placette	P
Parc de voisinage	V
Parc de quartier	Q
Parc urbain	U
Parc riverain	R
Parc naturel	NA
Réserve naturelle	RN

ANNEXE A  
NOUVELLE TYPOLOGIE ET TYPOLOGIE INITIALE DES PARCS

PLAN DIRECTEUR DES PARCS  
VILLE DE SHERBROOKE  
Mai 2012

PARC	Typologie initiale	Typologie nouvelle	Superficie (m <sup>2</sup> )
Arrondissement de Fleurimont			
Adrien-Cambron	Q	Q	17468
Antonio-Montour	V	V	12583
Armand-Duplessis		NA	23643
Beauvoir	V	I	1932
Bibeau	V	V	4754
Bureau	Q	Q	62692
Caron	V	V	2895
Charland	Q	Q	40690
Cœur-Immaculé-de-Marie	V	V	6006
Couturier	Q	Q	47936
Debonair	Q	Q	41576
Desranleau	Q	Q	22261
Dolor-Biron	I	I	5743
Ducharme	I	V	8139
Édouard-Boudreau	V	V	8593
Édouard-Gagge-Worthington		NA	44465
Félix-Thibault	I	P	606
François-Xavier-Luc		V	5450
Géographes, des		V	36717
Jardins comm. Du Marais	JC	JC	6075
Jardins-Fleuris, des	V	Q	45037
Jean-Claude Quirion	V	V	11535
Jeffrey-Gingras	R	R	5715
Jeunes, des	V	I	757
Lavoie	V	V	3940
Maillé	Q	Q	22783
Marais Réal-D.-Carbonneau	R	NA	217069
Marie-Reine-du-Monde, de	V	V	22338
Mena'Sen, du	R	R	24944
Optimistes, des	V	V	9282
Perreault	V	V	25770
Philippe-Desranleau	I	I	6737
Philippe-Doyon	V	I	2558
Promontoire du Bicentenaire	I	U	4484
Pyrénées, des		V	46118
Quintal	U	U	162933
Roger-Lacharité	R	I	4244
Saint-François, de la	R	V	25037
Sylvie-Daigle	U	U	201282
Victoria	U	U	319553
Walter-Camden	V	V	92351
*Place Poulin		V	1514

ANNEXE A  
NOUVELLE TYPOLOGIE ET TYPOLOGIE INITIALE DES PARCS

PLAN DIRECTEUR DES PARCS  
VILLE DE SHERBROOKE  
Mai 2012

PARC	Typologie initiale	Typologie nouvelle	Superficie (m <sup>2</sup> )
<b>Arrondissement du Mont-Bellevue</b>			
Alfred-Élie-Dufresne	Q	Q	17330
Alguéric-Bussière	V	V	5963
Andrew-Sangster	Q	Q	30746
Antoine-Racine	I	I	3475
Apollinaire-Dion	I	I	4949
Arsène-Goyette	V	Q	17243
Barrage, du	R	R	78681
Belmont	V	I	374
Belvédère, du	Q	Q	78594
Brooks	I	I	1131
Champ-des-Buttes, boisé du	R	R	24211
Cité, Place de la	U	U	1889
Dufferin	I	P	208
Émile-Gaudette	I	I	2771
Escarpe, de l'	V	V	9230
Frère-Théode, du	I	I	7962
Frontenac, Terrasse	R	R	246
Galt	V	Q	15034
Gilles-Paradis		I	5412
Grand-Saule, du	R	NA	7127
Hydro-Sherbrooke, belvédère d'	R	R	462
Jardin communautaire Thibault	JC	JC	4909
Judes-O.-Camirand	V	V	11337
Le Marécage	R	NA	27171
Léo-Paul-Boissé	I	I	783
Lucien-Blanchard	U	NA	164013
Marguerie-Bourgeois	I	V	7782
Marie-Léonie	I	I	3062
Marie-Médiatrice, de	V	Q	23943
Mgr Letendre	I	P	402
Mont-Bellevue	U	U	1994076
Notre-Dame-du-Rosaire	V	V	3020
Paul-Marin	Q	Q	44019
Petit-Canada, du	I	P	768
Pionniers, halte des	I	P	128
Roseraies, des	V	V	2997
Saint-Colomban, de	V	V	4179
Saint-Paul	I	P	340
Saint-Thomas	V	I	1336
Scaswan, Îlots de la	R	RN	1370
Sœurs, Île des	R	RN	19147
Strathcona	I	P	2433
Tessier	I	I	662
*rue Alfred-Desrochers (5 lots)		R	89652
*Rue Breton		I	5988
*rue Le Royer		I	10454
*rue Robert		V	6467

ANNEXE A  
NOUVELLE TYPOLOGIE ET TYPOLOGIE INITIALE DES PARCS

PLAN DIRECTEUR DES PARCS  
VILLE DE SHERBROOKE  
Mai 2012

PARC	Typologie initiale	Typologie nouvelle	Superficie (m <sup>2</sup> )
<b>Arrondissement de Rock Forest - St-Élie - Deauville</b>			
André Nadeau, Base de Plein-Air	U	U	535305
Arthur-Tardif		V	3626
Beaulieu	Q	Q	9710
Butte aux Bouleaux, de la	V	V	32324
Central	Q	Q	356121
Charles-Émile-Gadbois		V	10148
Charrette, de		V	5790
Cimetière, du	V	V	6022
Dumont	R	R	936
Dussault	R	R	2295
Ferland	V	V	4060
Halte du Passant	R	R	977
Jules-Richard	Q	Q	24117
Lionel-Lord		V	8036
Maquette	I	I	800
Marais, du	I	R	9116
Ma-Villa, de	Q	V	14607
Mi-Vallon	Q	Q	33814
Nagle		R	31784
Notre-Dame-du-Laus	V	V	6975
Plage Municipale, de la	U	U	40090
Plateau, du	V	Q	30148
Pointe du Rang IX, de la	I	I	1192
Portage, Boisé du	R	R	19179
Relais des Bénévoles	V	V	7086
Rodrigue	R	R	4256
Tremblay	I	I	1740
Trianon, du	R	R	1416
Viger, Place	I	I	2791
Villageois, du	Q	Q	37240

ANNEXE A  
NOUVELLE TYPOLOGIE ET TYPOLOGIE INITIALE DES PARCS

PLAN DIRECTEUR DES PARCS  
VILLE DE SHERBROOKE  
Mai 2012

PARC	Typologie initiale	Typologie nouvelle	Superficie (m <sup>2</sup> )
<b>Arrondissement de Jacques-Cartier</b>			
* rue Robitaille_Barette		I	8278
* rue McGregor (3 lots)		I	2776
Ancienne-Caserne	V	V	5275
Ancienne-Prison, de l'	I	I	3622
Ancien-Réservoir, de l'	V	V	18464
André-Viger	Q	Q	108154
Antonio-Barrette	I	I	47807
Arthur-Buies	I	I	10281
Bel-Air	I	I	4559
Bois-Beckett	U	NA	1392229
Cabernet, du		I	381
Champ-de-Mars, du	Q	Q	15617
des Chênes (Albany-Charest)	I	I	4212
Domaine-Howard	U	U	57822
Frédéric		V	10002
Hélène-Boullé	V	V	23098
Jacob-Nicol	I	I	3409
Jacques-Cartier	U	U	125258
James-S.-Mitchell	I	I	2325
Jean-Bosco	V	V	22083
Koatek, belvédère	R	R	325
Laurentie	V	V	19956
Liège, de	I	I	4894
Magog, Gorge de la	R	R	17377
Marie-Victorin	V	V	8685
Marquis-de-Montcalm		Q	
Nikitotek, Place	I	P	3183
Olivier-Chauveau	V	Q	25836
Quatre-Pins, des	R	R	19189
Rodolphe-Vallée	I	I	4131
Saint-Alphonse-de-Liguori	Q	Q	59777
Saint-Boniface, de	V	Q	12431
Saint-Charles-Garnier	V	V	26948
Sauvagine, Boisé de la	R	R	77152
Vandal-Blanc, du		V	3586

ANNEXE B

- GRILLE D'ÉVALUATION DES DÉFICIENCES DE DESSERTE EN PARC DE PROXIMITÉ

ANNEXE B  
 CRITÈRES DE CLASSIFICATION DES NIVEAUX DE PRIORITÉ DES DÉFICIENCES DE DESSERTE EN PARCS DE PROXIMITÉ

Niveau de priorité	DÉFICIENCE DE DESSERTE		
	en parcs de voisinage et de quartier	en parcs de voisinage seulement	en parcs de quartier seulement
A	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compensation en îlot de verdure nulle</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés faible</li> </ul>		
B	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compensation en îlot de verdure partielle à complète</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés faible</li> <li>ou</li> <li>- compensation en îlot de verdure nulle</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés modérée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compensation en îlot de verdure nulle</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés faible</li> </ul>	
C	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compensation en îlot de verdure partielle à complète</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés modérée</li> <li>ou</li> <li>- compensation en îlot de verdure nulle</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés importante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compensation en îlot de verdure partielle à complète</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés faible</li> <li>ou</li> <li>- compensation en îlot de verdure nulle</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés modérée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compensation en parcs de voisinage nulle ou partielle</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés faible</li> </ul>
D		<ul style="list-style-type: none"> <li>- compensation en îlot de verdure nulle</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés importante</li> <li>ou</li> <li>- compensation en îlot de verdure partielle à complète</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés modérée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compensation en parcs de voisinage nulle ou partielle</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés modérée</li> <li>ou</li> <li>- compensation en parcs de voisinage complète</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espace libre privés faible</li> </ul>
E			<ul style="list-style-type: none"> <li>- compensation en parcs de voisinage complète</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés modérée</li> <li>ou</li> <li>- compensation en parcs de voisinage nulle à partielle</li> <li>- présence d'espaces institutionnels semi-accessibles et d'espaces libres privés importante</li> </ul>





ANNEXE C

- FICHE D'INVENTAIRE QUALITATIF

ÉVALUATION QUALITATIVE DES PARCS - FICHE D'INVENTAIRE

Nom du parc

Nom du parc	
Arrondissement	
No sur la carte	
Localisation	
Propriété	
Date du relevé	

Type

- Voisinage
- Quartier
- Urbain
- Îlot de verdure
- Place publique
- Parc-école
- Parc riverain
- Parc linéaire
- Jardins commun.

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Vocation

- Sportive
- Récréative
- Culturelle
- Détente
- Ornementale
- Accès à l'eau
- Milieu naturel
- Zone tampon

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Commentaires	Typo-morphologie	Le parc fait-il partie d'une forme urbaine planifiée ? S'agit-il d'une insertion dans la trame urbaine ou d'un espace de voirie résiduel ? Existe-il pour mettre en valeur un milieu ou un attrait naturel ou patrimonial, ou est-il une création pour répondre à des besoins sans rapport avec les attributs du site ? A-t-il un caractère urbain aménagé ou naturel (la topographie et la végétation originales ont-elles été conservées) ?
	Intégration au contexte	Le parc semble-t-il répondre aux besoins du secteur ? Y a-t-il des conflits d'usage avec le contexte ? Sa forme est-elle intégrée à la trame urbaine ? Des liens devraient-ils être créés avec des éléments particuliers du contexte (parcs ou sites d'intérêt, pistes cyclables, bâtiments publics, etc.) ?
	Accès au parc de l'extérieur	Le parc est-il facile d'accès pour les différents usagers (piétons, cyclistes, fauteuils roulants, etc.) ? Y a-t-il une bonne connectivité avec la trame de rue du secteur ? Les entrées sont-elles bien visibles, mises en valeur ?
	Organisation spatiale interne	Les activités et sous-espaces sont-ils convenablement répartis, liés ou séparés ? Y a-t-il des conflits ? Le parc semble-t-il structuré ou "disparate" ? Semble-t-il répondre à un concept d'ensemble, ou les éléments semblent-ils avoir été ajoutés à la pièce ? Les fonctions et vocations des espaces sont-elles claires ? Les sous-espaces sont-ils bien définis ? Y a-t-il des espaces non exploités ou négligés ? Y a-t-il suffisamment d'espaces libres ou de détente, ou le parc est-il saturé d'équipements ?
	Circulation interne	Y a-t-il des problèmes de liaison entre les sous-espaces du parc ? Y a-t-il des sentiers spontanés ou de la végétation piétinée par les usagers ? Le tracé des sentiers semble-t-il bien répondre aux besoins et aux usages du parc ? La circulation et l'orientation sont-elles claires ?
	Végétation	La quantité, la qualité et la diversité de la végétation semblent-elles convenables ? Les plantations semblent-elles structurées ou disparates ? Qualité générale du concept de plantation (organisation, caractère, façon dont les végétaux sont utilisés dans l'aménagement pour articuler les sous-espaces, etc.) ? Proportion feuillus - conifères ? Quel est le caractère de la végétation (horticole vs indigène) ? Est-il adapté à la vocation du parc ? La végétation est-elle plantée ou naturelle ? La plantation est-elle bien adaptée aux conditions écologiques (sols secs ou humides, vents, conditions urbaines, etc) ? La plantation participe-t-elle bien au concept d'ensemble ? met-elle bien en valeur le parc ? Y a-t-il des alignements ou groupements intéressants ? Valeur générale de la végétation : y a-t-il des arbres âgés ? des espèces inusitées ? y a-t-il des zones de la végétation naturelle formant des écosystèmes particuliers ? des espèces envahissantes ?
	Sécurité personnelle des usagers	Est-ce qu'il semble y avoir des coins sombres ? Est-ce qu'il y a des barrières visuelles créant des coins manquant de visibilité ? Est-ce qu'il y a des secteurs sans issue ? Est-ce qu'il y a des traces d'activités illicites ou indésirables ?
	État général des lieux et équipements	Équipements manquant d'entretien ? Équipements vandalisés ? Graffitis ? Équipements désuets ? État des surfaces sportives ? Le mobilier, la signalisation et les équipements sont-ils standardisés ?
	Nivellement et drainage, érosion	Le nivellement du parc est-il intéressant, bien ou mal exploité ? Y a-t-il des problèmes de drainage ou d'érosion évidents ? La gestion des eaux de surface pourrait-elle être améliorée ou plus "écologique" ?
	Autres problématiques	Le parc semble-t-il avoir un concept d'ensemble ou une vocation claire ? Son aménagement ou sa vocation répondent-ils bien à son contexte ou ses potentiels ? Semble-t-il sur-utilisé ou sous-utilisé ? Semble-t-il y avoir des pratiques, matériaux ou usages non écologiques ?
Remarques générales	Caractère général, ambiance, etc. Le parc semble-t-il avoir une valeur patrimoniale ou paysagère particulière ? Des éléments d'intérêt particulier, des éléments paysagers caractéristiques ou significatifs ? Qu'est-ce qui fait l'intérêt du parc ? Est-il invitant ou non ? Ses fonctions sont-elles assez variées ? Contribue-t-il à "l'identité paysagère" de Sherbrooke ou de l'arrondissement où il se trouve ? Y a-t-il des potentiels non exploités ?	